

# Contrat de rivière transfrontalier Allaine

## BILAN A MI-PAROURS

*Juin 2010-Décembre 2012*



**Rédaction :** Laurence LE ROY, Chargée de mission du Contrat de rivière

# SOMMAIRE

<b>1.1</b>	<b>Présentation du bassin versant</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Etat des cours d'eau sur le bassin versant (Suisse)</b>	<b>5</b>
<b>1.3</b>	<b>Etat des masses d'eau sur le bassin versant (France)</b>	<b>6</b>
1.3.1	Etat physico-chimique, biologique et écologique (protocole DCE)	6
1.3.2	Contamination par les toxiques (hors protocole DCE)	8
1.3.3	Diagnostic morphologique (hors protocole DCE)	9
1.3.4	Premiers résultats de l'inventaire piscicole sur le bassin versant	11
<b>1.4</b>	<b>Objectifs DCE (France)</b>	<b>12</b>
1.4.1	Objectifs de bon état pour les masses d'eaux superficielles	12
1.4.2	Objectifs de bon état pour les masses d'eau souterraines	12
<b>1.5</b>	<b>Objectifs SDAGE (France)</b>	<b>13</b>
1.5.1	Objectifs du SDAGE sur les eaux superficielles	13
1.5.2	Objectifs du SDAGE sur les eaux souterraines	14
1.5.3	SAGE Allan	14
1.5.4	Objectifs techniques du contrat	15
1.5.5	Montants financiers engagés	15
<b>1.6</b>	<b>Organisation des acteurs locaux</b>	<b>21</b>
1.6.1	Les porteurs de projet	21
1.6.2	Les maîtres d'ouvrage	21
1.6.3	Pilotage et animation	24
1.6.4	Les outils de suivi-évaluation du Contrat	25
<b>2</b>	<b>Bilan technique du contrat à mi-parcours</b>	<b>25</b>
<b>2.1</b>	<b>Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines</b>	<b>25</b>
2.1.1	Sous-volet A1 : Assainissement	25
2.1.2	Sous-volet A2 : Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	30
2.1.3	Sous-volet A3 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	36
<b>2.2</b>	<b>Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques</b>	<b>40</b>
<b>2.3</b>	<b>Volet B2 : Amélioration de la culture du risque d'inondation</b>	<b>47</b>
<b>2.4</b>	<b>Volet B3 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable</b>	<b>50</b>
<b>2.5</b>	<b>Volet C : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat</b>	<b>52</b>
2.5.1	Sous-volet C1- Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine	52
2.5.2	Sous-volet C2 : Communication, information et sensibilisation	54
2.5.3	Sous-volet C3 : Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	57
<b>3</b>	<b>Synthèse de l'état d'avancement</b>	<b>59</b>
<b>3.1</b>	<b>Synthèse sur la partie française et franco-suisse</b>	<b>59</b>
<b>3.2</b>	<b>Synthèse sur la partie suisse et franco-suisse</b>	<b>62</b>

<b>4</b>	<b><i>Bilan et perspectives</i></b>	<b>65</b>
4.1	Etat d'avancement sur l'ensemble du Contrat	65
4.2	Etat d'avancement financier sur l'ensemble du Contrat	67
4.3	Cohérence et état d'avancement par rapport au PDM	70
4.4	Adéquation avec les recommandations du Comité d'agrément	71

Annexe 1 : Tableau d'indicateurs du Contrat de rivière

Annexe 2 : Article de sensibilisation en direction des entreprises

Annexe 3 : Bulletin d'information du Contrat de rivière n°5

Annexe 4 : Tableau récapitulatif de l'état d'avancement des actions du Contrat de rivière

Annexe 5 : Grille d'analyse et de porter-à-connaissance du Contrat de rivière Allaine

Annexe 6 : Délibération du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée Corse du 10/12/2009

Annexe 7 : Tableaux de bord des indicateurs de suivi au 31 décembre 2012

## 1.1 Présentation du bassin versant

L'Allaine, en confluant avec la Bourbeuse, forme l'Allan, qui se jette par la suite dans le Doubs, au sud de Montbéliard. D'une superficie de 310 km<sup>2</sup>, le bassin versant de l'Allaine se localise pour trois quarts (235 km<sup>2</sup>) en territoire suisse dans le Canton du Jura et pour un quart (75 km<sup>2</sup>) en France sur le département du Territoire de Belfort.

Compte tenu de la nature karstique d'une partie du territoire, le bassin hydrogéologique est plus étendu que le bassin topographique. Toutefois, ses limites sont parfaitement déterminées, grâce, notamment, à l'étude des aquifères karstiques et poreux d'Ajoie (Gretillat, 1998) et aux nombreux traçages réalisés.

Le bassin topographique s'étend sur tout ou partie de 46 communes pour une population totale d'environ 37 000 habitants, soit une densité moyenne assez élevée de 120 hab/km<sup>2</sup>. Cependant, il existe des disparités au sein du territoire.

Quatorze communes constituent la partie française et abritent une population d'environ 15 000 habitants. La densité moyenne est de 200 hab/km<sup>2</sup>. Les villes de l'axe Delle-Morvillars concentrent la majeure partie de la population, ainsi que l'activité commerciale et industrielle.

En amont, le territoire helvétique est constitué de 26 communes (et très partiellement 6 autres communes), et totalise 22 000 habitants, pour une densité moyenne de population de 93 hab/km<sup>2</sup>. Porrentruy et sa couronne accueillent l'essentiel des habitants.

Naissant des pentes du Jura plissé en Suisse dans la commune de Charmoille, à une altitude de 605 m, l'Allaine serpente d'abord dans une large plaine située entre Miécourt et Alle, où elle récolte les eaux de plusieurs affluents, l'Erveratte, la Cornoline et le Jonc.

A Porrentruy, son débit augmente par l'apport de quatre grandes sources karstiques, avant de s'écouler dans la vallée de la Basse-Allaine, jusqu'à la frontière franco-suisse. Cette vallée est caractérisée par l'absence de cours d'eau latéraux permanents, les eaux du plateau du Jura s'infiltrant dans les réseaux souterrains karstiques.

Après un parcours de 29 km, l'Allaine à la frontière traverse une large plaine sur un linéaire de 11,5 km. Elle reçoit, dans ce secteur, les eaux de deux affluents : la Batte à Delle et la Covatte à Joncherey. Elle finit ensuite sa course en confluant avec la Bourbeuse à une altitude de 330m.

L'activité agricole est fortement présente sur le bassin de l'Allaine, notamment dans la partie suisse où elle représente 350 exploitations pour une surface de 14 760 ha, soit 51 % de la superficie. C'est le premier district suisse pour la culture fourragère et le troisième pour la culture céréalière. L'agriculture occupe en France une superficie de 2600 ha pour 61 exploitations, soit 39 % de la superficie du bassin. Elle est orientée vers une agriculture mixte: maïs, blé, orge et vers l'élevage bovin pour le lait et la viande.

L'industrie représente, en France comme en Suisse, un maillon essentiel de l'économie locale.

Néanmoins, quelques différences existent de part et d'autre de la frontière.

En France, le secteur d'activité est dirigé vers le travail des métaux et la fabrication de machines et équipements, en relation avec le pôle industriel de l'aire urbaine Belfort - Montbéliard. C'est une industrie ancienne.

En Suisse, pour le Canton du Jura, les trois quarts des entreprises sont regroupés dans les branches d'activités « horlogerie », « métallurgie et travail des métaux », « mécanique » et « travail du bois ». En revanche, le tissu industriel jurassien est principalement constitué de petites et moyennes entreprises (72 % des entreprises industrielles sont de taille inférieure à 10 emplois). Les industries sont dispersées dans le bassin de l'Allaine, mais Porrentruy, Boncourt, Courgenay et Alle en regroupent la majorité.

NB : Toutes les données relatives aux activités industrielles sont actuellement impactées par l'évolution du contexte économique général fortement perturbé à ce jour. Elles restent sujettes à de fortes modifications.

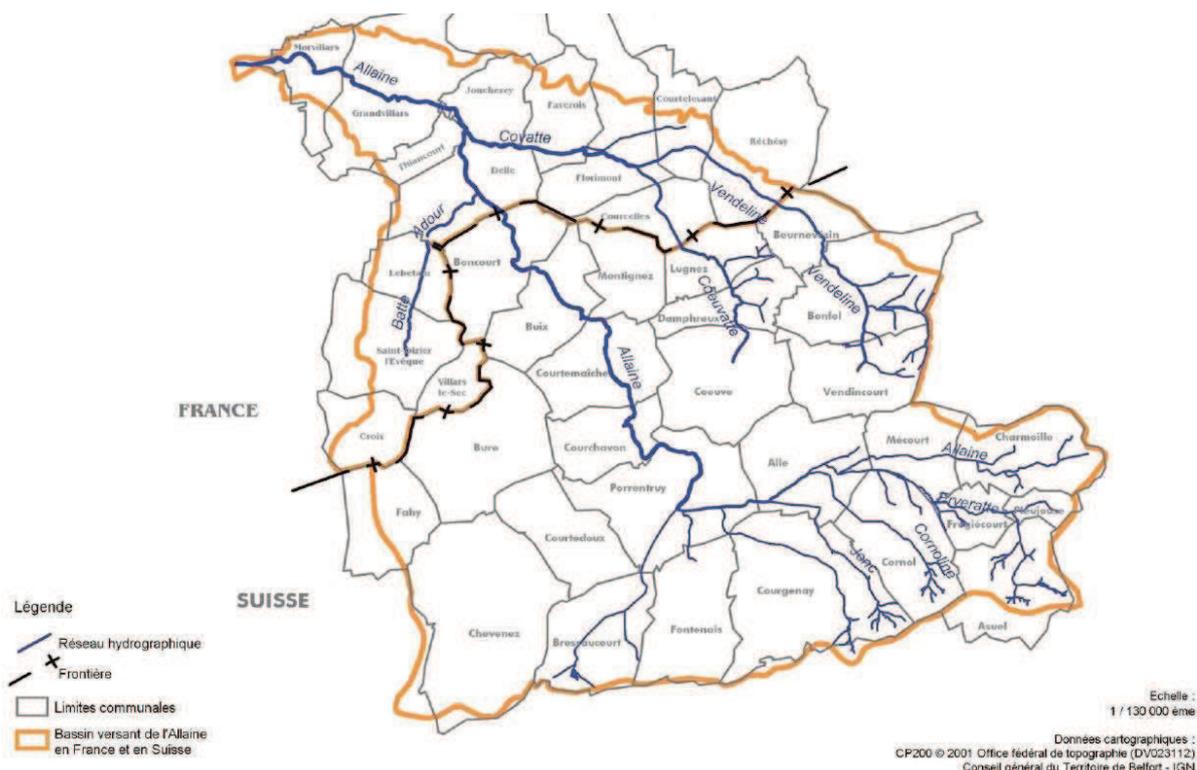


Figure n°1: Présentation du bassin versant transfrontalier de l'Allaine

## 1.2 Etat des cours d'eau sur le bassin versant (Suisse)

En Suisse, l'état des cours d'eau doit répondre aux objectifs et aux exigences de la loi du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et à ceux de son domaine d'application. Dans le cas de l'Allaine, un point de suivi est situé à Boncourt à l'exutoire du cours d'eau, juste avant son entrée en France. Le graphique ci-dessous présente les résultats sur les 6 paramètres suivis.

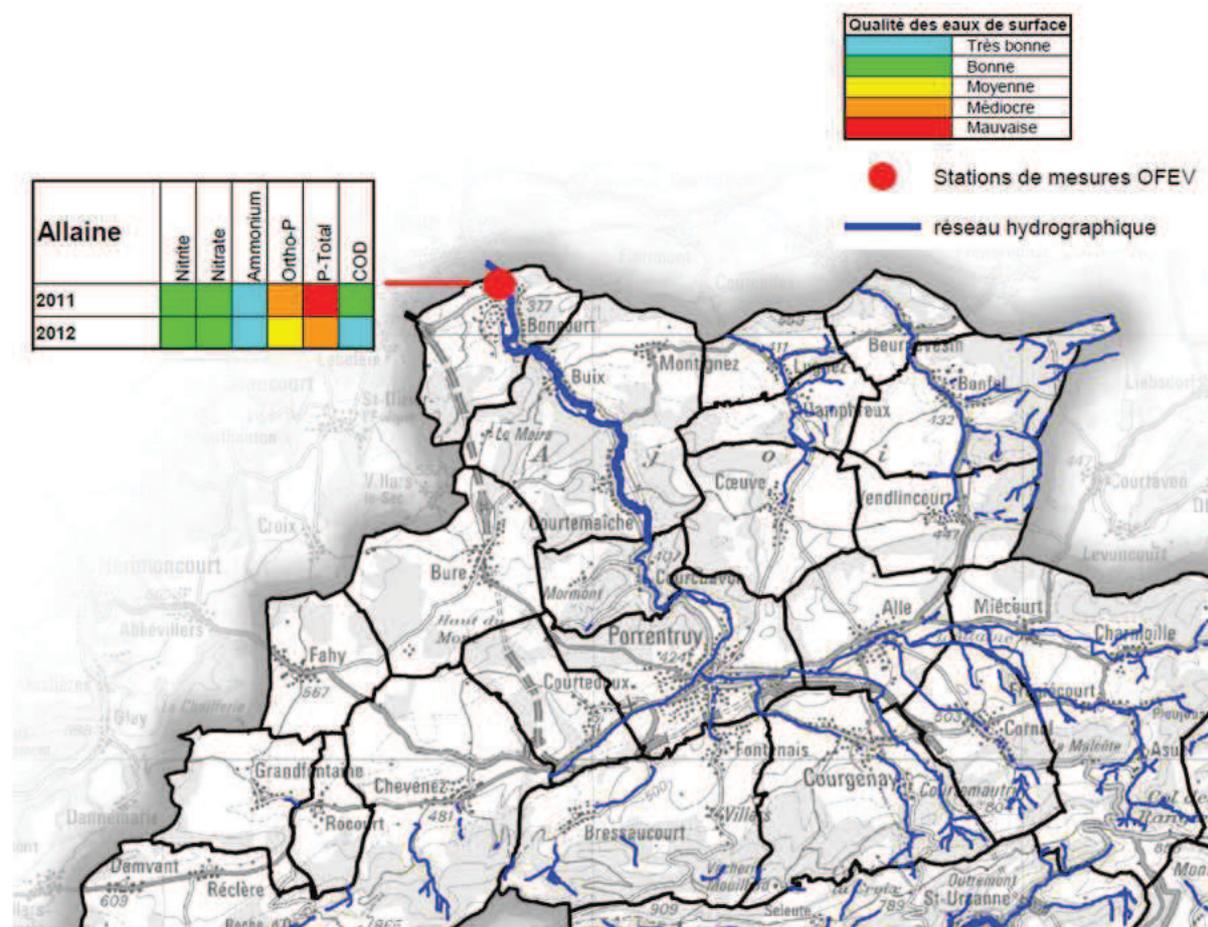


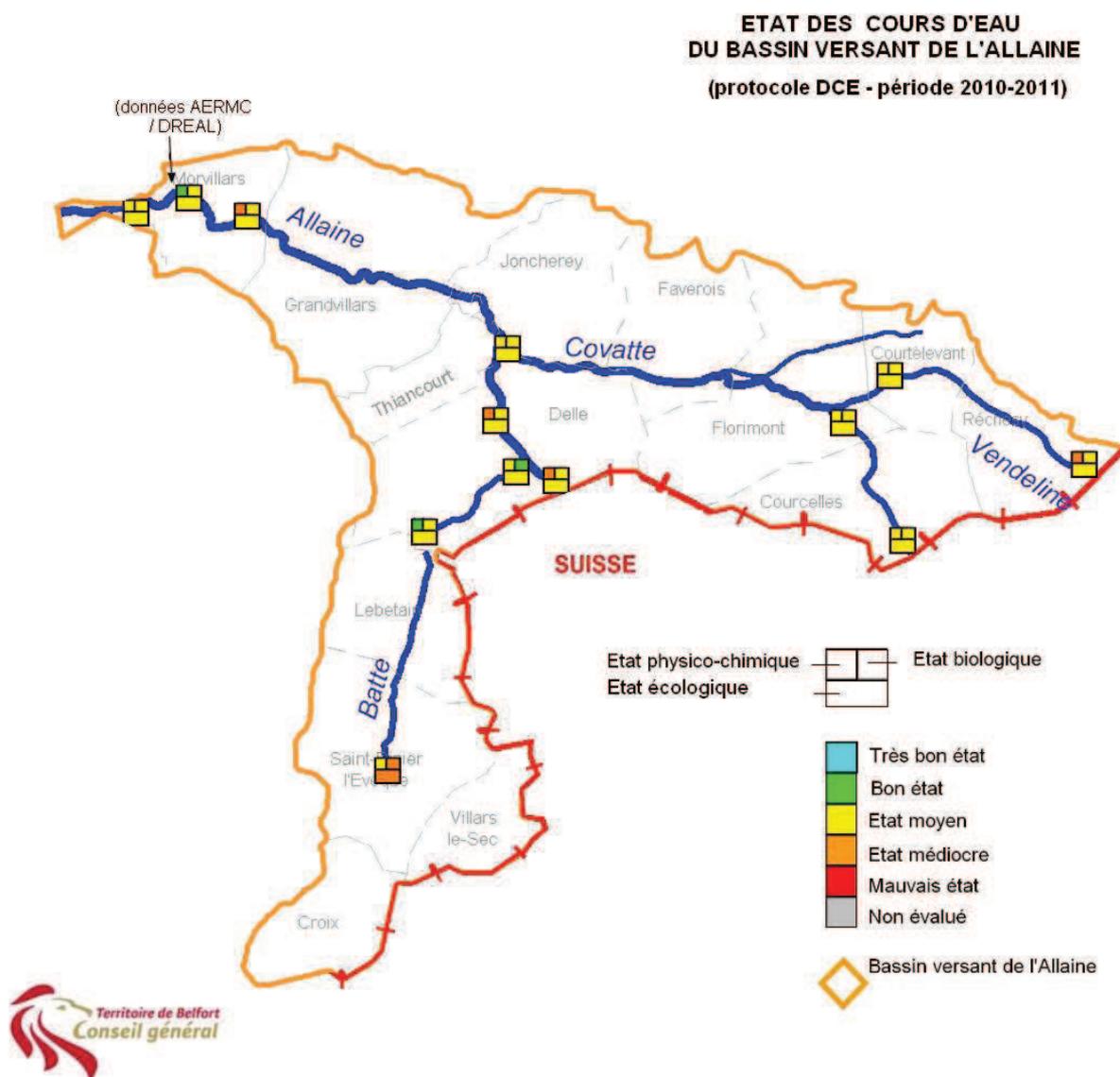
Figure n°2: Evaluation du cours d'eau « Allaine » (protocole SMG - période 2011-2012)

La méthode d'évaluation retenue est celle du Système Modulaire Gradué (SMG) qui permet de comparer les résultats obtenus dans le cadre des suivis avec les exigences de l'Ordonnance sur la protection des Eaux (OEaux). Les résultats présentés indiquent une amélioration du cours d'eau sur les paramètres Ortho-Phosphate et Phosphore Total. Pour les autres paramètres mesurés : nitrite, nitrate, ammonium et carbone dissous (COD), la qualité des eaux de l'Allaine à Boncourt est bonne à très bonne.

## 1.3 Etat des masses d'eau sur le bassin versant (France)

### 1.3.1 Etat physico-chimique, biologique et écologique (protocole DCE)

La carte ci-dessous présente l'état biologique, l'état physico-chimique, et l'état écologique (croisement de l'état physico-chimique et de l'état biologique) des cours d'eau établis selon le protocole DCE et sur la seule partie française du bassin versant de l'Allaine.

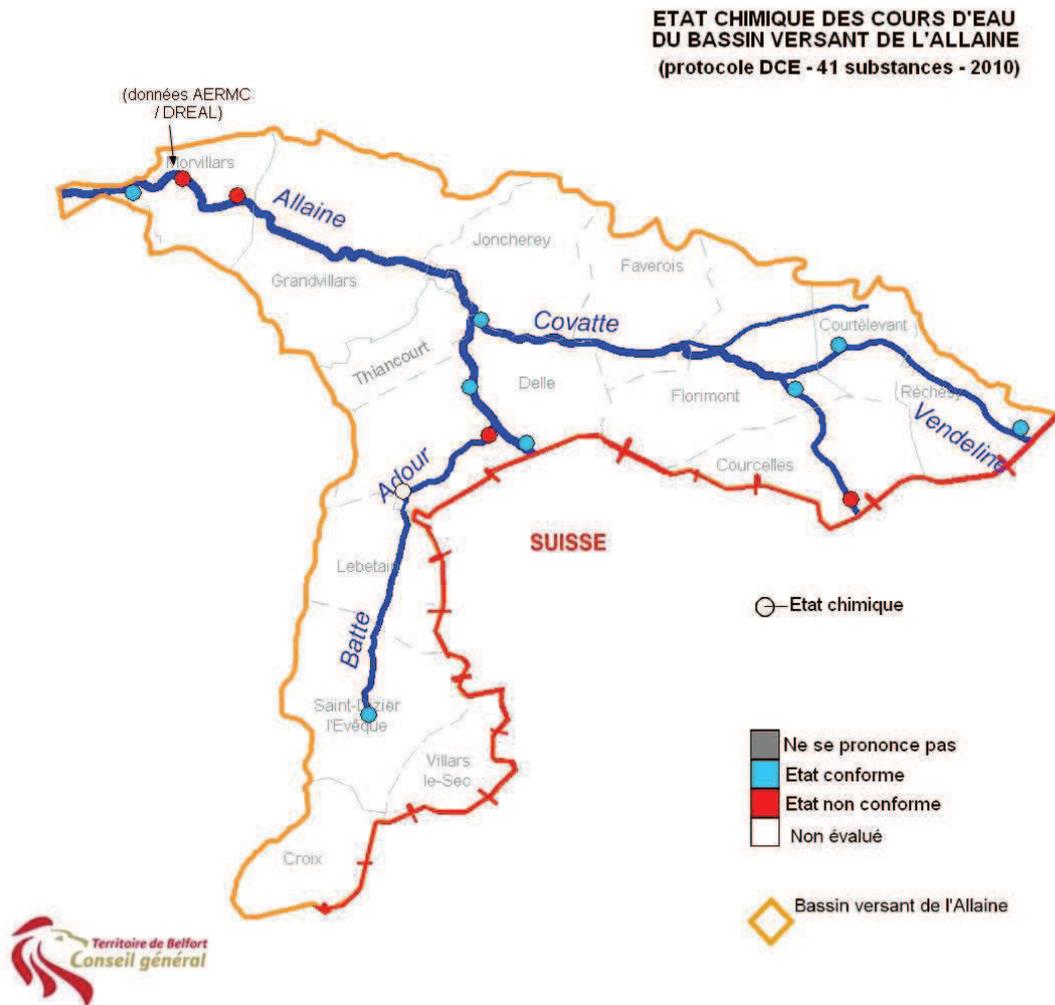


**Figure n°3: Etat des cours d'eau du BV de l'Allaine (protocole DCE-période 2010-2011)**

La situation est globalement moyenne, tant sur le plan biologique que physico-chimique, les disparités sur ce dernier plan étant plus perceptibles.

### 1.3.1 Etat chimique (protocole DCE)

La carte ci-dessous présente l'état chimique des cours d'eau du bassin versant selon le protocole DCE (41 substances prioritaires) et sur la seule partie française du bassin versant de l'Allaine.



**Figure n°4: Etat chimique des cours d'eau du BV de l'Allaine (protocole DCE- 2010)**

Les résultats présentés sur cette carte sont à tempérer. En effet, dans le cadre du suivi réalisé par le CG90, les limites de quantification utilisées pour le HAP Benzo(g,h,i)Perylène sont plus élevées que la Norme de Qualité Environnementale. Cette situation induit un classement dans la catégorie « ne se prononce pas » qui cache vraisemblablement un mauvais état généralisé. Toutefois, cette situation n'est pas propre au bassin versant de l'Allaine. La présence de cette molécule à des concentrations dépassant la Norme de Qualité Environnementale est aujourd'hui quasi systématique dans les eaux de surface de l'est de la France.

### 1.3.2 Contamination par les toxiques (hors protocole DCE)

Le protocole DCE ne tient compte que des 41 substances prioritaires définies par la DCE. Afin d’avoir une vision plus précise de la contamination des eaux de surface du bassin versant de l’Allaine par les toxiques, une campagne de recherche des toxiques a été menée sur un panel de 220 molécules en 2010 (Opération Défi Allan).

Les résultats de cette campagne ont été synthétisés grâce à la méthode du SEQ (version 2) dans la carte ci-dessous. Celle-ci montre un état de contamination important des cours d’eau par les toxiques sur la partie française du bassin versant de l’Allaine.

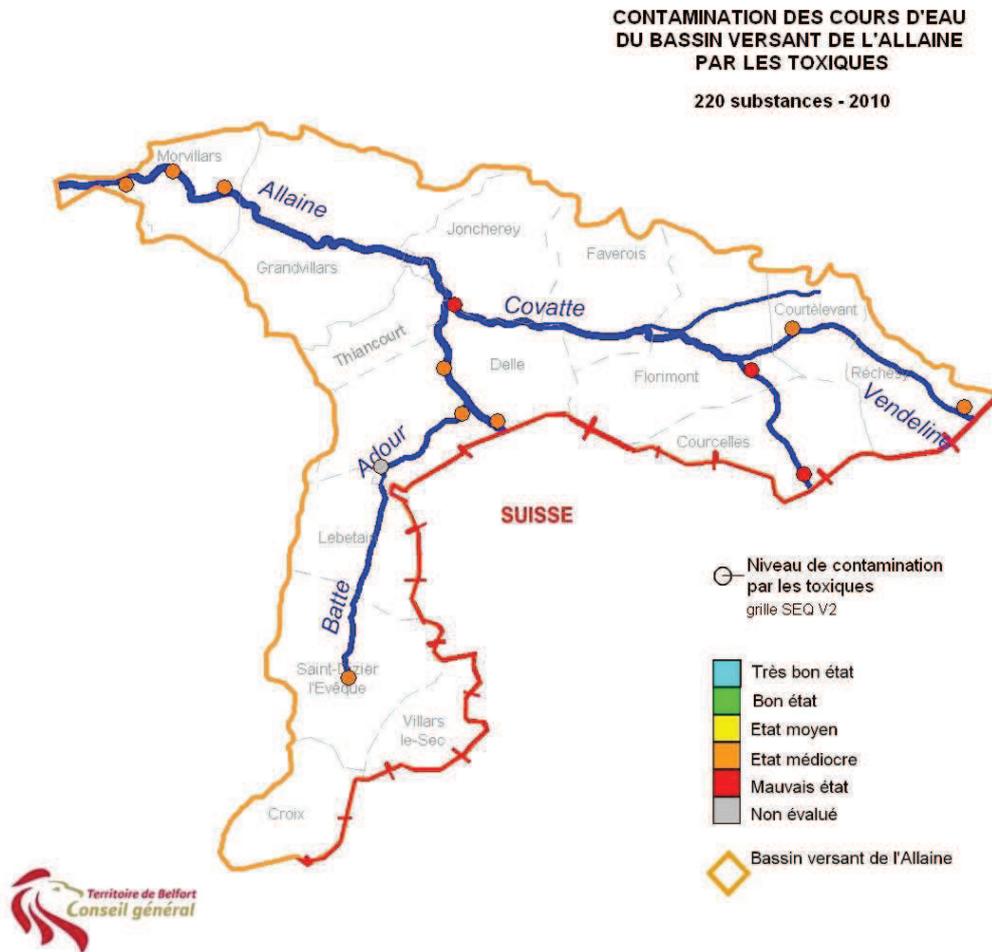


Figure n°5: Contamination des cours d’eau du BV de l’Allaine par les toxiques (2010)

Sur cette carte, les déclassements sont liés à la présence de deux types d’HAP à Morvillars : (Benzo(g,h,i)Perylène et Indeno(1,2,3-cd)Pyrène et de Nonylphénol sur les autres stations, ceux-ci étant issus de produits largement utilisés tant dans l’industrie (détergents, mouillants, peintures....) que par les ménages (nettoyants ménagers, shampoings).

Par ailleurs, la première campagne RSDE pour la station de Grandvillars a eu lieu au cours de l'année 2012. Au cours de cette année, 4 bilans 24h ont été réalisés en sortie de STEP et ont permis de mesurer les paramètres suivants :

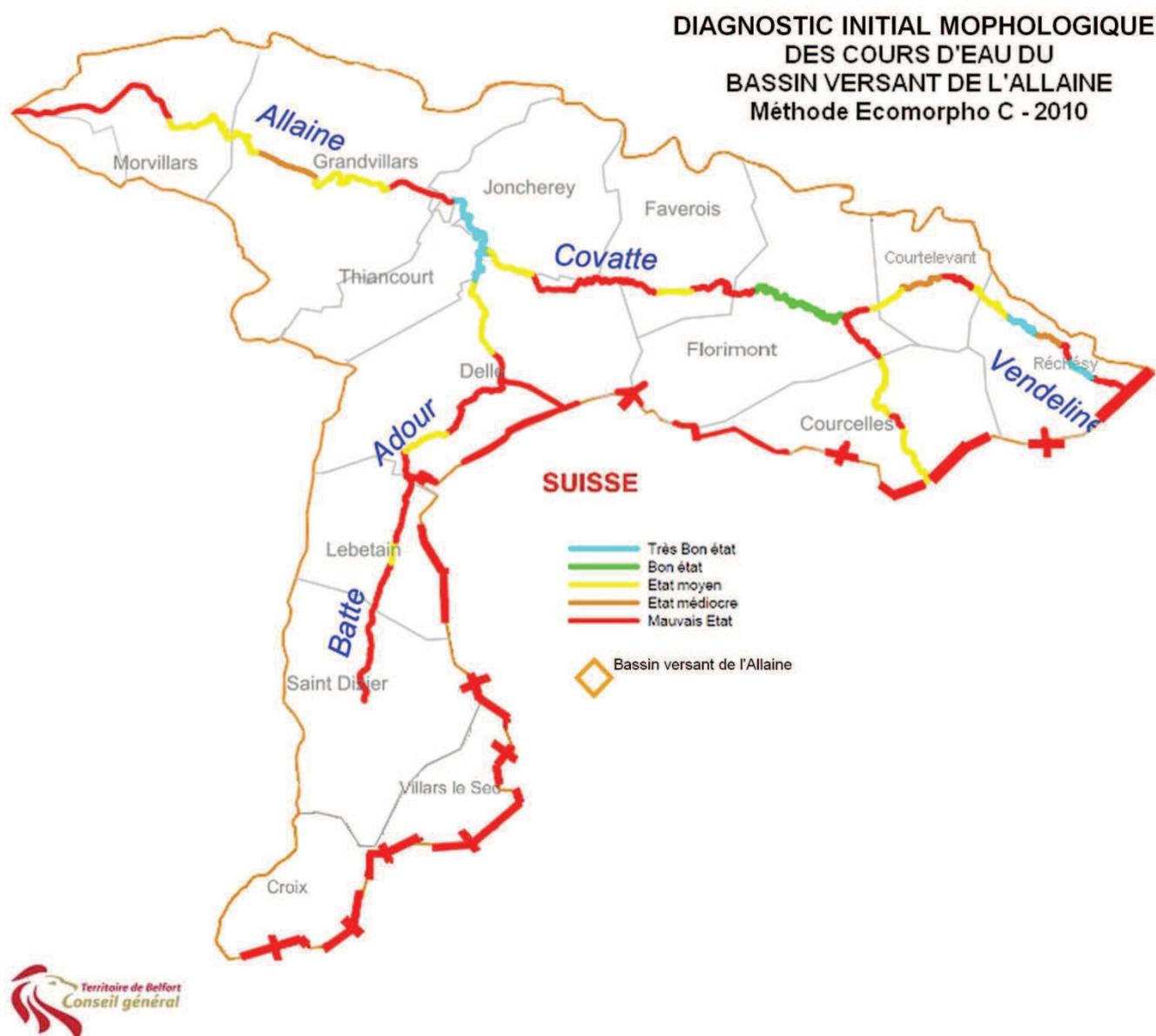
Molécule détectée	Fréquence d'apparition de la molécule
2,4-D (sels et/ou acide)	1 bilan 24h
AMPA	4 bilans 24h
Baryum	4 bilans 24h
Chlortoluron	2 bilans 24h
Chrome	3 bilans 24h
Cuivre	1 bilan 24h
Diuron	1 bilan 24h
Glyphosate	1 bilan 24h
Isoproturon	1 bilan 24h
Naphtalène	2 bilans 24h
Oxadiazon	1 bilan 24h
Plomb	1 bilan 24h
Simazine	1 bilan 24h
Zinc	4 bilans 24h

**Figure n°6: Bilan de la campagne RSDE de la STEP de Grandvillars (2012)**

Sur ces 14 paramètres mesurés lors des bilans 24h, aucun ne dépasse les concentrations moyennes admissibles par le milieu récepteur (ALLAINE), néanmoins, 3 paramètres (Cuivre, Chrome et Zinc) dépassent les flux journaliers moyens admissibles et nécessitent donc un suivi sur 2013, 2014 et 2015.

### **1.3.3 Diagnostic morphologique (hors protocole DCE)**

La carte ci-dessous présente le diagnostic initial morphologique des cours d'eau du bassin versant de l'Allaine (partie française) en 2010 selon la méthode « Ecomoprho C ».



**Figure n°7: Diagnostic initial morphologique des cours d'eau du BV de l'Allaine (2010)**

Le diagnostic montre une situation morphologique contrastée, avec peu de tronçons encore en bon état et un nombre important de tronçons en mauvais état morphologique du fait de remaniements et d'artificialisations importants.

### 1.3.4 Premiers résultats de l'inventaire piscicole sur le bassin versant

La campagne d'état des lieux piscicole sur le bassin versant a été effectuée en 2010 par la Fédération de pêche du Territoire de Belfort. Les cartes ci-dessous présentent les résultats obtenus. L'ensemble des données n'étant pas synthétisées à ce jour (classes d'abondance, localisation des espèces...), les résultats présentés dans le cadre du bilan à mi-parcours ne portent que sur les sources de perturbations des peuplements piscicoles et les températures.

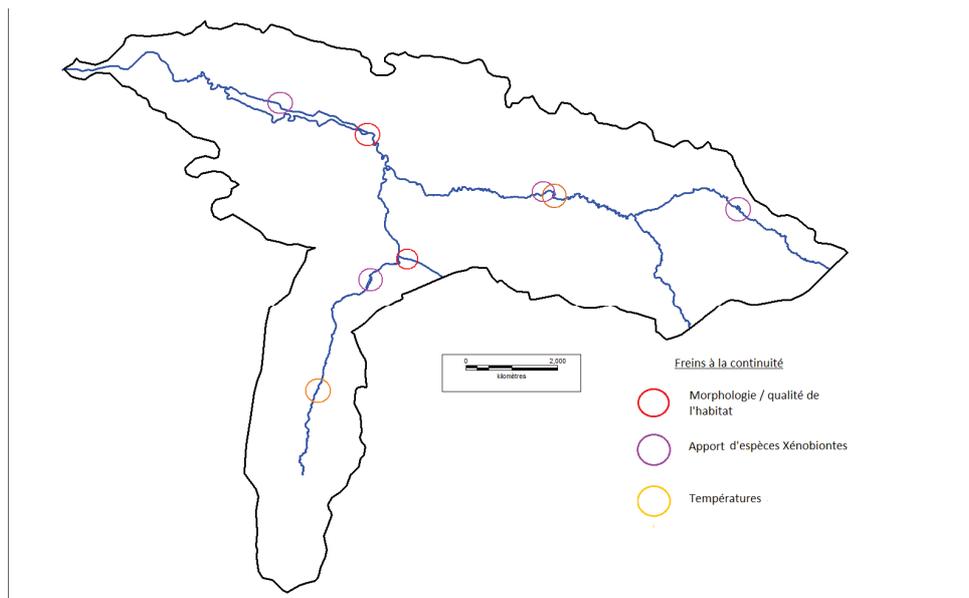


Figure n°8: Principales sources de perturbations pour les peuplements piscicoles (source : Fédération pêche 90-campagne 2010)

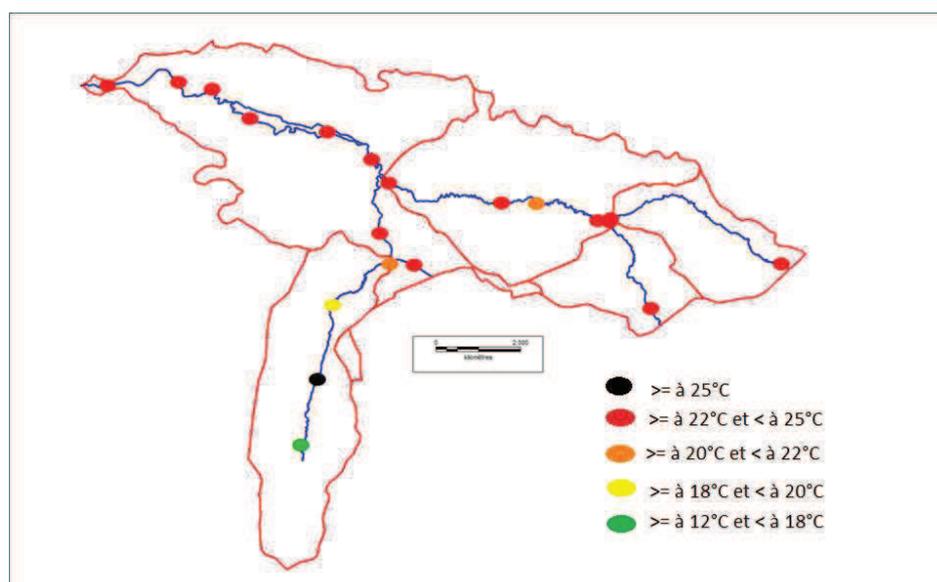


Figure n°9: Classes de températures maximales annuelles (source : Fédération pêche 90 – campagne 2010)

Les problématiques suivantes ont été mises en évidence:

- De nombreuses perturbations sont constatées au niveau de la morphologie et de la température des cours d'eau, cette perturbation pouvant parfois être une conséquence de déséquilibres morphologiques.
- La continuité piscicole n'est pas assurée sur l'ensemble du linéaire.

## 1.4 Objectifs DCE (France)

### 1.4.1 Objectifs de bon état pour les masses d'eaux superficielles

Les objectifs de bon état pour les eaux superficielles du bassin versant de l'Allaine sont résumés dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Masse d'eau	Etat écologique		Etat chimique		Objectif de bon état DCE	Motifs du report	
		Etat SDAGE 2009	Objectif de bon état	Etat SDAGE 2009	Objectif de bon état		Cause	Paramètres
FRDR 630	L'Allan de sa source à la confluence (dont Allaine)	Moyen	2021	Mauvais	2027	2027	Conditions naturelles	Continuité, Conditions morphologiques, flore aquatique, ichtyofaune, autres polluants
FRDR 11203	La Batte	Bon	2015	Bon	2015	2015		
FRDR 12081	La Covatte	Bon	2015	Bon	2015	2015		

### 1.4.2 Objectifs de bon état pour les masses d'eau souterraines

Les objectifs de bon état pour les eaux souterraines du bassin versant de l'Allaine sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Code masse d'eau	Masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique		Objectif de bon état DCE	Motifs du report	
		Etat SDAGE 2009	Objectif de bon état	Etat SDAGE 2009	Objectif de bon état		Cause	Paramètres
FRDG 307	Alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse)	Bon	2015	Mauvais	2021	2021	Faisabilité technique	Pesticides, trichloroéthylène, tetrachloroethylene, COHV, dérivés Benzène, Aluminium
FRDG 331	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon	2015	Bon	2015	2015		
FRDG 120	Calcaires jurassiques chaîne du Jura	Bon	2015	Bon	2015	2015		

## 1.5 Objectifs SDAGE (France)

### 1.5.1 Objectifs du SDAGE sur les eaux superficielles

Le programme de mesures sur les eaux superficielles du bassin versant de l'Allaine, en lien avec les Orientations Fondamentales définies dans le cadre du SDAGE est indiqué dans le tableau ci-dessous :

DO 02 01 Allaine - Allan	
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses 5A31 Mettre en place des conventions de raccordement 5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle 5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales 5E19 Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
Mesures :	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires 3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique
Mesures :	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
Mesures :	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison

### 1.5.2 Objectifs du SDAGE sur les eaux souterraines

Le programme de mesures sur les eaux souterraines du bassin versant de l'Allaine, en lien avec les Orientations Fondamentales définies dans le cadre du SDAGE est indiqué dans les tableaux ci-dessous :

<b>FR_D0_120 Calcaires jurassiques chaîne du Jura - BV Doubs et Loue</b>	
Problème à traiter :	Risque pour la santé
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable
<b>FR_D0_307 Alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse)</b>	
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses 5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux
Problème à traiter :	Risque pour la santé
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable
<b>FR_D0_307A Alluvions de l'Allan</b>	
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses 5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux 5A31 Mettre en place des conventions de raccordement 5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
Problème à traiter :	Risque pour la santé
Mesures :	5F29 Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions accidentelles
<b>FR_D0_331 Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs</b>	
Problème à traiter :	Risque pour la santé
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable
<b>FR_D0_331A Cailloutis plio-quaternaires du Sundgau</b>	
Problème à traiter :	Risque pour la santé
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable

### 1.5.3 SAGE Allan

Le bassin versant de l'Allaine se situe sur le territoire du SAGE Allan dont la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été arrêtée par Arrêté Préfectoral le 27 novembre 2012. Le SAGE est actuellement dans sa phase d'élaboration.

Afin de garantir une bonne cohérence entre la démarche du Contrat de rivière et la démarche du SAGE, les élus siégeant au Contrat de rivière sont également membres de la Commission Locale de l'Eau, et participent aux commissions thématiques du SAGE.

De même, les chargées de mission qui coordonnent chaque procédure (SAGE et Contrat de rivière), participent systématiquement aux réunions.

#### **1.5.4 Objectifs techniques du contrat**

La construction du programme d'actions du Contrat de rivière s'articule autour de cinq grands axes :

- Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Amélioration de la culture du risque d'inondation
- Préservation et amélioration de la ressource en eau potable
- Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

#### **1.5.5 Montants financiers engagés**

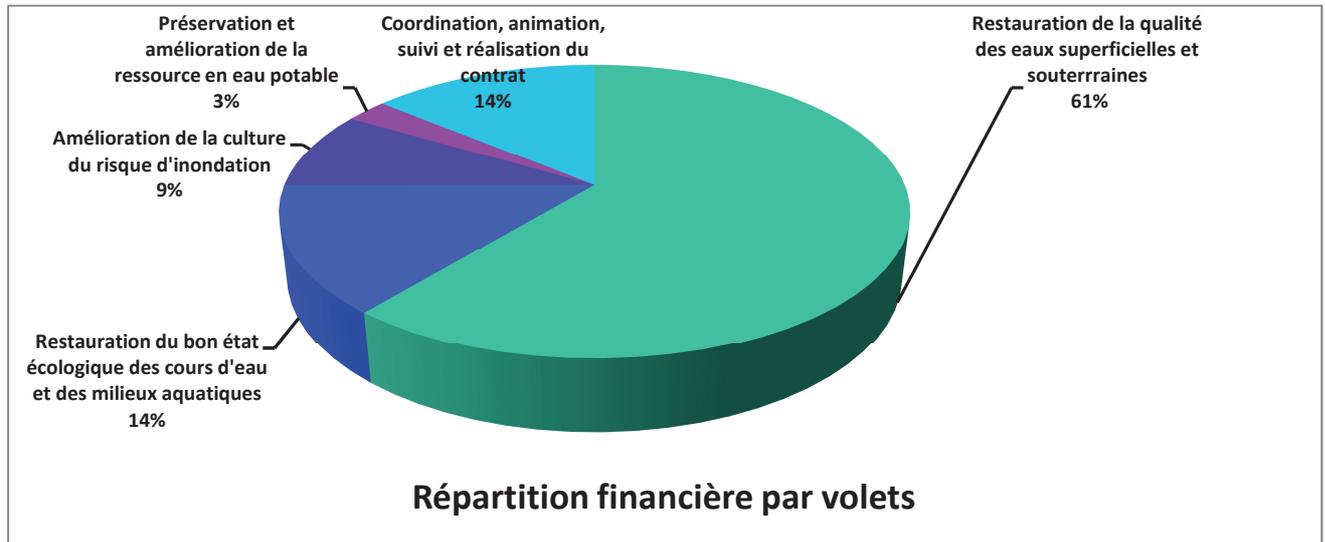
Le programme d'action du contrat de rivière est décliné autour de ces 5 axes. Le tableau suivant présente les montants prévisionnels qui ont été définis lors de l'élaboration du Contrat inscrits dans le document contractuel. Certains montants ont été revus dans le cadre du bilan à mi-parcours du Contrat. L'ensemble des fiches révisées est présenté en dans le document d'accompagnement joint à ce bilan à mi-parcours.

Contrat de rivière transfrontalier Allaine - Bilan à mi-parcours - Janvier 2013

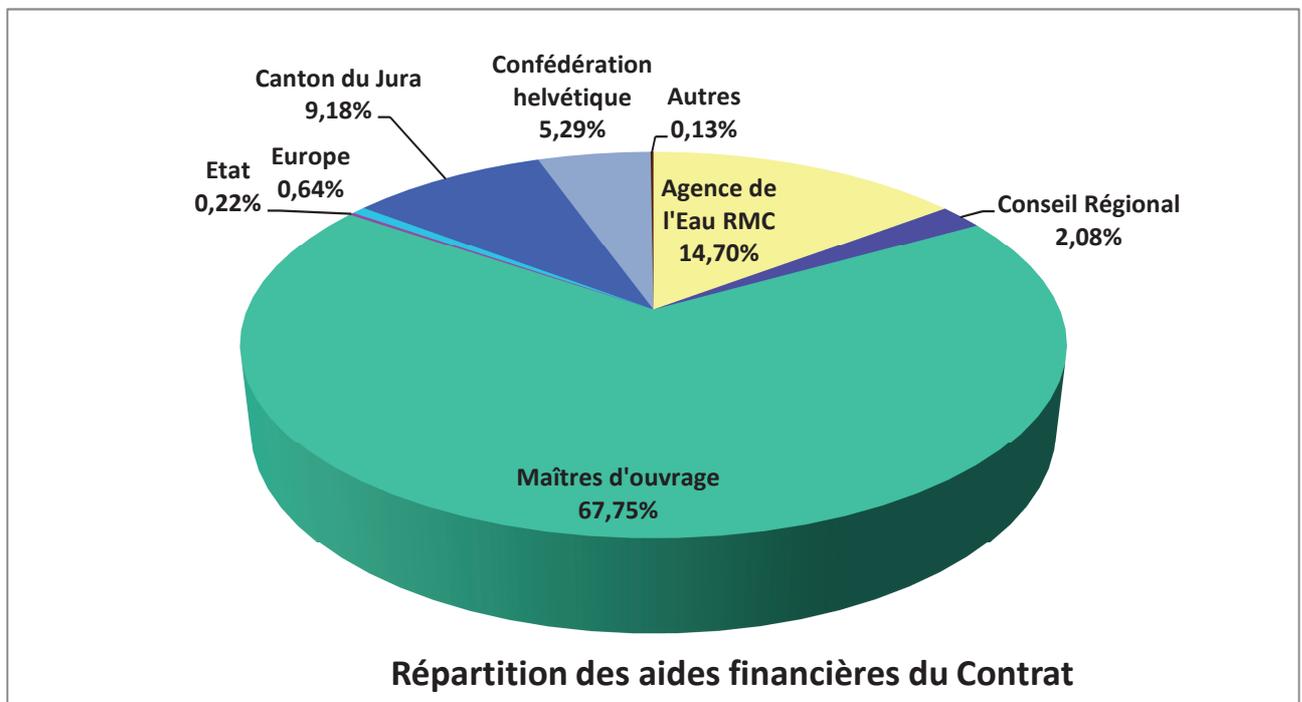
Volet	Nombre de fiches-actions	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)	Taux de financement attendu HT	Montant des subventions attendu (€ HT)							
					AE	CRFC	Canton	Etat	Europe	Conf. helv.	Autres	
<b>Volet A: Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines</b>												
Sous-volet A1: Assainissement	12	TOTAL France	5 511 320	6 541 560	35%	1 948 286	0	0	0	0	0	0
	5	TOTAL Suisse	11 563 371	12 442 187	0%	0	0	43 371	0	0	0	0
		<b>TOTAL Sous-volet A1</b>	<b>17 074 691</b>	<b>18 983 747</b>	<b>12%</b>	<b>1 948 286</b>	<b>0</b>	<b>43 371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sous-volet A2: Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	6	TOTAL France	1 428 000	1 698 480	33 à 45 %	471 000 à 641 998	108 900	0	0	0	0	0
	3	TOTAL Suisse	1 453 333	1 563 786	89%	0	0	780 000	0	0	520 000	0
		<b>TOTAL Sous-volet A2</b>	<b>2 881 333</b>	<b>3 262 266</b>	<b>65 à 72 %</b>	<b>471 000 à 642 000</b>	<b>108 900</b>	<b>780 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>
Sous-volet A3: Maîtrise des pollutions agricole et urbaine	3	TOTAL France	63 000	73 780	69%	23 500	8 250	0	5 400	6 600	0	0
	2	TOTAL Suisse	72 500	75 540	100%	0	0	42 500	0	0	30 000	0
		<b>TOTAL Sous-volet A3</b>	<b>135 500</b>	<b>149 320</b>	<b>86%</b>	<b>23 500</b>	<b>8 250</b>	<b>42 500</b>	<b>5 400</b>	<b>6 600</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL Volet A</b>			<b>20 091 524</b>	<b>22 395 333</b>		<b>2 442 786 à 2 613 486</b>	<b>117 150</b>	<b>865 871</b>	<b>5 400</b>	<b>6 600</b>	<b>550 000</b>	<b>0</b>
<b>Volet B1: Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques</b>												
	21	TOTAL France	2 954 300	3 395 222	65%	1 442 725	301 380	0	68 186	83 339	0	19 100
	5	TOTAL Suisse	1 655 655	1 781 484	50%	0	0	636 393	0	0	189 000	0
<b>TOTAL Volet B1</b>			<b>4 609 955</b>	<b>5 176 706</b>	<b>59%</b>	<b>1 442 725</b>	<b>301 380</b>	<b>636 393</b>	<b>68 186</b>	<b>83 339</b>	<b>189 000</b>	<b>19 100</b>
<b>Volet B2: Amélioration de la culture du risque d'inondation</b>												
	1	TOTAL Inondation - France	25 000	29 900	50%	12 500	0	0	0	0	0	0
	4	TOTAL Inondation - Suisse	2 496 666	2 686 413	82%	0	0	1 053 334	0	0	1 003 334	0
	1	TOTAL Inondation - Franco-suisse	300 000	358 800		partenaires financiers à définir (non intégré dans les calculs du taux de financement attendu)						
<b>TOTAL Volet B2</b>			<b>2 821 666</b>	<b>3 075 113</b>	<b>82%</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>1 053 334</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 003 334</b>	<b>0</b>
<b>Volet B3: Préservation et amélioration de la ressource en eau potable</b>												
	4	TOTAL Ressource en eau - France	743 000	845 116	76%	382 300	60 000	0	0	122 100	0	0
	2	TOTAL Ressource en eau - Suisse	100 000	107 600	33%	0	0	33 334	0	0	0	0
<b>TOTAL Volet B3</b>			<b>843 000</b>	<b>952 716</b>	<b>71%</b>	<b>382 300</b>	<b>60 000</b>	<b>33 334</b>	<b>0</b>	<b>122 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Volet C: Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat</b>												
Sous-volet C1: Développement des loisirs liés à l'eau et au petit patrimoine	6	<b>Total Sous-volet C1</b>	<b>106 000</b>	<b>126 776</b>	<b>42%</b>	<b>36 800</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sous-volet C2: Communication, information et sensibilisation	4	Total Communication -France	3 340 000	3 994 640	28%	5 000	64 500	0	0	0	0	24 500
	3	Total Communication - Franco-suisse	117 700	138 969	88%	35 750	21 450	46 200	0	0	0	0
		<b>Total Sous-volet C2</b>	<b>3 457 700</b>	<b>4 133 609</b>	<b>43%</b>	<b>40 750</b>	<b>85 950</b>	<b>46 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 500</b>
Sous-volet C3: animation et suivi technique à l'échelle du bassin	2	Total Animation - France	79 800	85 680	71%	39 900	16 470	0	0	0	0	0
	7	Total Animation - Franco-suisse	940 720	1 021 340	81%	274 900	96 510	390 920	0	0	0	0
		<b>Total Sous-volet C3</b>	<b>1 020 520</b>	<b>1 107 020</b>	<b>80%</b>	<b>314 800</b>	<b>112 980</b>	<b>390 920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL Volet C</b>			<b>4 584 220</b>	<b>5 367 405</b>	<b>23%</b>	<b>392 350</b>	<b>206 430</b>	<b>437 120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 500</b>

<b>Total Contrat de rivière - France</b>	<b>14 250 420</b>	<b>16 791 154</b>	<b>37 à 38%</b>	<b>4 362 011 à 4 533 009</b>	<b>567 000</b>	<b>0</b>	<b>73 586</b>	<b>212 039</b>	<b>0</b>	<b>43 600</b>
<b>Total Contrat de rivière - Suisse</b>	<b>17 341 525</b>	<b>18 657 010</b>	<b>25%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 588 932</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 742 334</b>	<b>0</b>
<b>Total Contrat de rivière - Franco-suisse</b>	<b>1 358 420</b>	<b>1 519 109</b>	<b>82%</b>	<b>310 650</b>	<b>117 960</b>	<b>437 120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Contrat de rivière</b>	<b>32 950 365</b>	<b>36 967 273</b>	<b>32%</b>	<b>4 672 661 à 4 843 659</b>	<b>684 960</b>	<b>3 026 052</b>	<b>73 586</b>	<b>212 039</b>	<b>1 742 334</b>	<b>43 600</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements financiers par volets.



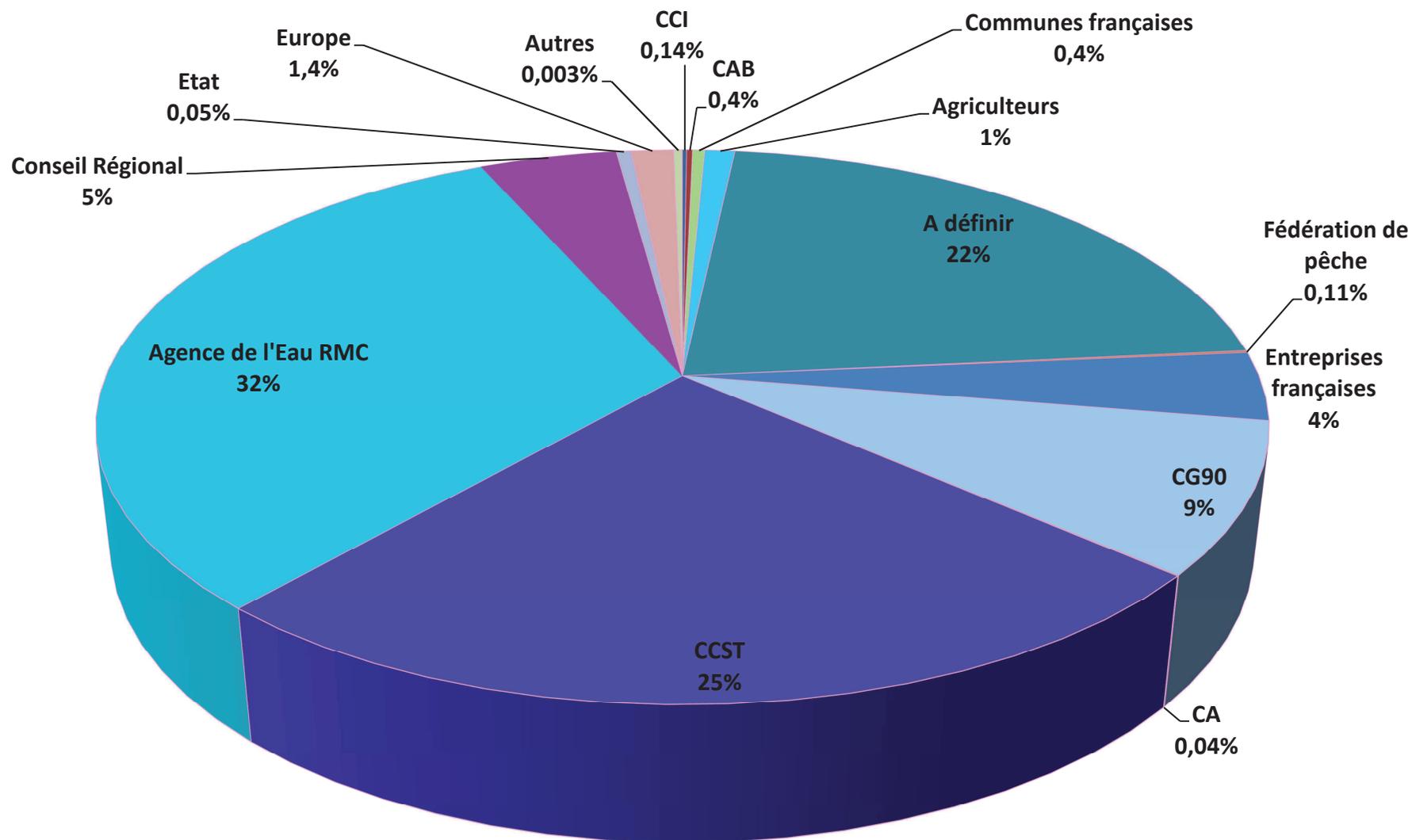
Le graphique ci-dessous présente la répartition des aides des partenaires financiers du Contrat.



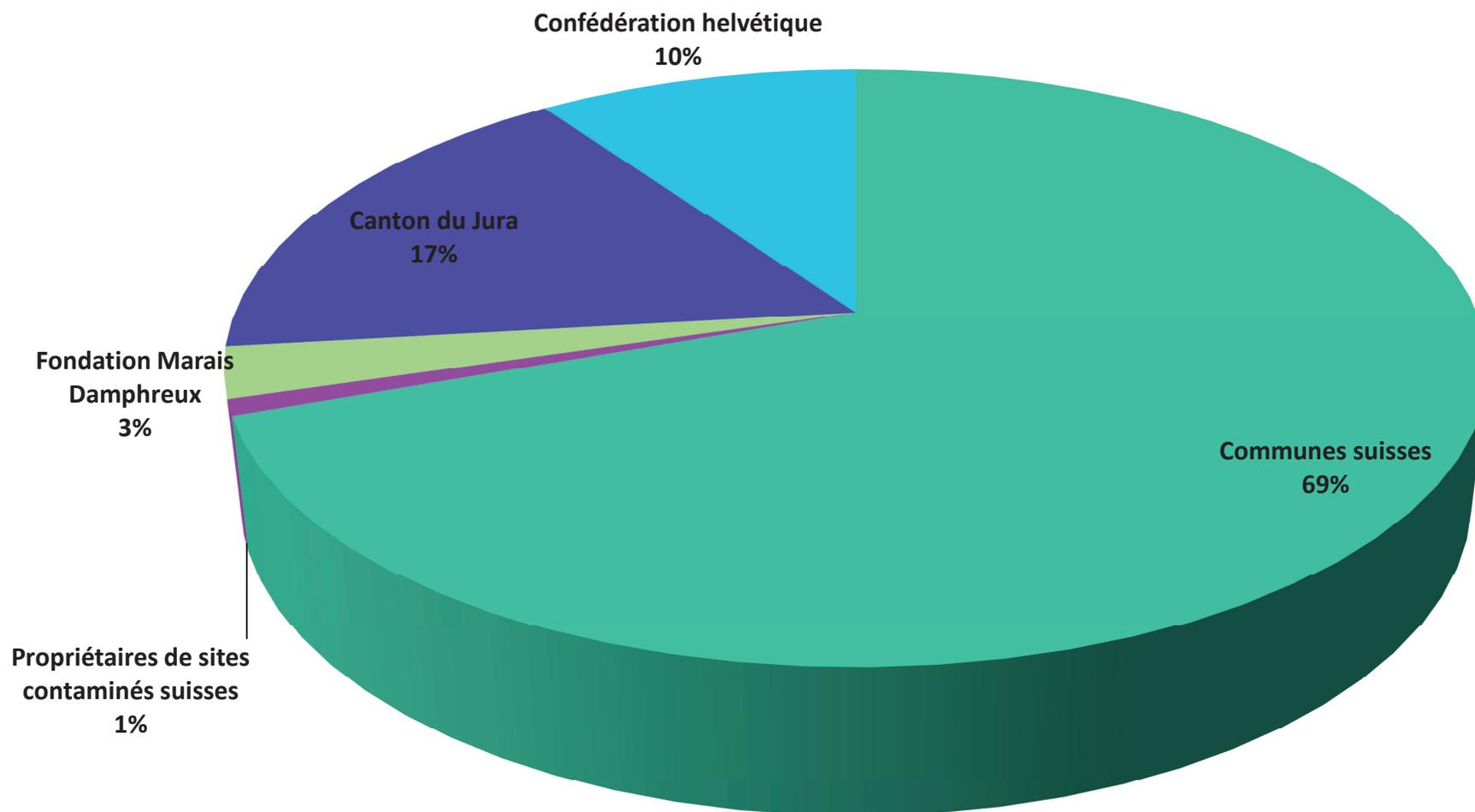
Ce dernier graphique montre l'importance la part restant à charge des maîtres d'ouvrage (22 345 635 €), dont 9 335 374 € pour les maîtres d'ouvrage français et 13 010 261 € pour les maîtres d'ouvrage suisses.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des montants financiers prévisionnels sur la partie française et sur la partie suisse.

### Répartition des montants prévisionnels du Contrat - Partie française -



### Répartition des montants prévisionnels du Contrat - Partie suisse -



## **1.6 Organisation des acteurs locaux**

### **1.6.1 Les porteurs de projet**

Du côté français, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), qui regroupe 13 des 14 communes du bassin français est l'établissement porteur de la mise en œuvre du contrat. A travers le poste de Chargée de mission qu'elle a créé, elle veille à l'harmonisation et au bon déroulement du programme d'action, à l'assistance technique autour des actions, notamment par l'organisation des Comités de pilotage et des Comités de rivière, en relation avec les différents maîtres d'ouvrage et en partenariat avec les autorités compétentes de la République et Canton du Jura. La CCST est également maître d'ouvrage de plusieurs actions du Contrat rivière.

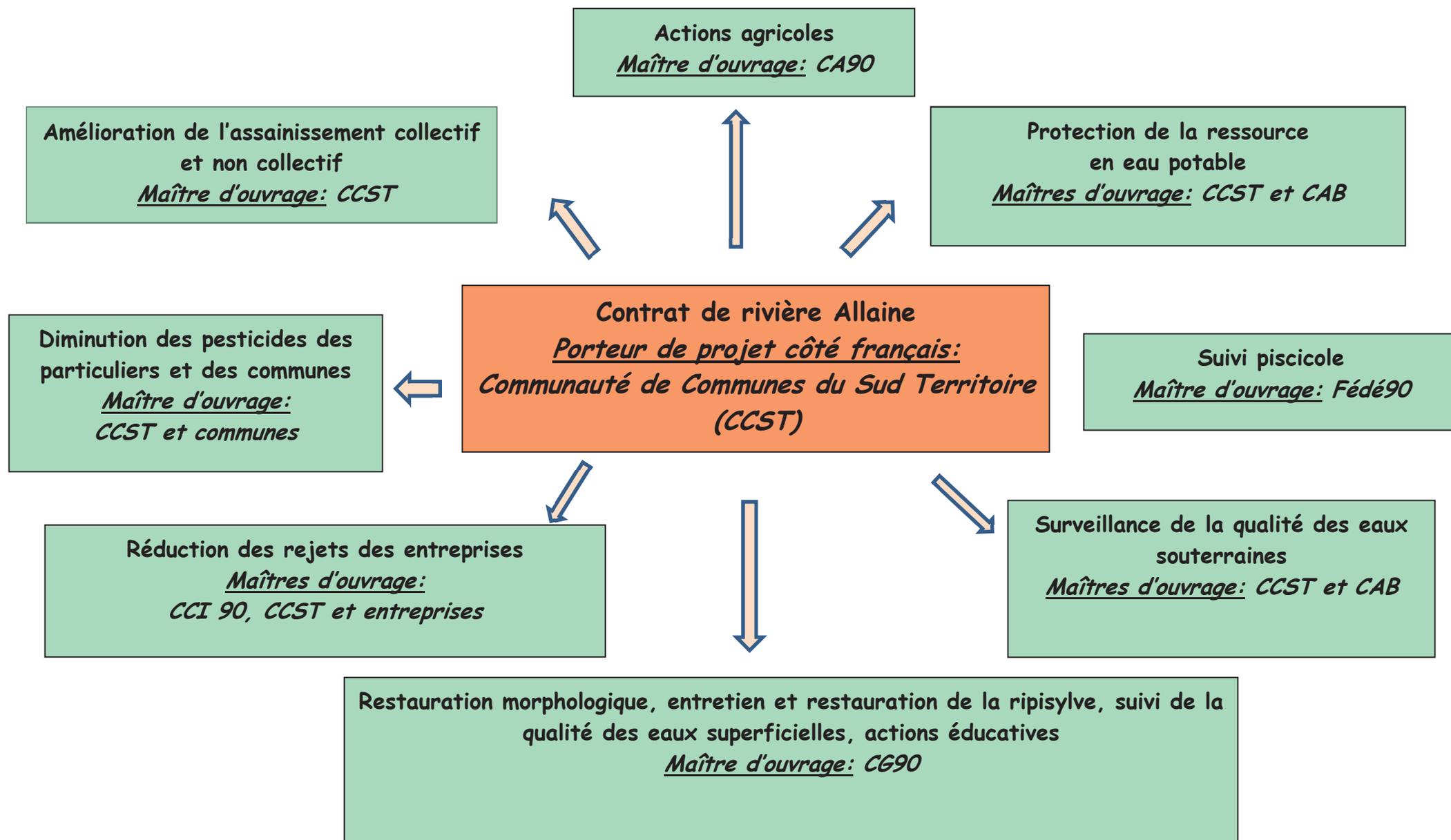
Du côté suisse, la République et Canton du Jura (RCJU) a la volonté de mener une politique de gestion globale des eaux sur l'ensemble de son territoire. Pour se faire, les principes et objectifs du Plan sectoriel cantonal des eaux (PsEaux) ont été validés par le Gouvernement de la RCJU en 2012. Le PsEaux aura force obligatoire pour les autorités cantonales et communales. Cette planification directrice se veut solide, cohérente et basée sur la mise en évidence du rapport coût/bénéfice des mesures.

Cet instrument de pilotage cantonal de la gestion des eaux est conçu par bassin versant (Allaine, Birse et Doubs) et traite pour chacun d'eux des trois volets de la gestion des eaux, à savoir l'approvisionnement, l'assainissement et les eaux de surface. Il a pour ambition de garantir la maîtrise de la gestion globale des eaux, d'obtenir une large adhésion de la population, d'assurer de bons résultats et d'utiliser judicieusement l'argent public.

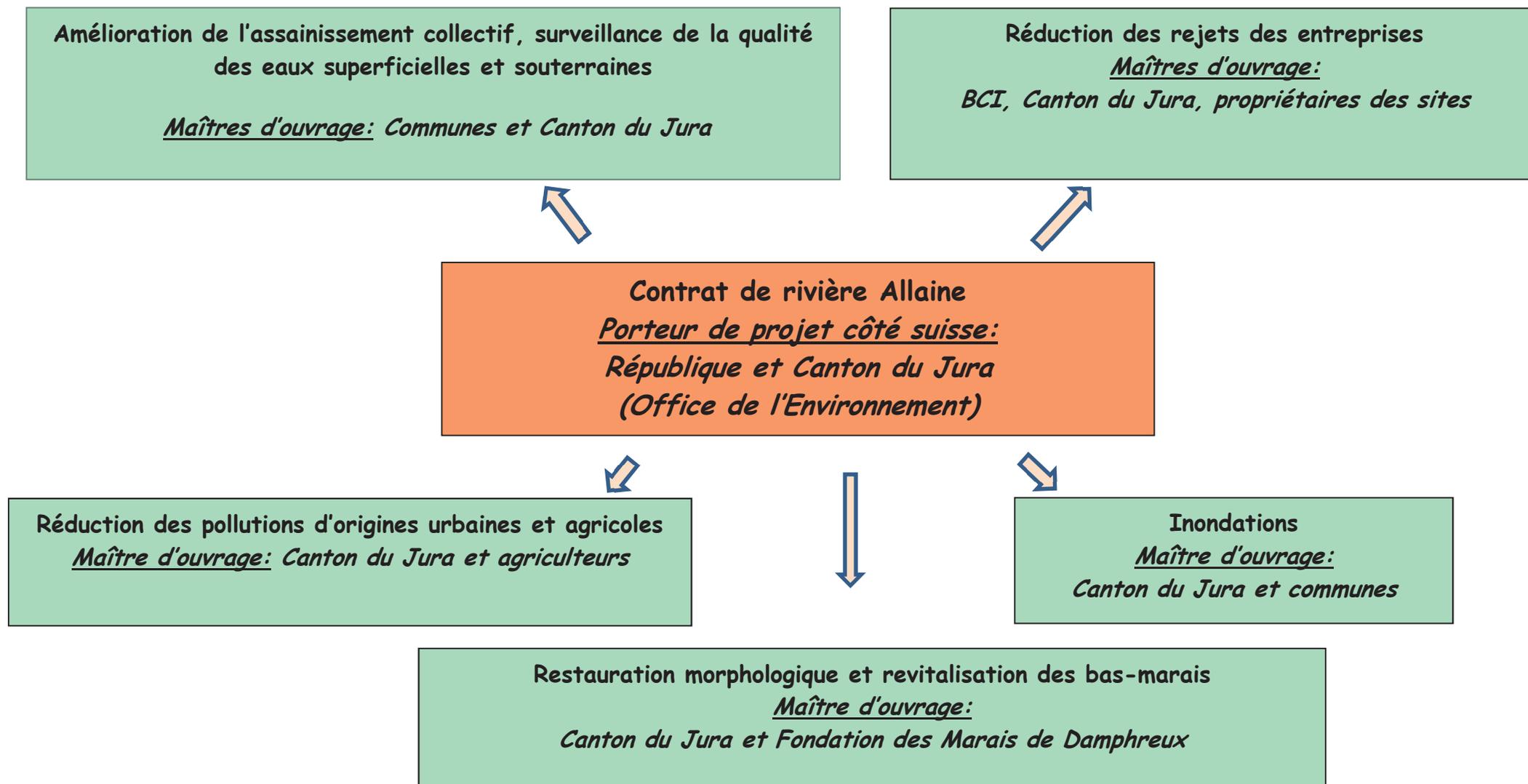
Le Contrat de rivière Allaine s'inscrit donc dans cette démarche globale, coordonnée à l'échelle le bassin hydrographique de l'Allaine.

### **1.6.2 Les maîtres d'ouvrage**

Le schéma ci-dessous précise les différents maîtres d'ouvrage impliqués dans le contrat de rivière sur le territoire français.

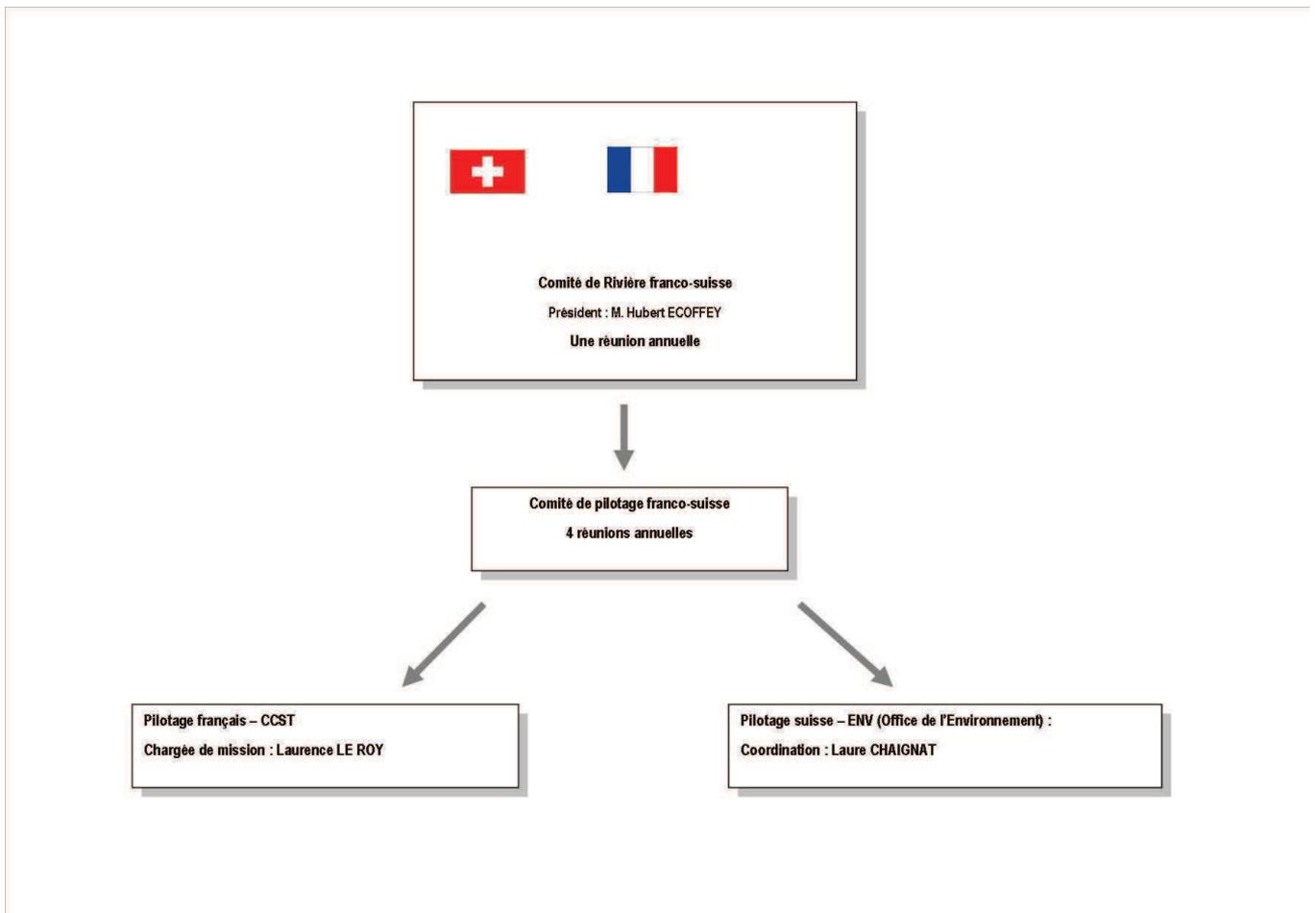


Le schéma ci-dessous précise les différents maîtres d'ouvrage impliqués dans le contrat de rivière sur le territoire suisse.



### 1.6.3 Pilotage et animation

Les modalités de fonctionnement définies dans le cadre du Contrat de rivière sont présentées dans le schéma ci-dessous :



Des réunions par groupes de travail techniques sont organisées tout au long de l'année pour suivre l'état d'avancement des différentes actions. Les groupes de travail techniques sont les suivants :

- Ripisylve / restauration morphologique : 3 à 4 réunions annuelles
- Assainissement : 4 à 5 réunions annuelles
- Foncier agricole / urbanisme : 2 réunions annuelles
- Collecte des déchets d'entreprises : 3 réunions annuelles
- Guide des riverains des cours d'eau et propriétaires d'étangs : 2 réunions annuelles

A cela, s'ajoutent des réunions de préparation et de calage technique en amont des réunions des groupes de travail, des réunions de préparation des actions événementielles, des réunions publiques d'information de la population et des réunions de concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles, ainsi que des réunions de travail avec les différents partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions, ce qui représente une cinquantaine de réunions annuelles.

Enfin, des comités de pilotage spécifiques sont chargés de suivre certaines actions :

- Comité de pilotage « Aires d'Alimentation de Captages » : 1 à 3 réunions annuelles
- Comité de pilotage « Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'Alimentation en Eau Potable vis-à-vis des toxiques » : 2 à 3 réunions annuelles.

#### 1.6.4 Les outils de suivi-évaluation du Contrat

Lors de son élaboration, une série d'indicateurs a été définie pour permettre de suivre et d'évaluer le programme d'action. Le tableau présenté en annexe 1 récapitule les indicateurs associés à chaque fiche-action. Le remplissage annuel de ce tableau de bord permet de suivre l'avancement des actions.

## 2 Bilan technique du contrat à mi-parcours

### 2.1 Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

#### 2.1.1 Sous-volet A1 : Assainissement

##### Fiches-actions concernées

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
A1-1	Zonage d'assainissement de la commune de Lebetain	F	CCST	1	3	12 000	14 352
A1-2	Zonage d'assainissement de la commune de Thiancourt	F	CCST	1	1	8 000	9 568
A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	F	CCST	1	2	80 000	80 000

A1-4	Réhabilitation de la STEP de Réchesy et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	F	CCST	2	2	653 600	781 706
A1-5	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	F	CCST	1	2	1 187 600	1 420 370
A1-6	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	F	CCST	2	2	733 740	877 553
A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	F	CCST	1	2	670 000	801 320
A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	F	CCST	1	2	1 165 080	1 393 436
A1-9	Amélioration de la collecte sur la commune de Joncherey	F	CCST	1	3	637 180	762 067
A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	F	CCST	3	2	144 120	172 368
A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	F	CCST	1	2	175 000	175 000
A1-12	Contrôle des déversoirs d'orages de Morvillars	F	CAB	1	Abandonnée	45 000	53 820
A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Épuration de Porrentruy et Environs) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	1	2	9 890 000	10 641 640
A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Épuration de la Basse Allaine) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	1	1	800 000	860 800
A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Épuration des eaux de Vendlincourt et Bonfol) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	1	1	830 000	893 080
A1-16	PGEE en cours Amélioration de la collecte sur le réseau de Asuel, Beurnevésin, Fahy, Fregécourt, Montigney, Pleujouse	S	Communes	1	2	A définir à l'issue des PGEE	
A1-17	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	S	Canton ENV	1	Abandonnée	43 371	46 667
TOTAL Assainissement - France						5 511 320	6 541 560
TOTAL Assainissement - Suisse						11 563 371	12 442 187
<b>TOTAL Assainissement</b>						<b>17 074 691</b>	<b>18 983 747</b>

## Etat d'avancement

### Sur le territoire français :

- Les diagnostics d'assainissement non collectifs réalisés sur le plateau de Croix ont permis d'identifier les dispositifs considérés comme à risque présentant le ou les critères suivants :
  - Absence de prétraitement et/ou de traitement,
  - Dysfonctionnement du dispositif (colmatage, défaut d'étanchéité, connexion d'eaux pluviales, inadaptation de la filière au sol...)
  - Sous-dimensionnement important du dispositif.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats issus des diagnostics :

	Saint-Dizier- l'Evêque	Villars-le-Sec	Croix
Dispositifs conformes	21	4	7
Dispositifs non-conformes sans risque	56	26	9
Dispositifs non-conformes avec risque (non éligibles – après 1996)	6	4	0
Dispositifs non-conformes avec risque (éligibles à une opération collective)	80	13	6
TOTAL	163	47	22

Au total, le nombre de dispositifs non-conformes et présentant des risques (environnementaux ou sanitaires) s'élèvent à 99 sur les trois villages, respectivement 80 sur Saint-Dizier-l'Evêque, 13 sur Villars-le-Sec et 6 sur Croix.

- Suite à ce diagnostic, une opération collective de réhabilitation des systèmes a donc été lancée en 2012. Au total, le nombre de volontaires acceptant de s'engager dans cette opération s'élève à 52 sur les trois villages (soit 53 % des dispositifs éligibles) répartis comme suit :
  - 41 sur Saint-Dizier-l'Evêque, soit 51 % des dispositifs éligibles
  - 6 sur Villars-le-Sec (46 %)
  - 5 sur Croix (soit 83 %)
- En ce qui concerne la mise en réseaux séparatifs, la majorité des travaux prévus au contrat de rivière est, soit terminé, soit en cours de réalisation, soit programmé dans les deux prochaines années.
- Seule une commune n'a pas réalisé son zonage d'assainissement (Thiancourt). L'intégration de cette commune dans le Communauté de communes devrait permettre de faire avancer cette opération.
- L'étude préalable à la création d'une nouvelle STEP sur Réchésy, Courtelevant et Florimont est achevée. Cette étude, finalisée fin 2012, a permis de :
  - Définir l'emplacement d'une future station intercommunale dans une logique technico-financière à long terme,
  - Connaître l'état des réseaux de collecte sur les communes de Courtelevant et Florimont,

- Définir les travaux nécessaires à la collecte et au transport d'un effluent adéquat afin d'optimiser la qualité du rejet après traitement.

**Sur le territoire suisse :**

- L'approbation des PGEE est en cours sur les communes du bassin versant.
- Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) du Syndicat d'Epuration de Porrentruy et Environs (SEPE) a été approuvé. A l'été 2011, les communes de Réclère, Damvant, Rocourt et Grandfontaine (situées sur le BV du Doubs) sont devenues membres du SEPE et ont été raccordées. Ceci constitue une avancée majeure, car ces communes ne traitaient pas leurs eaux usées auparavant.
- Le PGEE du Syndicat d'Epuration de la Basse Allaine (SEBA) est approuvé. Les mesures des plans d'action sont mises en application selon les communes. Le PGEE est utilisé par les communes et le Canton dans le cadre des autorisations de bâtir et dans les plans spéciaux.
- Le PGEE du Syndicat d'Epuration de Vendlincourt et Bonfol (SEVEBO) est approuvé. Les mesures des plans d'action sont mises en application selon les communes. Le PGEE est utilisé par les communes et le Canton dans le cadre des autorisations de bâtir et dans les plans spéciaux.
- Les PGEE de Bure, Fahy, Montignez et Beurnevésin sont en cours de réalisation.
- La fiche-action concernant l'étude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP a été abandonnée. Au vu de la situation actuelle, aucune STEP ne présente de déficit grave sur le bassin versant de l'Allaine.

**✚ Perspectives :**

**Sur le territoire français :**

- Les travaux de mise en réseaux séparatifs seront finalisés d'ici mi-2015.
- Les diagnostics ANC sont finalisés sur les communes qui étaient majoritairement en ANC (Villars-le-Sec, Croix et Saint Dizier). Sur les autres communes du bassin versant, les diagnostics restent à faire avec une classification considérée comme « à risque » lorsque les dispositifs présentent le ou les critères suivants :
  - Absence de prétraitement et/ou de traitement,
  - Dysfonctionnement du dispositif (colmatage, défaut d'étanchéité, connexion d'eaux pluviales, inadaptation de la filière au sol...)
  - Sous-dimensionnement important du dispositif,

- Rejet direct dans le milieu naturel.

On considère qu'environ 80 % des dispositifs qui seront diagnostiqués seront non conformes, avec ou sans risque, sur un total de 110 dispositifs. Durant l'année 2013, un bilan précis sera effectué. Au vu des résultats des diagnostics, une opération collective sera organisée.

- Les contrôles des branchements et la recherche des eaux parasites seront finalisés courant 2015.
- L'assainissement des communes de Courtelevant et Florimont et la réhabilitation de la STEP de Réchésy est reconnu pour être une nécessité. Ainsi les services de l'Etat ont mis en demeure, en 2012, la Communauté de Communes de collecter et traiter les eaux usées de Courtelevant et Florimont à la date butoir du 31 décembre 2015.

Les réseaux unitaires de Courtelevant et Florimont ne peuvent être utilisés en l'état pour la collecte des eaux usées, en raison de leur mauvaise étanchéité et de leur état structurel présentant de nombreux dysfonctionnements. Parallèlement, des apports importants de bassins extérieurs transitent par les collecteurs et impacteraient fortement le système d'assainissement. Il est donc nécessaire de mettre en séparatif, dès la création de la station, le réseau de ces deux communes, pour un montant d'environ 2 035 000 euros HT.

En raison de la sensibilité du milieu récepteur, le traitement d'épuration nécessitera un traitement spécifique du phosphore pour maintenir le bon état du milieu. Le montant pour la mise en œuvre d'une station d'épuration de type rhizosphère de 2 000 eqhab est estimé à 1 300 000 euros HT.

A cela s'ajoute le réseau de transfert entre les trois communes pour un montant de 708 000 euros HT, et quelques travaux d'élimination des eaux parasites sur Réchésy pour 63 000 euros HT.

Le projet global s'élève donc à 4 106 000 euros HT.

A ce jour, sa réalisation reste fortement dépendante des financements disponibles, car le budget assainissement de la CCST ne pourra pas supporter financièrement les coûts restant à sa charge, notamment sur les réseaux de collecte.

- La commune de Thiancourt n'a pas souhaité lancer l'étude relative à son zonage d'assainissement. Avec l'entrée de la commune dans la Communauté de Communes du Sud Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013, cette action sera reprise en régie (lancement prévu en 2015).

**Sur le territoire suisse :**

- L'étude pilote engagée par le SEPE sera prochainement finalisée. Cette étude vise la reprise par le syndicat de l'ensemble des infrastructures communales d'assainissement, dans un but d'optimisation de la gestion. Cette étude pourrait servir d'exemple à d'autres syndicats.
- Le PsEaux assainissement est en cours d'élaboration et devrait être lancé en 2013.
- L'étude PGEE sur les réseaux d'évacuation des eaux sur les communes ne faisant pas partie d'un Syndicat est toujours en cours, la fiche-action A1-16 qui doit s'appuyer sur les conclusions de cette étude n'est donc pas commencée.

**2.1.2 Sous-volet A2 : Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers**

**Fiches-actions concernées**

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
A2-1	Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques	F	CCST- CCI 90 - entreprises	1	2	150 000	179 400
A2-2	Soutien des entreprises dans leurs démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	F	CCST- CCI 90 - entreprises	1	2	360 000	430 560
A2-3	Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	F	CCST- CCI 90 - entreprises	1	2	330 000	394 680
A2-4	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	F	CCST- CCI 90	2	2	0	0
A2-5	Animation des actions à destinations des entreprises	F	CCST- CCI 90	1	2	108 000	119 760
A2-6	Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	F	CCST- CCI90- entreprises	1	2	480 000	574 080
A2-7	Investigation et gestion des sites contaminés	S	Canton ENV - propriétaires	2	2	1 453 333	1 563 786
A2-8	Assainissement de la décharge de Bonfol	S	BCI	1	2	216 852 540	233 333 333
A2-9	Accord de branche perchloréthylène	S	Canton ENV	2	3	0	0
TOTAL pollutions entreprises et particuliers - France						1 428 000	1 698 480
TOTAL pollutions entreprises et particuliers - Suisse						1 453 333	1 563 786
<b>TOTAL pollutions entreprises et particuliers</b>						<b>2 881 333</b>	<b>3 262 266</b>

NB : Les montants surlignés en jaune correspondent aux coûts relatifs à l'assainissement de la décharge de Bonfol. Ces montants sont indiqués pour information, mais ne sont pas intégrés dans le chiffrage du Contrat de rivière.

## **Etat d'avancement**

### Sur le territoire français :

- Une opération de déstockage des déchets dangereux d'entreprises a été organisée le 18 décembre 2012. Elle a permis de récolter 800 kgs de déchets. Les catégories de déchets récoltés sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE DECHET	Quantités (kgs)
DECHETS MINERAUX (BASE,ACIDE)	103
DECHETS MINERAUX (BASE,ACIDE)	418
DECHETS ORGANIQUES	231
HUILES MOTEURS	1
AUTRES DECHETS	5
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>

**Figure n°10: Types et quantités de déchets collectés lors de l'opération de déstockage de décembre 2012**

Le succès de cette opération est mitigé. Si les quantités déstockées sont correctes, le nombre d'entreprises ayant participé à cette opération est très faible (3 entreprises). Le scénario (peu d'entreprises avec de grosses quantités de déchets) est celui inverse de celui qui était pressenti (beaucoup d'entreprises avec des petites quantités de déchets). Il reste certainement beaucoup de stocks dans les entreprises. Cela pose le problème de la sensibilisation de fond des entreprises à ce qu'est un déchet dangereux et aux risques de pollution engendrée par ces derniers. L'ouverture de la déchetterie en 2013 permettra de les sensibiliser sur du plus long terme.

- Une opération collective de lutte contre les pollutions dispersées a été mise en place sur la CCST. Un chargé de mission a ainsi été recruté en septembre 2011 par la Collectivité afin de régulariser les rejets au réseau d'assainissement des 359 entreprises situées sur le bassin versant de l'Allaine. Au 31 décembre 2012, 99 visites d'entreprises ont été réalisées, 147 entreprises étaient régularisées (soit 41 %) et 58 entreprises (16 %) étaient en cours de régularisation.

Après une année de diagnostic des entreprises :

- 58 % des entreprises visitées sans rejets EUND
- 34 % des entreprises visitées avec rejets EUND dans réseaux
- 8 % des entreprises visitées avec rejets EUND au milieu naturel dont 5% sans traitement

Les problèmes rencontrés lors des visites des entreprises sont les suivants :

- Manque de sécurisation des zones de stockage, principalement pour des petites rétentions,
- Elimination des déchets : manque BSD,
- Fosses septiques connectées au réseau public,
- Défaut de prétraitement, notamment Séparateur à Hydrocarbures (absence, entretien).
- Rejet direct d'effluents potentiellement chargés en hydrocarbures (lavage de sol)

Les bonnes pratiques mises en place suite aux visites :

- Nettoyage des abords des bennes à déchets
- Utilisation conforme des aires de rétention
- Suppression des rejets d'eau de lavage des sols
- Suppression des rejets d'effluents de tribofinition
- Conservation des BSD, FDS...

Les photos ci-dessous illustrent les bonnes pratiques mises en place suite aux diagnostics réalisés.



Figure n°11: Curage de séparateurs à hydrocarbures (Droits : CCST)



Figure n°12: Installation de bennes étanches pour le stockage de copeaux métalliques souillés (Droits : CCST)



Figure n°13: Mise en place d'un bac de rétention  
pour supprimer les fuites de produits dangereux (Droits : CCST)

- Au total, au 31 décembre 2012, 494 740 € HT d'investissements dans les équipements de prévention et de réduction des pollutions sont prévus dans les entreprises du bassin versant.
- Trois courriers d'information et de sensibilisation ont été envoyés à l'ensemble des entreprises pour les informer des actions menées en leur direction sur le bassin versant, et une dizaine d'articles de sensibilisation dans le magazine bimestriel de la CCI 90 ont été réalisés (Cf. annexe 2).

**Sur le territoire suisse :**

- Deux sites ont été assainis en 2011-2012 : 15 tonnes de plomb sur les buttes de tir de Porrentruy, 1200 kg de solvants chlorés sur une aire industrielle. De plus, 6 investigations ont été réalisées sur de nouveaux sites. Les budgets utilisés sont largement supérieurs aux budgets prévisionnels, soit 7 007 000 CHF (= 5 734 981 €) contre les 2 345 680 CHF (= 1 563 786 €) budgétés dans le document-cadre du Contrat de rivière.



**Figure n°14: Assainissement par extraction thermique de vapeurs du sol (SVTE)**  
(Droits : Office de l'Environnement du Canton du Jura)

- La décharge industrielle de Bonfol est en cours d'assainissement avec plus de 70 000 tonnes de déchets toxiques évacués sur les 114 000 tonnes déposés entre 1961 et 1976.



**Figure n° 15: Dans la halle d'excavation, le fond argileux de la décharge réapparaît sous les déchets industriels (état en août 2012) (Droits : bci Betriebs-AG)**

- L'accord de branche perchloroéthylène a été mis en place. Les contrôles annuels sont réalisés dans les pressings et les modalités de mise en conformité ont été définies pour chaque entreprise. Cette fiche-action est terminée.

#### **Perspectives :**

##### **Sur le territoire français :**

- Afin de pérenniser la collecte des déchets dangereux d'entreprises, une infrastructure dédiée est en cours d'installation sur le site de la déchetterie intercommunale. Elle sera en service au printemps 2013 et permettra d'accueillir les déchets dangereux de l'ensemble des entreprises du bassin versant.
- L'Agence de l'eau et la CCST vont reconduire une « Opération Collective » pour l'année 2013 et donc maintenir le poste du chargé de missions afin d'achever la régularisation des 82 entreprises restantes, et d'élargir le périmètre d'action aux communes ayant intégré la CCST au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et rejetant leurs eaux usées dans

le bassin versant de l'Allaine. Cette opération collective fait l'objet pour l'année 2013 d'une convention particulière entre l'Agence, la CCST et la CCI, ce qui permettra la poursuite des actions de sensibilisation / informations des entreprises, de mise aux normes, de réduction ou suppression des substances dangereuses pour l'eau. De plus, des actions supplémentaires seront inscrites à destination des entreprises, notamment sur l'utilisation des phytosanitaires. Les actions inscrites dans cette convention seront intégrées au bilan du Contrat de rivière.

**Sur le territoire suisse :**

- L'assainissement de la première partie de la décharge de Bonfol se termine, le déplacement de la halle est prévu courant 2013 afin d'attaquer l'assainissement de la deuxième partie de la décharge. La fin de cette opération est prévue pour mi-2015.
- Les investigations historiques et techniques (sondages, forages, analyses) des différents sites industriels continuent. Un nouveau montant a été budgété pour cette fiche-action jusqu'en 2014 de 10 454 000 CHF (= 8 475 158 €).
- Ces investigations et l'assainissement des sites contaminés continueront au-delà des délais du contrat de rivière.

**2.1.3 Sous-volet A3 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine**

**Fiches-actions concernées**

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
A3-1	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	F	CCST + Communes	1	2	17 000	20 332
A3-2	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	F	CCST	1	2	22 000	26 312
A3-3	Filtration des eaux de drainage	F	CA90 - Agriculteurs	2	1	24 000	27 136
A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes enherbées	S	Canton ENV et ECR	1	2	32 500	32 500
A3-5	PGEE Eaux de chaussées (hors localité)	S	Canton PCH	2	1	40 000	43 040
TOTAL pollutions agricoles et urbaine - France						63 000	73 780
TOTAL pollutions agricoles et urbaine - Suisse						72 500	75 540
<b>TOTAL pollutions agricoles et urbaine</b>						<b>135 500</b>	<b>149 320</b>

## **Etat d'avancement**

### Sur le territoire français :

- Deux plans de désherbage sont en cours de réalisation sur les communes de Joncherey et Delle. Deux communes supplémentaires (Grandvillars et Morvillars) ont également délibéré fin 2012 pour la réalisation d'un plan de désherbage. Ainsi l'objectif inscrit dans le document-cadre de quatre communes réalisant un plan de désherbage est atteint.
- Deux formations aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires ont été organisées en 2009 et en 2012 par la CCST, elles ont réuni à chaque fois 8 employés de 4 communes différentes.



**Figure n°16: Formation des agents communaux aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (Droits : CCST)**

- En 2010, des analyses de sol ont été réalisées chez des particuliers pour détecter des produits phytosanitaires. Ces analyses n'ont rien donné. Les personnes qui ont accepté de réaliser ces analyses étant toutes volontaires, il est probable que c'étaient des personnes qui utilisaient pas ou peu de pesticides.
- D'autre part, la sensibilisation des particuliers s'effectue par le biais de 4 réunions d'information par an sont organisées par la CCST sur les communes du bassin versant depuis 2011. Environ 120 personnes sont sensibilisées chaque année.



**Figure n°17: Animation « Jardinage biologique » à Saint Dizier l'Evêque le 15 septembre 2012 (Droits : CCST)**

- Dans le même objectif, un jardin biologique à vocation pédagogique a été mis en place en collaboration avec la commune de Faverois, la CCST, et l'association périscolaire « Les Crocos ». Ce jardin a pour but de montrer en temps réel les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, et de promouvoir ces techniques. Il accueille 120 enfants par an et une 40 aine d'adultes.
- Enfin, des encarts informatifs sont également diffusés annuellement dans les bulletins communaux.
- La mise en place de la charte régionale « Jardiner, naturellement » s'est substituée à la charte qui devait être définie localement. Elle permet d'avoir un rayonnement plus important et de bénéficier d'une mutualisation des moyens. La seule jardinerie présente sur le bassin versant est signataire de la charte, et a commencé sa mise en application en formant ses vendeurs. 10 fiches-conseils thématiques ont été réalisées dans le cadre de cette charte régionale et auxquelles l'animatrice du contrat de rivière a participé. Ces fiches-conseils ont fait l'objet d'une diffusion large à l'échelle du bassin versant et servent de support à la communication auprès des habitants des communes qui se lancent dans un plan de désherbage.



**Figure n°18: Les fiches thématiques régionales de sensibilisation au jardinage biologique**

**Sur le territoire suisse :**

- Deux projets de réseaux écologiques avec un objectif de gestion extensive de l'espace rivulaire ont été approuvés dans le cadre de la fiche-action « Développement des surfaces de compensation écologique ». Il s'agit de « Baroche » et « Vendline-Coeuvatte ».
- D'autres projets de réseaux écologiques avec le même objectif sont en cours : Le Maira, Chevenez, Grandfontaine.

** Perspectives :**

**Sur le territoire français :**

- Concernant la réalisation des plans de désherbage, l'objectif du Contrat de rivière (4 communes sur le bassin versant) étant atteint, il est revu à la hausse en ajoutant trois nouveaux plans de désherbage à réaliser pendant la deuxième partie du Contrat. Il est à noter que l'ensemble du bassin versant est situé sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque, les communes pourront donc bénéficier de taux de subvention majoré pour la réalisation de leur plan de désherbage et l'achat de matériel spécifique.
- Une communication élargie va être mise en place à partir de mars 2013 au niveau de la mairie de Joncherey pour accompagner les changements de pratiques communales, notamment par le biais d'informations dans les bulletins communaux et de distribution des fiches thématiques sur le jardinage sans pesticides.
- Le rythme d'une formation/an des employés communaux pendant 5 ans prévus dans le document-cadre du contrat est sans doute surestimé au vu de la taille du territoire. En effet, les techniques n'évoluent pas suffisamment vite pour faire une mise à jour annuelle des connaissances des employés. Les deux formations prévues au contrat seront organisées en 2013 et 2014, mais il n'est pas sûr qu'elles connaissent la même fréquentation.
- Au niveau des particuliers, l'ensemble des actions menées sur la première partie du contrat seront pérennisées les années suivantes et le jardin biologique à vocation pédagogique sera pérennisé.
- La participation financière et technique de la CCST à la charte de vente de produits phytosanitaires dans les jardinerie sera pérennisée sur la durée du Contrat de rivière. Une nouvelle jardinerie s'installant sur le bassin versant, elle sera démarchée de la même manière pour adhérer à la charte.

- La pertinence de la fiche « Filtration des eaux de drainage » sera rediscutée en comité de pilotage en fonction du résultat de l'étude sur les dolines menées sur le périmètre de protection du captage de Saint Dizier l'Evêque. La mise en œuvre de cette fiche-action pourra être ciblée sur le périmètre de protection pour plus d'efficacité.

### Sur le territoire suisse :

- Le PGEE eaux de chaussées (routes cantonales) démarrera en 2013, la méthodologie étant en cours de finalisation.
- Un projet de réseau écologique incluant l'ensemble du linéaire de l'Allaine de Porrentruy à Boncourt vient d'être lancé.
- A noter qu'avec la mise en place jusqu'en 2018 de l'espace réservé aux eaux lié à la révision de la Loi sur la protection des eaux (LEaux), les objectifs du Contrat de rivière seront largement dépassés.

## 2.2 Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

### Fiches-actions concernées

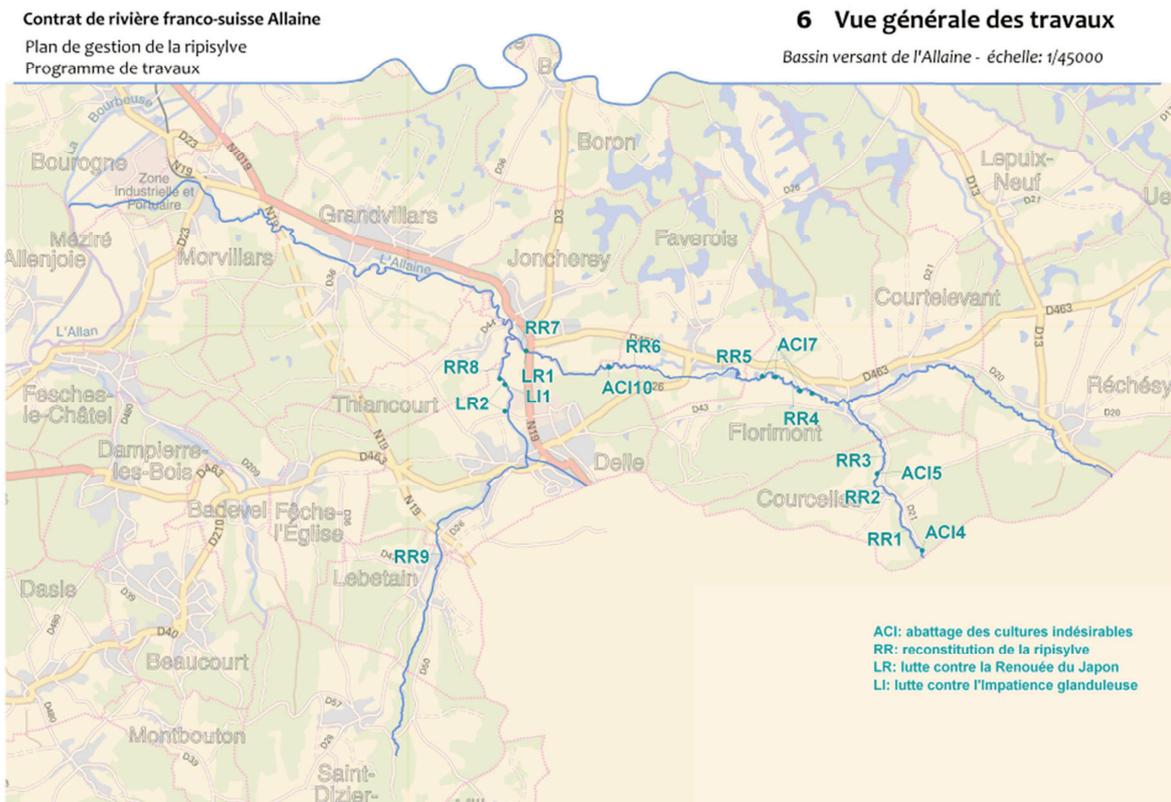
DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
B1-1	Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve	F	CG90	2	3	6 000	7 176
B1-2	Restauration et entretien de la ripisylve	F	CG90 - CA90	2	2	331 000	395 680
B1-3	Mise en défends des abords de cours d'eau	F	CG90 - CA90 - Agriculteurs	2	2	178 300	201 879
B1-4	Lutte contre les espèces invasives	F	CG90 - CCST	2	2	25 000	29 900
B1-5	Rétablissement de la libre circulation piscicole	F	CG90	1	2	155 500	185 978
B1-6	Plantation et entretien de haies	F	CA90 - Agriculteurs	3	1	17 500	19 460
B1-7	Définition de l'espace de mobilité	F	CG90	1	2	2 500	2 990
B1-8	Inventaire parcellaire	F	CG90	1	3	2 100	2 512
B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	F	CG90	1	1	40 000	40 000
B1-10	Acquisition foncière	F	CG90	1	1	240 000	240 000
B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	F	CG90	2	2	15 000	17 940
B1-12	Reconversion de terres arables	F	CA90	2	1	32 200	32 200
B1-13	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	F	CG90	1	2	0	0

B1-14	Nettoyage des délaissés de crues	F	CA90	2	3	46 000	46 000
B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	F	CG90	1	2	640 000	765 440
B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	F	CG90	1	1	350 000	418 600
B1-17	Restauration morphologique de la Vendeline à Réchesy	F	CG90	1	2	440 000	526 240
B1-18	Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	F	CG90	1	1	60 000	71 760
B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	F	CG90	1	1	60 000	71 760
B1-20	Suivi des opérations de restauration	F	CG90	1	2	33 200	39 707
B1-21	Poste de technicien de rivière	F	CG90	1	2	280 000	280 000
B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	S	Commune	1	1	415 334	446 899
B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Boncourt	S	Commune	1	1	57 766	62 156
B1-24	Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurnevésin	S	Commune	1	1	114 234	122 916
B1-25	Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais	S	Commune	1	2	263 321	283 333
B1-26	Valorisation de milieux humides	S	Canton ENV + fondation marais Dampfreux	1	2	805 000	866 180
TOTAL Morphologie - France						2 954 300	3 395 222
TOTAL Morphologie - Suisse						1 655 655	1 781 484
<b>TOTAL Morphologie</b>						<b>4 609 955</b>	<b>5 176 706</b>

## **Etat d'avancement**

### Sur le territoire français :

- Le diagnostic de la ripisylve effectué en 2009-2010 par le technicien de rivière du Conseil Général du Territoire de Belfort a mis en évidence un état global dégradé avec des problèmes de régénération, une fréquente déconnexion de la ripisylve avec la nappe alluviale, la déstabilisation des berges, la présence d'espèces indésirables, et le développement exponentiel d'espèces exotiques invasives. L'élaboration du Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve s'est basé sur ce diagnostic pour construire un programme d'action à mener sur les cinq prochaines années, en se basant sur les critères de priorisation suivants : l'intégration du site dans un secteur remarquable (ZNIEFF, habitat d'intérêt communautaire, zone humide...), la présence d'un enjeu de sécurité pour les biens et les personnes, l'intérêt de l'opération en terme de biodiversité (création d'un corridor écologique, de caches piscicoles, création d'un habitat rivulaire aujourd'hui absent), et le risque de colonisation par des espèces invasives. La carte ci-dessous présente les travaux qui seront réalisés durant les cinq prochaines années, dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général obtenue par le Conseil Général le 3 avril 2012 pour une durée de 5 ans (2012-2017).



**Figure n 19: Cartographie des travaux prévisionnels du PPRE**

- Il convient de préciser qu'une quinzaine de sites complémentaires ont été identifiés dès l'étude initiale comme nécessitant une intervention. Ils pourraient être restaurés ultérieurement dans le cadre d'une seconde DIG (2012-2017).
- Les premiers travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve ont commencé en octobre 2012 sur la commune de Joncherey par un chantier d'arrachage de la Renouée du Japon suivi de replantation et de bouturage d'espèces locales sur une surface de 1200 m<sup>2</sup>. Ils sont menés par le service d'entretien des espaces naturels du Conseil Général.



**Figure n°20: Travaux de lutte contre la Renouée du Japon sur la Covatte à Joncherey (Droits : CG90)**

- La fiche-action « Mise en défens des abords des cours d'eau » a été scindée en deux parties. Sur les parcelles concernées par le PPRE, la mise en défens a été directement intégrée par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture dans le projet afin de faciliter l'appropriation de la démarche par les exploitants agricoles. De cette manière les exploitants agricoles n'ont pas à s'engager financièrement, ni à réaliser de dossier administratif lourd. Les autres parcelles feront l'objet d'une animation spécifique de la part de la Chambre d'agriculture (mise en place d'une opération collective).
- Les actions de lutte contre les espèces invasives ont été intégrées dans les actions du PPRE. Un site internet spécifique, lié à celui du Contrat de rivière a été mis en ligne à fin 2011 avec une cartographie interactive (<http://www.allaine.info/especes-invasives/>)

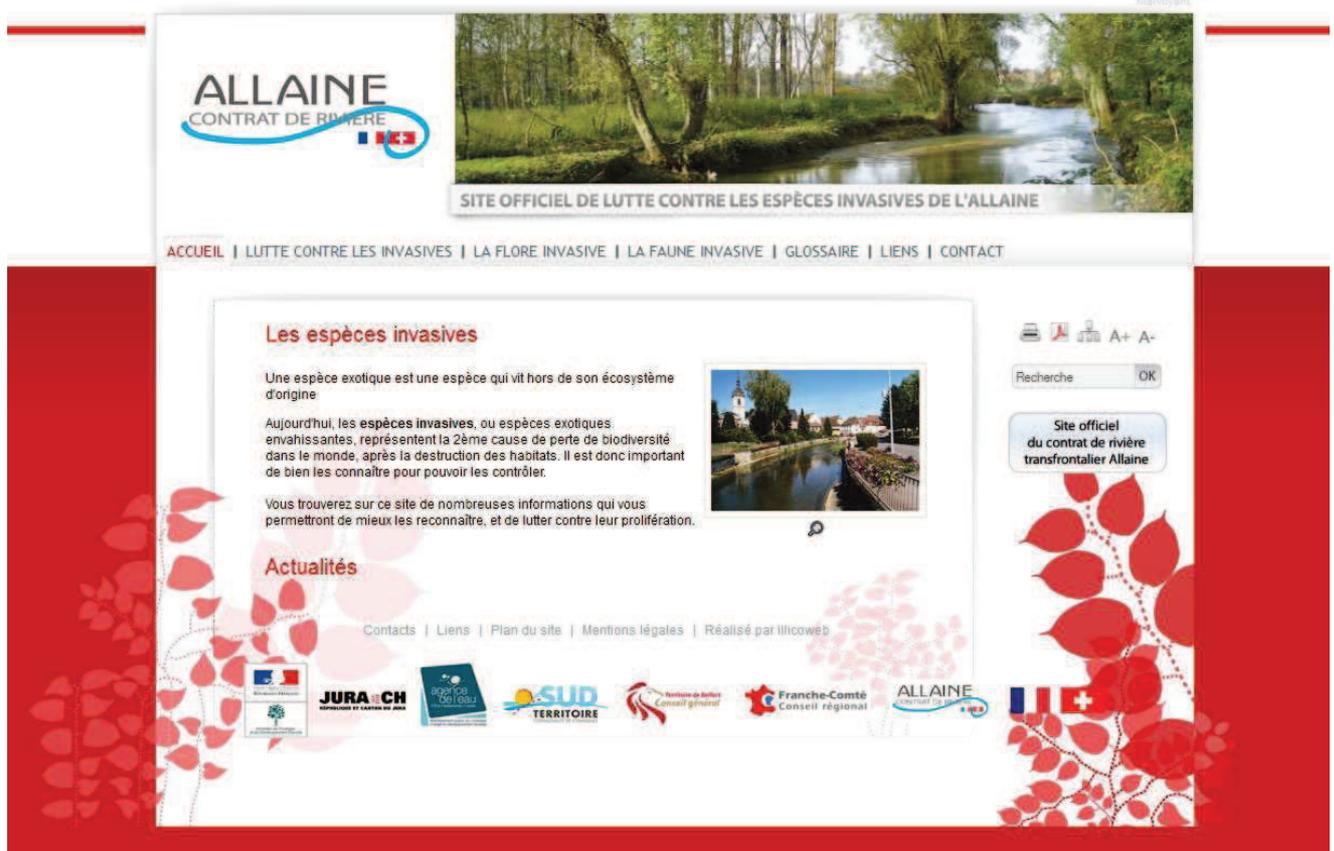


Figure n°21: Page d'accueil du site « Lutte contre les espèces invasives »

- La fiche-action « Inventaire parcellaire » est terminée. Les données concernées ont été intégrées au Système d'Information Géographique du Conseil Général et de la CCST.
- La fiche-action « Nettoyage des délaissés de crues » a été intégrée dans le cahier des charges de certaines mesures agroenvironnementales « Natura 2000 ». Cinq exploitants ont contractualisé ces mesures sur une vingtaine d'hectares sur le territoire du Contrat de rivière. Cette fiche-action est aujourd'hui terminée.

- Les projets de restauration morphologique de la Vendeline à Réchésy et de l'Allaine à Delle ont été validés par le Comité de pilotage en mars 2013. Ils permettront de rétablir la continuité écologique sur quatre seuils : 1 seuil à Réchésy et 3 seuils à Delle et de répondre aux objectifs des fiches-action « Rétablissement de la libre circulation piscicole » et « Identifier et valoriser les zones inondables potentielles ».
  - L'opération de restauration morphologique de la Vendeline interviendra sur un linéaire de 800 mètres en aval immédiat de la frontière. Les travaux sont prévus pour l'été 2014 : le cours d'eau retrouvera alors un linéaire reméandré de 1.3 km.
  - L'opération de restauration morphologique de l'Allaine à Delle représente un linéaire de 2 km. La période de travaux est la même que pour l'opération de restauration à Réchésy. Les travaux permettront de retrouver un linéaire de cours d'eau de 2.5 km, de recréer un lit d'étiage et un lit moyen dans la partie urbaine et de diversifier les habitats aquatiques.
- Une partie de la fiche-action « Plantation et entretien de haies » est terminée. Il s'agit de la partie « Entretien des haies ». 1.5 km de haies et ripisylve, ainsi que 9 arbres isolés ont été engagés par le biais de Mesures Agro-Environnementales sur la zone Natura 2000 du Contrat de rivière. Cette partie de la fiche-action est aujourd'hui terminée.

### **Sur le territoire suisse :**

- La mise en œuvre de la restauration du Bacavoine à Fontenais a débuté en novembre 2012 par des mesures sur la ripisylve et le remplacement d'un pont. Elle se poursuivra par des mesures d'aménagement du cours d'eau en 2013 et devrait s'achever en 2014.
- La fiche-action traitant de la valorisation des milieux humides a été séparée en deux :
  - La revitalisation des marais d'importance nationale est quasiment terminée. Trois sites sont concernés : « Les Coeudres » et « En Pratchie » à Dampheux et le « Neuf Etang » à Bonfol. Les trois marais représentent une surface d'environ 60 ha. Sur les trois sites, seul celui de « En Pratchie » reste à revitaliser.
  - La revitalisation des sites batraciens d'importance nationale a des niveaux d'avancement variable en fonction des sites : les « Etangs de Vendlincourt » sont achevés, la Coeuve « Coeuatte » aura lieu en 2013. Pour le site les « Queues de Chat » à Bonfol, le plan de gestion et d'intervention est en cours. Les trois sites batraciens représentent une surface d'environ 10 ha. Le schéma ci-dessous présente le principe retenu pour la revitalisation du site « Coeuatte ».

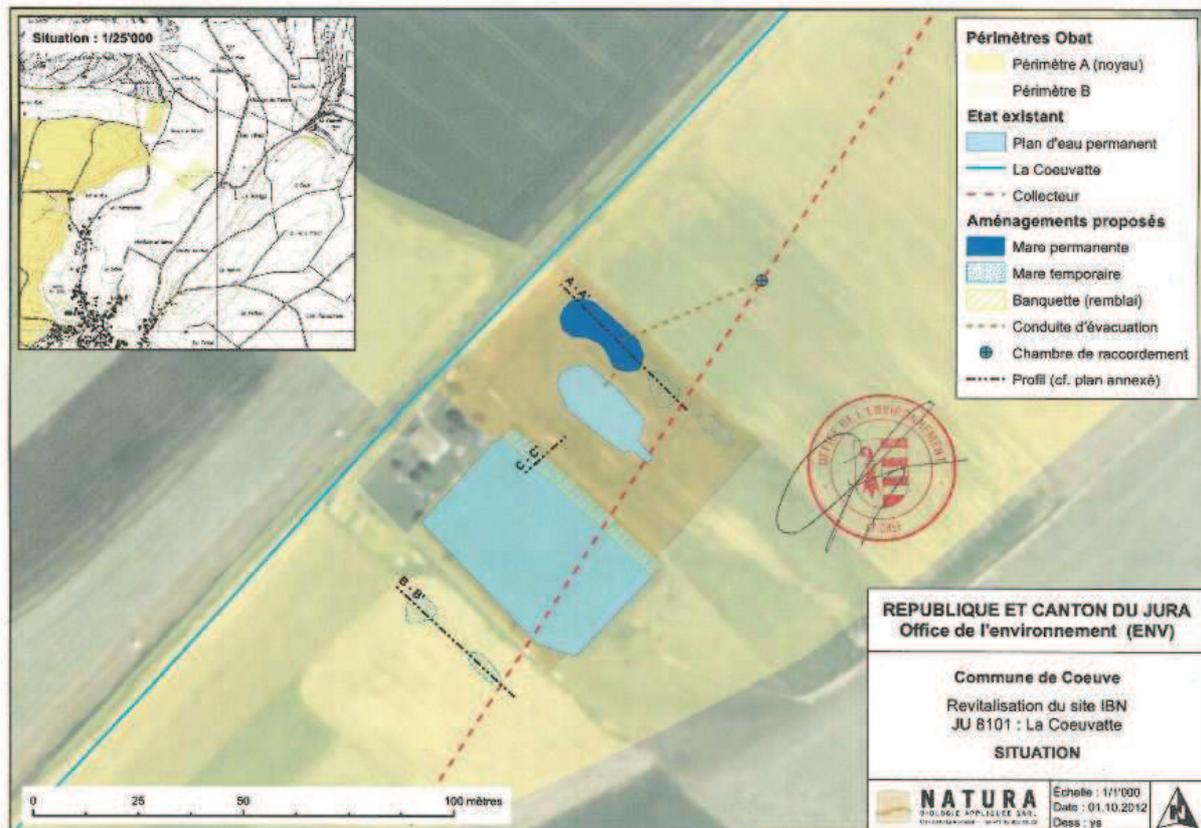


Figure n°22: Schéma de principe de la revitalisation du marais « Coeuvalte »

### Perspectives :

#### Sur le territoire français :

- Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve se poursuivront jusqu'en 2017, conformément à la Déclaration d'Intérêt Général obtenue en 2012. Les travaux prévus sur les 5 prochaines années concerneront un linéaire de 6620 m pour une surface totale de 1ha65. L'ensemble des travaux prévus dans le cadre du Programme de Restauration et d'Entretien de la ripisylve s'étendra sur une durée totale de 10 ans, sous réserve de l'obtention chaque année des financements partenariaux nécessaires, tant sur les travaux que sur le poste de technicien de rivière nécessaire à leur coordination.
- Les actions agricoles (plantation de haies, reconversion de terres arables et mise en défens des cours d'eau hors PPRE) seront lancées en 2013. Dans un souci de cohérence, la fiche-action « Plantation de haies » interviendra sur les zones de protection des Aires d'Alimentation de Captage de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque.

- Des fiches à destination des pêcheurs doivent être réalisées courant 2013 pour les sensibiliser à l'identification et à la localisation des espèces. Les journées de nettoyage de l'Allaine seront élargies à l'arrachage de l'impatiens glanduleuse à partir de 2013.
- La rédaction d'un fascicule sur la bonne gestion des espaces riverains est achevée. Sa soumission au Comité de lecture, sa mise en forme, et sa diffusion interviendront dans le courant de l'année 2013.
- Les projets de restauration morphologique de Delle et Réchésy feront l'objet d'une enquête publique en 2013 pour une réalisation des travaux en 2014. Le deuxième tronçon de rivière dans la traversée du village de Réchésy est actuellement stoppé, l'AVP ayant montré qu'une restauration morphologique sur ce deuxième tronçon entraînerait une augmentation de l'inondabilité de certaines maisons. L'étude de protection des biens et personnes commandée par le Conseil Général pour pallier ce problème a révélé l'impossibilité technique actuelle de concilier protection des habitations et restauration morphologique sur ce secteur à un coût acceptable. Elle a également mis en avant l'importance de la problématique eaux pluviales et ruissellement sur le quartier. Cette question devra être étudiée par le biais de la réalisation d'une étude hydraulique dont le portage reste à définir à ce jour, et avant d'envisager à nouveau la restauration du tronçon aval. Ce tronçon pourra difficilement être traité dans les échéances du Contrat de rivière en cours.
- Le projet de restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars n'a pas été validé en l'état et fait actuellement l'objet de discussions entre les différents partenaires quant à son financement.
- Les inventaires des zones humides et des étangs indiqués en priorité 1 au Contrat et étant soulignés comme prioritaires par le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse n'ont pu être lancés durant la première partie du contrat. Le Comité de pilotage Allaine est pleinement conscient de la priorité de ces inventaires. Ces fiches-actions débiteront par les phases d'inventaire dans le courant de l'année 2013, et afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostiqués dès la fin de l'année 2013, ceci afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides, ainsi que des actions de bonne gestion des étangs.
- Une nouvelle fiche-action a été ajoutée. Il s'agit de la fiche-action B1-28 : Accompagnement des MO privés sur les ouvrages classés en liste 2. Quatre seuils classés au ROE sont concernés sur la commune de Morvillars (Cf. Document d'accompagnement du présent rapport).

**Sur le territoire suisse :**

- Les trois autres opérations de restauration morphologique inscrites au contrat (fiches B1-22, B1-23, B1-24) seront probablement reprises dans la planification exigée par la LEaux et l’OEaux. Toutefois, cela devra être validé par la Confédération. La priorisation et la réalisation des opérations pourront être revues dans ce cadre.
- La restauration du Bacavoine à Fontenais devrait être achevée en 2014.
- Un projet de gestion adéquate des étangs de Bonfol, en faveur des plantes vasières et des invertébrés est à l’étude.

## 2.3 Volet B2 : Amélioration de la culture du risque d'inondation

 **Fiches-actions concernées**

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	F	CCST	1	1	25 000	29 900
B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	S	Canton ENV	1	3	130 000	139 880
B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	S	Canton ENV + police cantonale	1	1	33 333	35 866
B2-4	Plans d'alerte communaux crues	S	Canton ENV + police cantonale	2	1	133 333	143 466
B2-5	Aménagement pour la protection contre les crues	S	Canton ENV - Communes	1	3	2 200 000	2 367 200
B2-6	Etude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-suisse	FS	A définir	3	1	300 000	358 800
TOTAL Inondation - France						25 000	29 900
TOTAL Inondation - Suisse						2 496 666	2 686 413
TOTAL Inondation - Franco-suisse						300 000	358 800
<b>TOTAL Inondation</b>						<b>2 821 666</b>	<b>3 075 113</b>

## **Etat d'avancement**

### **Sur le territoire français :**

- Le lancement de l'appel d'offre pour la mise en place des repères de crues a été déclaré infructueux. L'étude et la mise en œuvre de cette fiche-action vont être réalisées en interne.

### **Sur le territoire suisse :**

- Les cartes des dangers liés aux crues sont terminées sur l'ensemble du bassin versant. Les cartes sont disponibles à l'adresse suivante : [www.jura.ch/DEE/SAT/SIT-Jura/Geoportail/Geoportail-du-Jura-Toutes-les-cartes-en-quelques-clics.html](http://www.jura.ch/DEE/SAT/SIT-Jura/Geoportail/Geoportail-du-Jura-Toutes-les-cartes-en-quelques-clics.html).

La carte de Porrentruy est en cours de mise à jour suite aux travaux de protection sur l'Allaine et suite à la réalisation des hauteurs d'eau détaillées. La carte de Fontenais sera également modifiée dès que les travaux de protection sur le Bacavoine seront finalisés.

- L'étude du plan d'alerte cantonal est terminée. Sur cette base, le plan d'alarme doit maintenant être défini par le Canton du Jura qui prépare actuellement un document stratégique.
- Au niveau des plans d'alerte communaux, les communes d'Alle et Porrentruy ont établi leurs plans d'alerte communaux, dans le cadre de la réalisation des mesures de protection contre les crues.
- Les aménagements pour la protection contre les crues liés à une revitalisation du cours d'eau sur les deux secteurs prévus par la fiche-action B2-5 sont terminés depuis mai 2012.
  - Sur le secteur de la Roche-de-Mars à Porrentruy, 1 km de cours d'eau (Allaine) a été revitalisé (achevé en mai 2012). Les photos ci-dessous illustrent l'état avant et après travaux.
  - Sur l'Allaine à Alle, 800 mètres ont été restaurés.



**Avant**



**Après**

**Figure n°23: Revitalisation et protection contre les crues sur l'Allaine à Porrentruy**  
(Droits : Office de l'Environnement du Canton du Jura)

- Les travaux se poursuivent à Miécourt. Les études sont en cours à Courgenay, Fontenais, Cornol, Beurnevésin dans lesquelles les mesures de revitalisation sont encouragées.

#### **✚ Perspectives :**

##### **Sur le territoire français :**

- La fiche-action « mise en place des repères de crues » va être réalisée en interne à partir de 2013.

##### **Sur le territoire suisse :**

- La stratégie cantonale a été reconsidérée concernant les plans d'alerte communaux. De fait, les communes devraient désormais assurer la maîtrise d'ouvrage de ces dossiers qui peuvent bénéficier d'un subventionnement cantonal et fédéral important. Le canton n'étant plus maître d'ouvrage, il n'y aura à priori plus de budget alloué pour ces tâches spécifiques.

NB : Actuellement, aucun maître d'ouvrage n'a été défini pour porter la maîtrise d'ouvrage de la fiche-action n°B2-6 concernant l'étude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-suisse.

## 2.4 Volet B3 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

### Fiches-actions concernées

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
B3-1	Protection de l'aire d'alimentation de captage de St-Dizier-l'Evêque - Grenelle	F	CCST	1	2	172 000	172 000
B3-2	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Grandvillars - Grenelle	F	CCST	1	2	236 000	276 376
B3-3	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Morvillars - Grenelle	F	CAB	1	2	135 000	157 540
B3-4	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	F	CCST	1	2	200 000	239 200
B3-5	Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	S	Canton ENV - Communes	1	2	93 333	100 426
B3-6	Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	S	Canton ENV	1	2	6 667	7 174
TOTAL Ressource en eau - France						743 000	845 116
TOTAL Ressource en eau - Suisse						100 000	107 600
<b>TOTAL Ressource en eau</b>						<b>843 000</b>	<b>952 716</b>

### Etat d'avancement

#### Sur le territoire français :

- Conformément à la demande du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée Corse, les trois démarches AAC sont en cours :
  - Saint Dizier l'Evêque et Grandvillars: Les AAC et les zones de protection sont délimitées. L'Arrêté Préfectoral sera signé courant 2013. A noter que deux zones de protection ont été délimitées : une zone occupée par les exploitants français (qui peuvent prétendre aux Mesures Agrienvironnementales de l'Europe) et une zone qui concerne les exploitants suisses (qui ne peuvent prétendre aux MAE, mais pourront être soumis aux ZSCE). L'animation pour la première année de contractualisation des MAE est en cours.
  - Morvillars : L'Arrêté Préfectoral de délimitation de l'AAC et des zones de protection a été signé le 6 mars 2012. L'animation pour la deuxième année de contractualisation des MAE est en cours. Lors de la première année de contractualisation (2012), 5 agriculteurs se sont engagés en MAE pour une

surface de 115 ha, soit 41 % de la surface éligible. Les mesures prises concernaient la remise en herbe, la limitation à 60 uN, et la réduction des herbicides.

- L'étude préalable à la mise en place de la surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP vis-à-vis des toxiques est en cours.

#### **Sur le territoire suisse :**

- La définition et la légalisation des zones de protection des eaux souterraines ont été réalisées dans environ 70 % des communes du bassin versant.
- Le PSeaux, volet eau potable, module Ajoie a été lancé courant 2012 afin d'améliorer la gestion des prélèvements d'eau en période d'étiage et de réaliser un état des lieux concernant la quantité et la qualité des ressources en eau potable (fiche-action B3-6) La phase 1 « Etat des lieux » et la phase 2 « Concept » est approuvée.

#### **Perspectives :**

#### **Sur le territoire français :**

- Sur les captages de Saint Dizier l'Evêque et de Grandvillars, les premières MAE seront contractualisées en 2013. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des actions menées dans le cadre de la protection de ces deux captages est regroupé dans la même fiche-action. (plans de désherbage, sensibilisation des particuliers à la réduction des phytosanitaires. De plus, de nouvelles actions ont été ajoutées : suivi de la qualité de l'eau des captages à partir de 2013, prise en charge financière par la CCST des diagnostics de conversion à l'agriculture biologique pour les exploitants agricoles qui le souhaitent.
- Sur le captage de Morvillars, 2 autres agriculteurs seront contractualisés en 2013 pour une surface totale de 196,4 ha (soit 70% de la surface éligible). En outre, un programme basé sur de la formation, la recherche de solutions alternatives et de la maîtrise des écoulements est en réflexion.
- Le réseau de surveillance des nappes sera effectif à partir de 2014.

#### **Sur le territoire suisse :**

- La phase 3 du PSeaux, volet eau potable, module Ajoie sera finalisée en 2013.

## 2.5 Volet C : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

### 2.5.1 Sous-volet C1- Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine

#### Fiches-actions concernées

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
C1-1	Parcours de découverte "pêche au trésor"	F	CCST	3	Engagée puis abandonnée	25 000	29 900
C1-2	Mise en valeur du vannage de Réchésy sur la Vendeline	F	Commune	2	1	20 000	23 920
C1-3	Restauration du lavoir de Delle au bord de la Batte	F	Commune	2	2	12 000	14 352
C1-4	Réfection du pont St-Nicolas	F	Commune	3	1	25 000	29 900
C1-5	Mise en valeur du puits de l'Hôtel de Ville de Delle	F	Commune	3	1	16 000	19 136
C1-6	Restauration de la fontaine rue Scherrer à Delle	F	Commune	3	1	8 000	9 568
Total Mise en valeur - France						106 000	126 776
<b>Total Mise en valeur</b>						<b>106 000</b>	<b>126 776</b>

#### Etat d'avancement

##### Sur le territoire français :

- Il était prévu de réaliser un parcours de pêche au trésor chaque année pendant 5 ans. Cette fiche-action a été réalisée la première année puis abandonnée pour les années suivantes au vu de son faible succès.
- La restauration du lavoir de Delle est quasiment terminée. Il reste les aspects paysagers à finaliser.



**Avant**



**Après**

**Figure n°24: Restauration du lavoir de Delle ((Droits : CCST)**

**Sur le territoire suisse :**

- Le territoire suisse n'est pas concerné par les actions de ce volet.

**✚ Perspectives :**

**Sur le territoire français :**

- La mise en valeur du vannage de Réchésy ne sera pas réalisée par la commune au vu de ses restrictions budgétaires. Cependant, celui-ci constitue un obstacle à la circulation piscicole et sa reprise a été demandée par l'APPMA. Celle-ci pourra être rattachée au deuxième tronçon de l'opération de restauration de la Vendeline, si une solution technique garantissant la protection des habitations est trouvée.
- La réfection du pont Saint Nicolas sera lancée en 2013.
- La mise en valeur du puits de l'hôtel de ville et de la fontaine rue Scherrer à Delle ne fait pas encore l'objet d'un échéancier. La mise en œuvre de ces deux fiches-actions sera décidée en fonction des moyens de la ville de Delle.

**Sur le territoire suisse :**

- Le territoire suisse n'est pas concerné par les actions de ce volet.

## 2.5.2 Sous-volet C2 : Communication, information et sensibilisation

### Fiches-actions concernées

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
C2-1	Journée "Ami de l'Allaine" franco-suisse	FS	CCST - Canton ENV	1	2	27 500	31 690
C2-2	Pôle communication	FS	CCST - Canton ENV	1	2	20 000	23 320
C2-3	Campagnes éducatives franco-suisse	FS	CG90	1	2	70 200	83 959
C2-4	Guide de bonne gestion des étangs	F	CG90	1	2	10 000	11 960
C2-5	Création de la Maison de l'Eau - études	F	CG90	1	Abandonnée	250 000	299 000
	Création de la Maison de l'Eau - travaux	F	CG90	1	Abandonnée	3 000 000	3 588 000
C2-6	Réseau des étangs - études	F	CCST	1	1	80 000	95 680
Total Communication -France						3 340 000	3 994 640
Total Communication - Franco-suisse						117 700	138 969
<b>Total Communication</b>						<b>3 457 700</b>	<b>4 133 609</b>

### Etat d'avancement

#### Sur le territoire français :

- La journée de nettoyage réunit chaque année 240 enfants provenant de cinq à six écoles et une quarantaine de pêcheurs des AAPPMA.



Figure n°25: Journée de nettoyage 2012 (Droits : CCST)

- Le nouveau site internet a été mis en ligne en décembre 2011 (<http://www.allaine.info/>). Il permet de diffuser des informations sur les actions du Contrat de rivière et de tenir informé le public de ses actualités. Un lien permet d'accéder directement au site « Espèces invasives ».



Figure n°26: Page d'accueil du site du Contrat de rivière transfrontalier Allaine

- Le bulletin n°5 du Contrat de rivière a été imprimé en décembre 2012 et a été distribué à l'ensemble des foyers présents sur le territoire français. Il est présenté en annexe 3.
- Les campagnes éducatives ont démarrées en 2010. L'objectif du contrat sur la partie française est de sensibiliser 5 classes appartenant au territoire du contrat de rivière sur les enjeux et les problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Cet objectif est atteint, voire dépassé, puisque l'année scolaire 2012-2013 a vu le nombre de classes participantes augmenter de 5 à 8.



Figure n°27: Les campagnes éducatives (Droits : CCST)

- La fiche «Création de la Maison de l'eau» a été abandonnée pour des raisons financières.

#### **Sur le territoire suisse :**

- La journée de nettoyage a pris son plein essor en 2012 avec près de 80 élèves participants autour de trois objectifs : enlèvements d'embâcles et de déchets, et lutte contre les espèces invasives. Ces journées de nettoyage sont aussi l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux de l'eau (objectif de la fiche-action n° C2-2).
- La maîtrise d'ouvrage de la fiche-action n° C2-3 relative à la réalisation des campagnes éducatives a été modifiée. En effet, initialement, le CG90 devait assurer la maîtrise d'ouvrage intégrale de cette fiche-action et sensibiliser les classes des deux pays. Compte-tenu des organisations spécifiques de chaque pays en matière d'éducation, et à la demande de l'Office de l'Environnement du Canton du Jura, la partie suisse a été dissociée. La maîtrise d'ouvrage de cette action sur la partie suisse a été finalement reprise par différents organismes : le CABI a été mandaté pour réaliser le dossier pédagogique jurassien sur la base du dossier genevois. Son élaboration a été effectuée en collaboration avec les délégations SEN/COP/ENV. Le dossier pédagogique est achevé depuis la fin 2012. Le but est de sensibiliser l'ensemble des enfants de la tranche d'âge 9-14 ans sur l'ensemble du territoire de la République et Canton du Jura.

#### **Perspectives :**

#### **Sur le territoire français :**

- Pour la deuxième partie du Contrat, le nombre de classes sensibilisées lors des campagnes éducatives sera au minimum maintenu conforme aux objectifs du Contrat de rivière, c'est-à-dire à 5 classes participantes.
- La rédaction des fiches techniques pour la bonne gestion des étangs a été menée en parallèle à la rédaction du fascicule de bonne gestion des espaces riverains des cours d'eau. Sa soumission au Comité de lecture, sa mise en forme, et sa diffusion interviendront au cours de l'année 2013. Elles seront diffusées aux propriétaires d'étangs lors des visites de diagnostic (fiche-action B1-18).
- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau des étangs sera lancée en 2013.

#### **Sur le territoire suisse :**

- Concernant la campagne éducative côté suisse, il reste au Service de l'éducation du canton du Jura à former les intervenants et se procurer (ou réaliser) le matériel didactique nécessaire.

### 2.5.3 Sous-volet C3 : Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant

#### Fiches-actions concernées

DESCRIPTION DE L'OPERATION					AVANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL	
Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Code: 1: Non engagée 2: En cours 3: Terminée	(€ HT)	(€ TTC)
C3-1	Coordination du suivi de la qualité des eaux superficielles	FS	CCST	1	2	0	0
C3-2	Suivi de la qualité des eaux superficielles	FS	CG90 - Canton ENV	1	2	331 400	378 354
C3-3	Suivi hydrobiologique des cours d'eau	FS	CG90 - Canton ENV	1	2	71 820	80 986
C3-4	Suivi piscicole des cours d'eau	F	Féd. Pêche 90	1	2	49 800	49 800
C3-5	Station de mesures automatiques de la qualité des eaux	FS	CG90 - Canton ENV	1	2	125 000	149 500
C3-6	Poste d'animateur du Contrat de rivière	FS	CCST - Canton ENV	1	2	412 500	412 500
C3-7	Conférence franco-suisse de l'Allaine	FS	CCST - Canton ENV	1	1	0	0
C3-8	Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	FS	CCST - Canton ENV	1	2	0	0
C3-9	Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	F	CCST - Canton ENV	1	1	30 000	35 880
Total Animation - France						79 800	85 680
Total Animation - Suisse						0	0
Total Animation - Franco-suisse						940 720	1 021 340
<b>Total Animation</b>						<b>1 020 520</b>	<b>1 107 020</b>

#### Etat d'avancement

##### Sur le territoire français :

- Le suivi physico-chimique et biologique des stations du bassin versant français de l'Allaine est intégré au réseau départemental de suivi de la qualité des eaux de surface piloté par le Conseil Général. Les données sont intégralement compatibles DCE, générant un suivi plus complet que celui prévu initialement (notamment sur le plan biologique).
- Les résultats des suivis qualité de l'eau de surface et des suivis hydrobiologiques réalisés sur le territoire français sont interprétés pour chaque période de suivi par le Conseil général et synthétisés dans les cartes présentées dans le paragraphe 1.2 « Etat des masses d'eau sur le bassin versant ».
- La campagne de suivi toxique a été réalisée en 2010 sur 220 paramètres.

- La campagne d'état des lieux piscicole sur le bassin versant a été effectuée en 2010. Les résultats ont été présentés dans le paragraphe 1.2.4 « Focus sur l'inventaire piscicole du bassin versant ».
- Les sommes allouées au poste d'animateur correspondent au poste de Coordinateur du Contrat de rivière.

**Sur le territoire suisse :**

- Depuis 2011, un point de suivi mensuel de la qualité de l'eau sur les paramètres physico-chimique a été mis en place à Boncourt (point de suivi à la frontière franco-suisse). De plus, des campagnes ponctuelles sont menées sur différents points de prélèvements sur le bassin versant.
- Le suivi hydrobiologique est réalisé annuellement sur le bassin versant sur sa partie suisse.

** Perspectives :**

**Sur le territoire français :**

- L'élaboration de la base de données franco-suisse fera l'objet de réunions conjointes à partir de 2013 afin de définir les modalités de fonctionnement et d'alimentation de la base.
- La station de mesures automatique n'étant pas budgétée avant 2015 par l'Office de l'Environnement du Canton du Jura, les réunions de définition de ses modalités de fonctionnement sont reportées à cette échéance. A ce jour, les premiers échanges réalisés n'ont pas permis de faire émerger une solution technique répondant aux attentes des divers partenaires et la question du suivi de cette installation sur le long terme n'a pas été organisée et financée.
- Le suivi « toxique » initialement prévu en 2013 sera réalisé en 2014 par le Conseil Général de façon à être concomitant avec d'autres suivis toxiques projetés sur le département et le territoire du SAGE Allain et de disposer des éléments issus de l'étude sur le bruit de fond géochimique permettant l'interprétation des résultats obtenus.
- Le suivi de la qualité des cours d'eau sera poursuivi chaque année (stations labellisées DCE).
- Un suivi piscicole sera réalisé en fin de contrat afin d'évaluer l'impact des actions mises en place sur la qualité globale du cours d'eau.

- La fiche-action C3-7 (Conférence franco-suisse) n'a pas démarrée à ce jour. Il est cependant prévu de mettre en œuvre deux conférences d'ici la fin du Contrat sur une thématique définie en collaboration et abordant une problématique commune de chaque côté de la frontière.

#### Sur le territoire suisse :

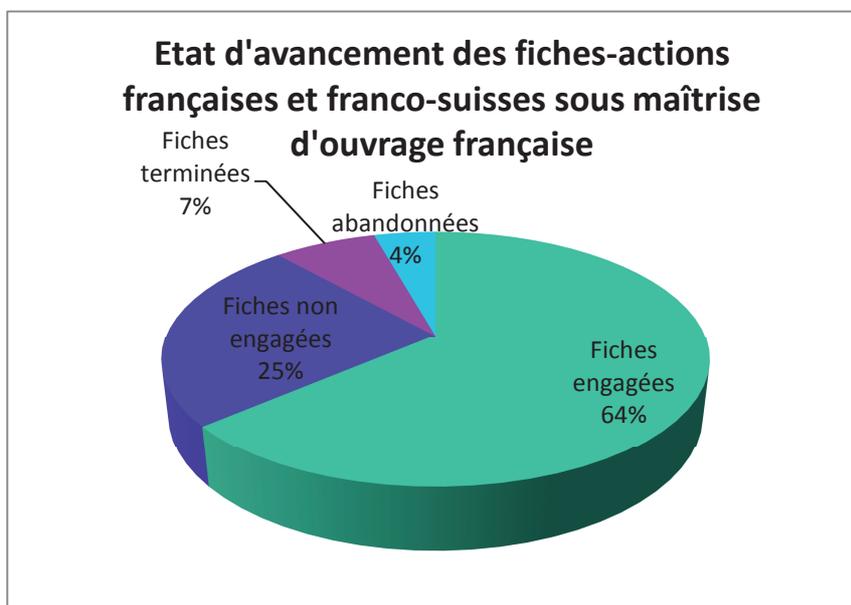
- Le rapport final concernant le suivi hydrobiologique des cours d'eau est attendu en 2014, toutes les données brutes accumulées jusque-là y seront compilées.

### 3 Synthèse de l'état d'avancement

Les synthèses financières présentées dans ce paragraphe sont basées sur l'état d'avancement financier du Contrat au 31 décembre 2012.

#### 3.1 Synthèse sur la partie française et franco-suisse

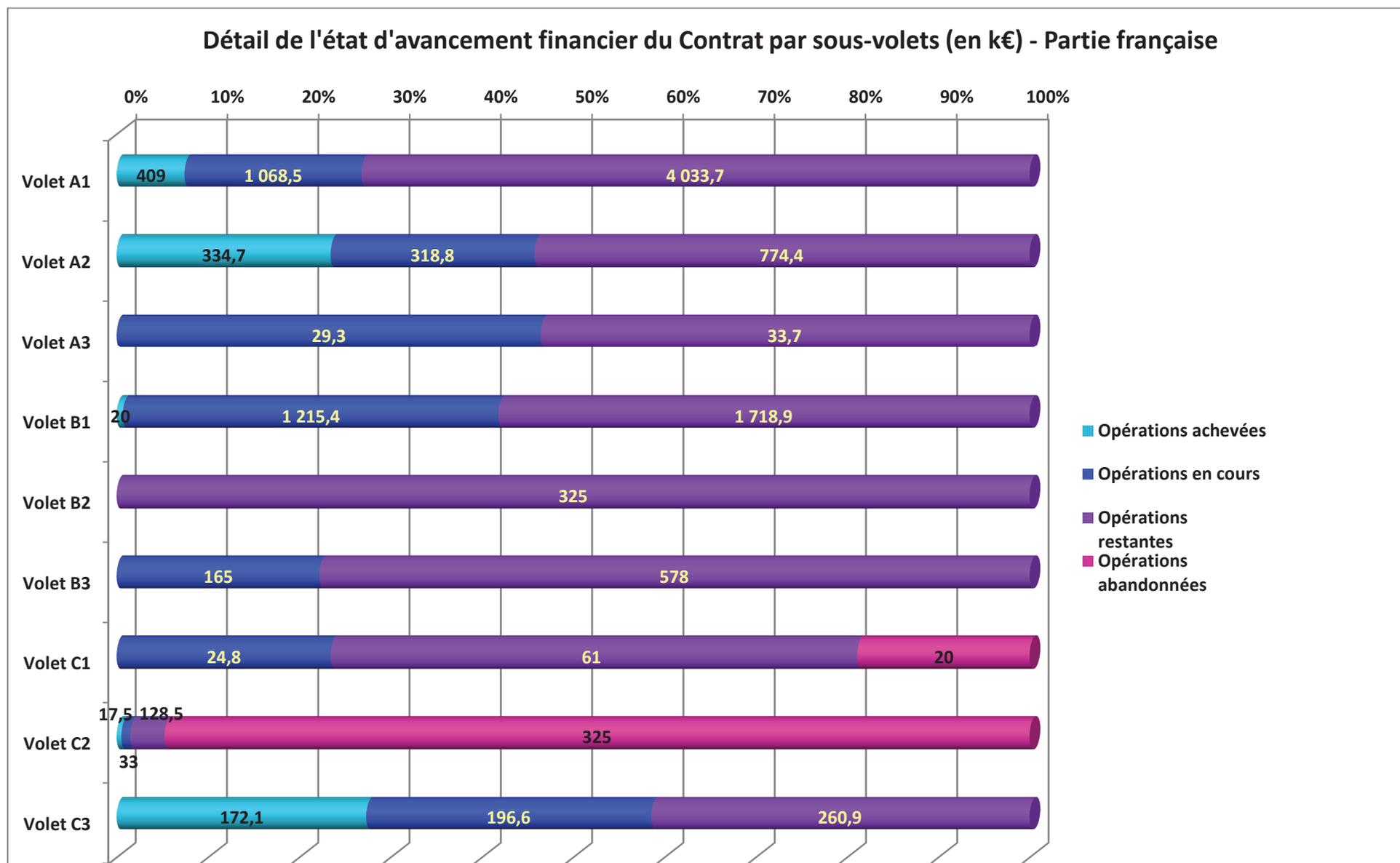
Lors de la première moitié du Contrat de rivière (juin 2010-décembre 2012), 44 fiches-actions sur un total de 69 fiches-actions françaises ou franco-suissees sous maîtrise d'ouvrage françaises ont été déclenchées, ce qui représente les 64 % des fiches-actions concernées. Le tableau en annexe 4 présente l'état d'avancement de chacune des fiches du Contrat de rivière. Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement des fiches-actions.



Les deux graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement financier du Contrat sur le territoire français par volets et sous-volets. (fiches-actions françaises et fiches actions franco-suissees sous maîtrise d'ouvrage française).

### Etat d'avancement financier du Contrat de rivière transfrontalier Allaine (en k€) - Partie française -



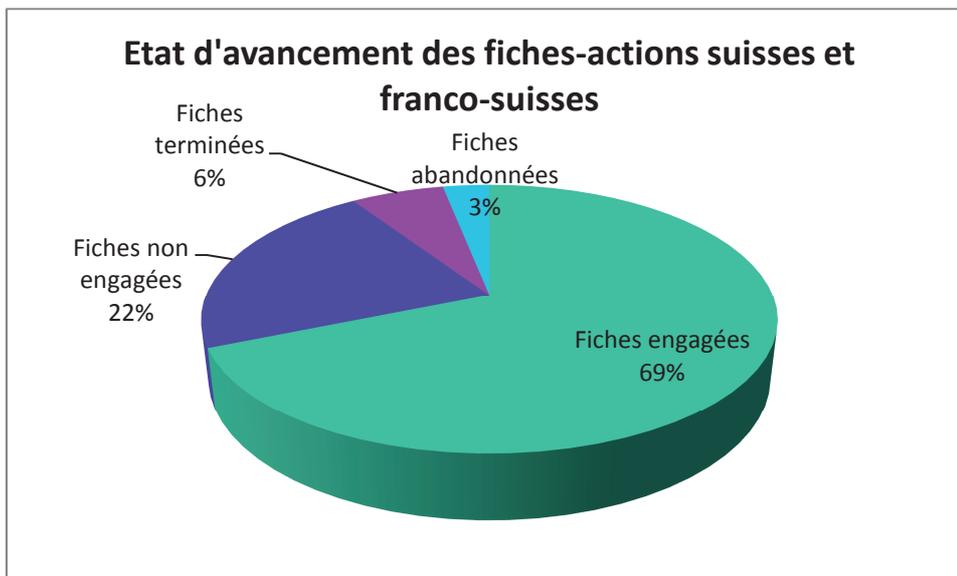


4 011 000 € HT d'opérations ont été engagées ou réalisées, soit 27 % du budget prévisionnel du Contrat. A noter que certaines fiches-actions sont engagées (études, concertations, phases administratives) mais verront leurs dépenses effectives se réaliser à l'horizon 2013 et 2014, c'est le cas notamment des fiches relatives à l'assainissement.

### 3.2 Synthèse sur la partie suisse et franco-suisse

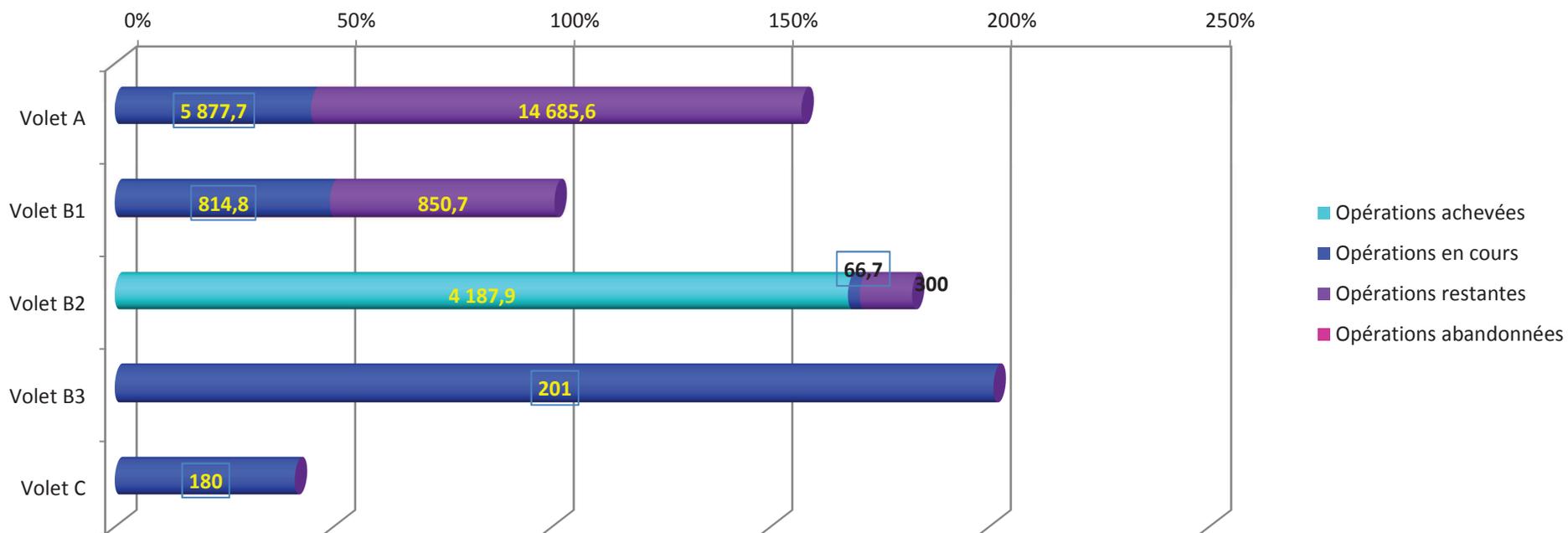
Lors de la première moitié du Contrat de rivière (juin 2010-décembre 2012), 22 fiches-actions (sur un total de 32 fiches-actions suisses ou franco-suisses sous maîtrise d'ouvrage suisse) ont été déclenchées, ce qui représente 69 % des fiches-actions concernées. Le tableau en annexe 4 présente l'état d'avancement de chacune des fiches du Contrat de rivière.

Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement des fiches-actions.

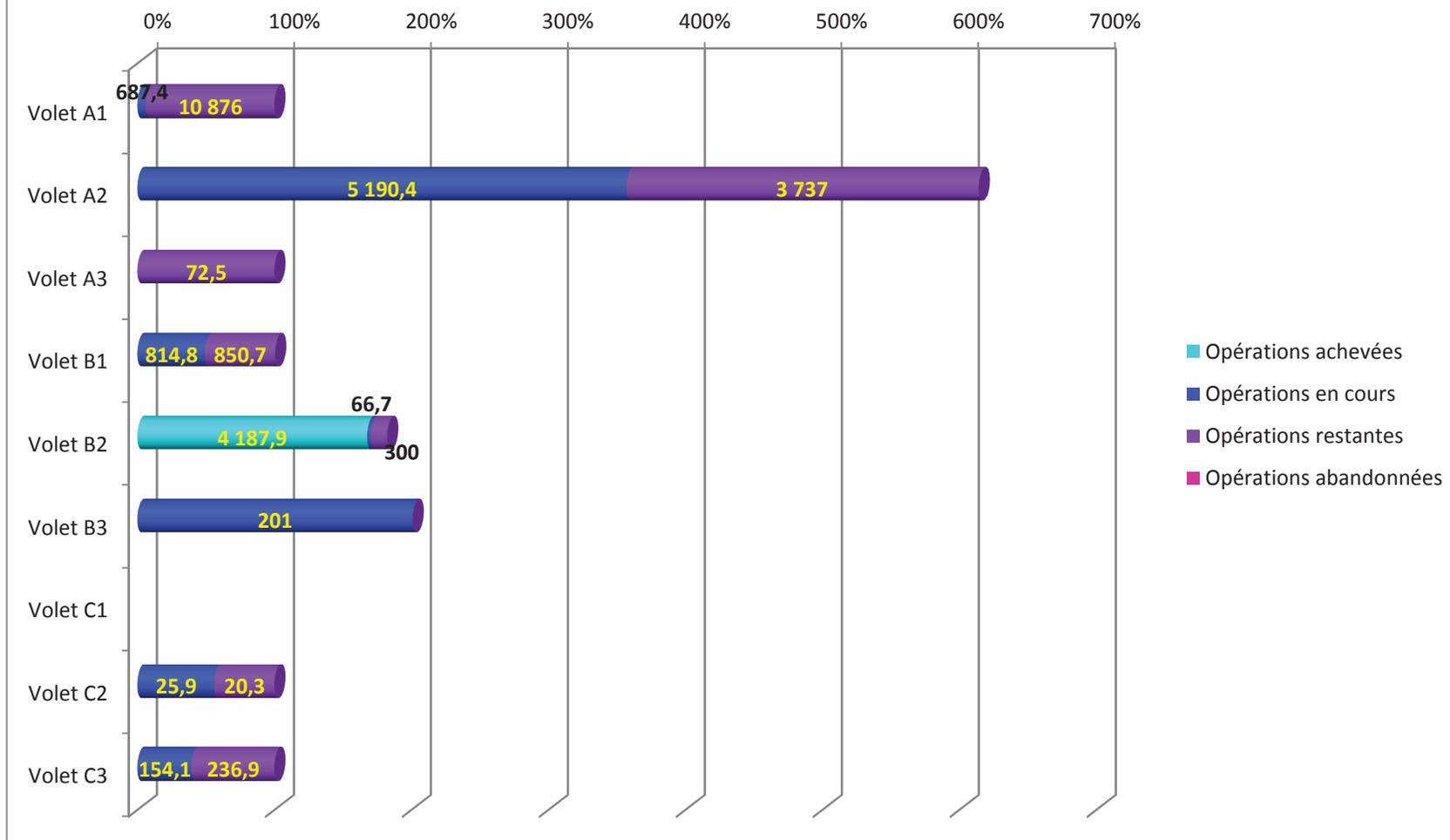


Les deux graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement financier du Contrat sur le territoire suisse (fiches-actions suisses et fiches actions franco-suisses sous maîtrise d'ouvrage suisse).

### Etat d'avancement financier du Contrat de rivière transfrontalier Allaine (en k€) - Partie suisse -



### Détail de l'état d'avancement financier par sous-volets (en k€) - Partie suisse -



11 328 174 € HT d'opérations ont été engagées ou réalisées, soit 64 % du budget prévisionnel du Contrat (sur la partie suisse et franco-suisse sous maîtrise d'ouvrage suisse). Ce montant n'inclut pas les coûts liés à l'assainissement de la décharge de Bonfol.

A noter que certaines opérations dépassent largement les montants budgétés dans le document-cadre du contrat de rivière, ce qui explique que les taux de réalisation sur certains volets ou sous-volets dépassent les 100 %. Pour autant, cela ne veut pas dire que ces fiches-actions soient terminées, ce qui préfigure un dépassement important du budget prévisionnel inscrit au contrat.

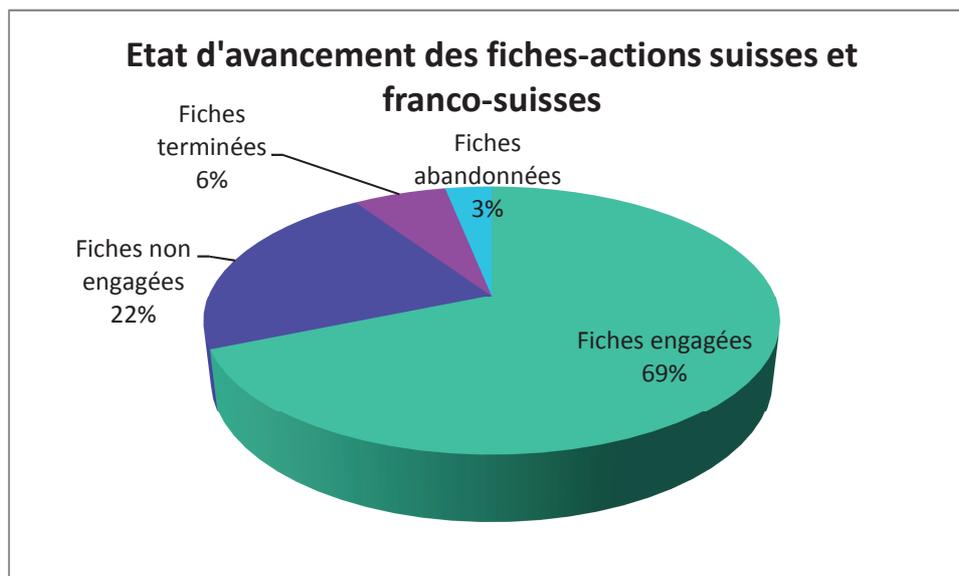
A noter également que certaines actions sont terminées mais n'ont pas nécessité d'engagement financier, c'est le cas de l'accord de branche perchloroéthylène.

Enfin, certaines actions sont en cours, mais n'ont pas encore fait l'objet d'un engagement financier.

## 4 Bilan et perspectives

### 4.1 Etat d'avancement sur l'ensemble du Contrat

Au 31 décembre 2012, le Contrat de rivière affiche un taux d'engagement des actions de 64 % avec 57 fiches-actions engagées sur les 90 fiches inscrites dans le document-cadre. Le tableau présenté en annexe 4 récapitule l'état d'avancement pour chaque action. Le graphique ci-dessous synthétise l'état d'avancement des fiches-actions.



Les échéances fixées dans le Contrat sont donc à ce jour respectées. Cependant, quelques incertitudes demeurent.

**Sur le territoire français :**

L'opération de restauration morphologique de Grandvillars affiche un retard important puisque l'avant-projet n'est pas validé à ce jour. Les raisons de ce retard sont de plusieurs ordres.

- Lors de l'étude d'avant-projet, le bureau d'étude a proposé trois scénarii différents : un scénario répondant à l'enveloppe budgétaire inscrite au contrat de rivière, un scénario répondant aux objectifs (en terme de linéaire) inscrits dans le document-cadre mais présentant un surcoût très important, et un scénario maximaliste. Le choix du scénario final s'avère donc délicat car il nécessite des arbitrages financiers, techniques et socio-économiques non prévus initialement et qui demandent une réflexion approfondie de l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Une décision devrait être prise courant 2013, ce qui pourrait augurer une réalisation de travaux à l'horizon 2015. En tout état de cause, la réalisation de cette opération dépassera très probablement l'échéance de juin 2015, date de la fin du Contrat de rivière.
- L'ampleur du projet ne permet pas d'appréhender aisément ses incidences réelles sur le milieu, l'économie locale et le ressenti de la population.

Une fiche-action franco-suisse n'a pas trouvé à ce jour de maître d'ouvrage. Il s'agit de la fiche-action relative à l'étude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse. Cette étude pourrait être reprise dans le cadre de la stratégie locale du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) et du SAGE Allain actuellement en cours d'élaboration, et en fonction des enjeux qui sont retenus.

Deux fiches-actions répondant prioritairement au PDM restent à mettre en œuvre à ce jour : l'inventaire des zones humides et l'inventaire des étangs. Le Comité de pilotage Allaine est pleinement conscient de la priorité de ces inventaires. Ces fiches-actions débiteront par les phases d'inventaire dans le courant de l'année 2013, et afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostiqués dès la fin de l'année 2013, ceci afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides, ainsi que des actions de bonne gestion des étangs.

La situation étant maintenant clarifiée, ces fiches-actions seront lancées dans le courant de l'année 2013. Il convient toutefois d'indiquer que les volumes initialement estimés risquent d'être revus suite aux phases de pré-inventaire. Enfin, une harmonisation et une complémentarité des démarches devront être recherchée à l'échelle du SAGE Allain.

**Sur le territoire suisse :**

Certaines fiches-actions pourront être modifiées en fonction des nouvelles dispositions réglementaires, notamment la fiche-action liée au développement des surfaces de compensation écologiques de type « bandes enherbées » qui dépend de l'entrée en vigueur en 2011 de la révision de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux).

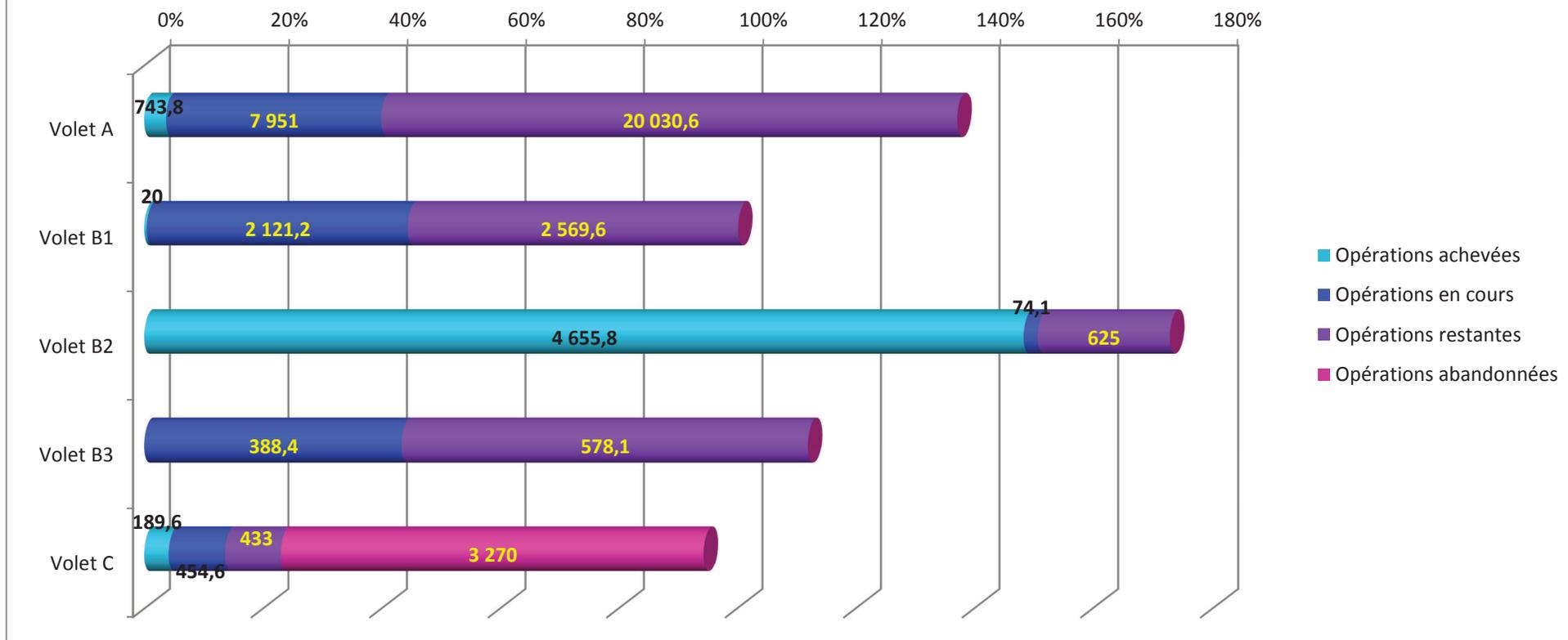
L'avancement des fiches-actions en lien avec les plans de gestion d'évacuation des eaux usées (PGEE) est dépendant des planifications budgétaires des communes, dont les taxes prélevées sont généralement trop faibles pour permettre d'investir dans les réseaux. L'avancement de ces fiches-actions pourrait donc être ralenti.

En ce qui concerne les fiches-actions liées aux restaurations morphologiques de l'Allaine à Boncourt et de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able, les communes sont assujetties à la maîtrise d'ouvrage des projets et disposent des compétences financières. Par contre, celles-ci n'ont pour le moment pas la capacité financière et/ou la volonté politique pour réaliser ces projets. De ce fait, ils ne pourront probablement pas démarrer avant la fin de la planification fixée dans le cadre du Contrat de rivière.

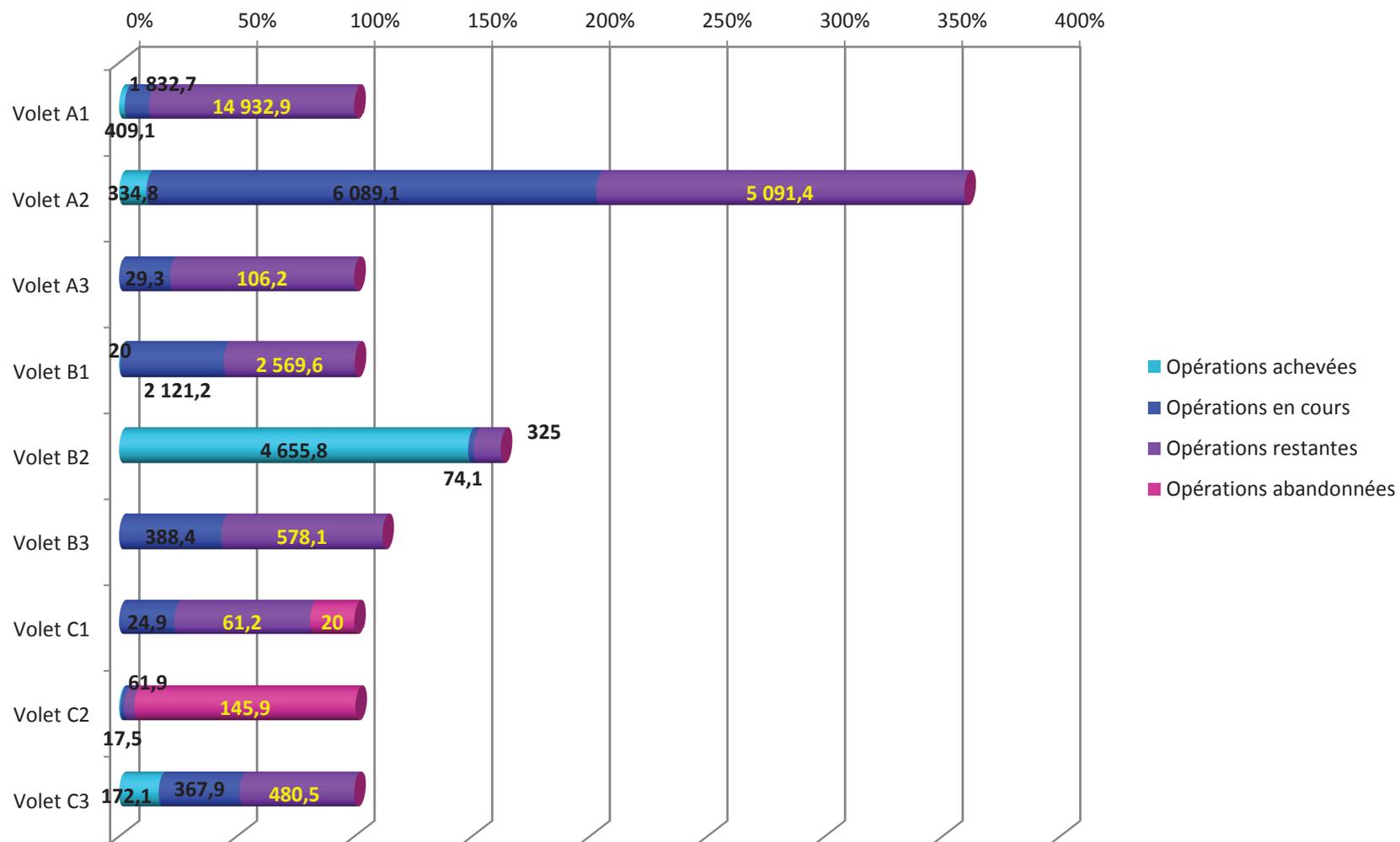
## **4.2 Etat d'avancement financier sur l'ensemble du Contrat**

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'état d'avancement financier de l'ensemble du Contrat.

### Etat d'avancement financier de l'ensemble du Contrat de rivière transfrontalier Allaine (en k€)



### Détail de l'état d'avancement financier de l'ensemble du Contrat de rivière transfontalier Allaine (en k€)



L'ensemble des opérations engagées ou en cours représentent un total de 15 332 991 €, soit 47 % du budget prévisionnel du Contrat. La somme totale est fortement augmentée par la mise en œuvre de certaines fiches-actions suisses dont les montants effectifs dépassent substantiellement les montants prévisionnels prévus au document-cadre.

L'ensemble des fiches-actions a été réactualisé. Dans un souci de cohérence, certaines fiches-actions ont été regroupées. Une fiche-action a été ajoutée ; il s'agit de la fiche-action B1-28 relative à l'accompagnement des MO privés sur les ouvrages classés en liste 2 (afin de rendre franchissable les seuils classés aux ROE sur le BV de l'Allaine).

### **4.3 Cohérence et état d'avancement par rapport au PDM**

La grille d'analyse et de porter à connaissance du contrat de rivière est présentée en annexe 5.

Cette grille fait la synthèse des mesures prévues sur chaque masse d'eau et la manière dont le contrat de rivière contribue à les mettre en œuvre. Elle précise l'état d'avancement des fiches-actions par rapport aux prérogatives du PDM.

La lecture de ce tableau met en évidence que les actions retenues pour répondre au PDM du SDAGE sont en bonne cohérence, et que l'état d'avancement du Contrat de rivière à mi-parcours répond en grande majorité aux priorités du PDM.

La mise en œuvre des fiches-actions relatives à la réalisation des diagnostics en assainissement non collectif, la mise en place de convention de déversement pour les industrielles, le curage des lagunes d'épuration et la mise en séparatif des réseaux permettent de justifier d'une réduction des pressions polluantes relative à la « pollution domestiques et industrielle (hors substances dangereuses) » et de répondre ainsi au PDM.

La mise en œuvre de plusieurs fiches-actions relatives aux pollutions toxiques (accord de branche perchloroéthylène et assainissement des sites et sols pollués en Suisse, diagnostics et investissements des entreprises dans des équipements non-polluants en France) permet de prévoir une baisse des pressions polluantes relatives aux pollutions toxiques qui a certainement déjà commencé et qui s'affirmera dans les années à venir. En cela, le Contrat de rivière répond efficacement au PDM sur l'objectif de « Réduire les substances dangereuses hors pesticides »

De même, la sensibilisation des particuliers à la réduction des pesticides, l'engagement de plusieurs communes dans des plans de désherbage (l'objectif du Contrat est déjà atteint et est revu à la hausse pour la deuxième partie du Contrat) et le fort engagement des agriculteurs dans des MAE sur le captage prioritaire de Morvillars augure également d'une baisse des pressions polluantes relatives aux pesticides. Sur ce point, la réponse du Contrat est donc en adéquation au PDM sur la problématique « Pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole ».

Dans le même temps, la délimitation des AAC et des zones de protection sur les captages de Grandvillars et de Saint Dizier l'Evêque, avec une animation en cours pour la contractualisation de MAE, ainsi que la mise en place de MAE sur le captage de Morvillars permet de répondre au PDM sur la problématique « Risques pour la santé ».

Enfin, les deux mesures du PDM relatives à la dégradation morphologique et à l'altération de la continuité biologique ont fait l'objet de nombreuses concertations et d'un travail approfondi sur les tronçons de Delle et Réchésy identifiés comme étant les plus dégradés et présentant des seuils infranchissables. Les travaux commenceront en 2014.

Une mesure du PDM reste à traiter, il s'agit de celle relative à l'élaboration d'un plan de gestion du plan d'eau. Deux fiches-actions sont concernées : l'inventaire des zones humides et l'inventaire des étangs. Les inventaires des zones humides et des étangs indiqués en priorité 1 au Contrat et étant soulignés comme prioritaires par le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse n'ont pu être lancés durant la première partie du contrat. Le Comité de pilotage Allaine est pleinement conscient de la priorité de ces inventaires. Ces fiches-actions débiteront par les phases d'inventaire dans le courant de l'année 2013, et afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostiqués dès la fin de l'année 2013, ceci afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides, ainsi que des actions de bonne gestion des étangs.

Enfin, et comme indiqué dans le paragraphe 4.1, la fiche-action relative à la restauration morphologique de Grandvillars dépassera vraisemblablement l'échéance du Contrat de rivière fixé à juin 2015.

A noter qu'une fiche-action franco-suisse, définie comme répondant partiellement au PDM n'a pas trouvé à ce jour de maître d'ouvrage. Il s'agit de la fiche-action relative à l'étude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse. Cette étude pourrait être reprise dans le cadre du SAGE Allan, actuellement en cours d'élaboration.

#### **4.4 Adéquation avec les recommandations du Comité d'agrément**

Lors de sa délibération du 10 décembre 2009 sur le projet de Contrat de rivière transfrontalier de l'Allaine, le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée Corse a tenu à souligner plusieurs points importants aux deux porteurs de projet du Contrat de rivière : la Communauté de Communes du Sud Territoire et la République et Canton du Jura (Cf. annexe 6). Le paragraphe ci-dessous reprend point par point l'état d'avancement du Contrat par rapport aux recommandations faites dans la délibération.

- Comme l'illustre le tableau de porter-à-connaissance présenté en annexe 3, les actions lancées lors de cette première partie du Contrat répondent aux priorités du PDM du

SDAGE, à savoir les problématiques toxiques, pesticides, morphologie des cours d'eau et continuité piscicole. La CCST a porté une vigilance accrue sur ce point lors de la première partie du Contrat et continuera dans cette voie dans la 2<sup>ème</sup> partie.

- Les actions sur les aires d'alimentation de captages prioritaires au titre du SDAGE sont en cours. Sur le captage de Morvillars, le fort taux de contractualisation (41 % de la surface éligible) sur des mesures prises concernant la remise en herbe, la limitation à 60 uN, et la réduction des herbicides présente un résultat encourageant. Sur les captages de Saint Dizier l'Evêque et Grandvillars, les MAE seront contractualisées à partir de 2013. Sur ces deux captages, et dans un souci de cohérence, l'ensemble des actions menées a été regroupé dans la même fiche-action (plans de désherbage, sensibilisation des particuliers à la réduction des phytosanitaires). De plus, de nouvelles actions ont été ajoutées : suivi de la qualité de l'eau des captages et prise en charge financière par la CCST des diagnostics de conversion à l'agriculture biologique pour les exploitants agricoles qui le souhaitent.
- La coopération transfrontalière se traduit par une harmonisation des opérations menées de part et d'autre de la frontière, lors des réunions du comité de pilotage, qui est l'instance de coordination et de pilotage du Contrat, mais également lors de réunions de travail dédiées à des sujets communs (données qualité de l'eau, restauration morphologique, actions éducatives...). Ces échanges se développent et s'enrichissent au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions entre le porteur de projet suisse et les partenaires français, mais également avec les différents maîtres d'ouvrage suisses. La mise en œuvre d'opérations franco-suisse sur le bassin versant est parfois retardée par des spécificités et des temporalités législatives différentes. La coopération actuelle ne nécessite pas le montage d'un dossier Interreg.
- Les inventaires des zones humides et des étangs indiqués en priorité 1 au Contrat et étant soulignés comme prioritaires par le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse n'ont pu être lancés durant la première partie du contrat. Le Comité de pilotage Allaine est pleinement conscient de la priorité de ces inventaires. Ces fiches-actions débiteront par les phases d'inventaire dans le courant de l'année 2013, et afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostiqués dès la fin de l'année 2013, ceci afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides, ainsi que des actions de bonne gestion des étangs.
- A ce jour, aucun maître d'ouvrage ne s'est positionné pour la réalisation d'études complémentaires sur les décharges identifiées sur le bassin versant afin de préciser l'impact de ces sites sur les cours d'eau et de définir les travaux de réhabilitation. Un positionnement sur cette action émergera peut-être lors de la deuxième partie du Contrat de rivière. En ce qui concerne les décharges industrielles, il est précisé que leur réhabilitation relève de la responsabilité des entreprises et que celles-ci font

l'objet de prescriptions réglementaires déjà effectives. Cependant, afin de synthétiser les connaissances dans ce domaine, la CCST, dans le cadre de l'étude de surveillance de la qualité des nappes réalise actuellement une synthèse de l'ensemble des suivis sur sites et sols pollués, ICPE et DREAL, ainsi qu'une étude de relation nappe-rivière en relation avec les pressions polluantes sur le bassin versant. Cette étude pourra aider à prioriser les actions de traitement des sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux qui seront à mettre en place pour répondre aux priorités du PDM.

- Le Comité de rivière qui se tient annuellement et le Comité de pilotage (3 à 4 réunions annuelles) sont les deux structures qui permettent une coordination compétente sur l'ensemble du bassin versant. Leurs bons fonctionnements témoignent de la volonté réciproque des deux pays à collaborer dans ce projet transfrontalier.
- Un SAGE est en cours d'élaboration depuis décembre 2012 sur le bassin versant de l'Allan dont fait partie le bassin versant de l'Allaine.
- Un tableau de bord est édité chaque année afin d'évaluer les actions du Contrat. Le tableau de suivi des indicateurs du Contrat de rivière au 31 décembre 2012 est présenté en annexe 7.
- Des actions de communication (détaillées dans le paragraphe 2.5.2) accompagnent la mise en œuvre du projet.
- A partir de juin 2015, un bilan-évaluation du contrat de rivière sera réalisé.

## **Annexe 1**

# **Tableau d'indicateurs du Contrat de rivière**

Tableau des indicateurs de suivi du Contrat de rivière transfrontalier Allaine			
Volet	Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages
Assainissement	A1-1	Zonage d'assainissement de la commune de Lebetain	Zonage approuvé
	A1-2	Zonage d'assainissement de la communes de Thiancourt	Zonage approuvé
	A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	Nombre de dispositifs contrôlés
	A1-4	Réhabilitation de la STEP de Réchesy et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	Amélioration de la qualité des eaux
	A1-5	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	Amélioration de la qualité des eaux
	A1-6	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	Amélioration de la qualité des eaux
	A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	Amélioration de la qualité des eaux + rendement de la STEP de Grandvillars
	A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	Amélioration de la qualité des eaux + rendement de la STEP de Grandvillars
	A1-9	Amélioration de la collecte sur la commune de Jonchery	Amélioration de la qualité des eaux + rendement de la STEP de Grandvillars
	A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	Amélioration de la qualité des eaux
	A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	Nombre de branchements vérifiés + Quantité d'eaux parasites détectée
	A1-12	Contrôle des déversoirs d'orages de Morvillars	Volume rejeté directement
	A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Épuration de la Basse Allaine) par mise en œuvre du PGEE	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEPE
A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Épuration de Porrentruy et Environs) par mise en œuvre du PGEE	Amélioration de la qualité des eaux + rendement de la STEP de Grandvillars	
A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Épuration des eaux de Vendincourt et Bonfol) par mise en œuvre du PGEE	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEVEBO	
A1-16	PGEE en cours-Amélioration de la collecte sur les réseaux d'évacuation des eaux	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP	
A1-17	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP	
Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	A2-1	Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques	Nombre d'entreprises sensibilisées + Nombre d'entreprises participant aux campagnes d'investissement + diminution de la pollution rejetée + amélioration de la qualité des cours d'eau + nombre de journées techniques + nombre de participants par journée technique
	A2-2	Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	Atteinte des objectifs fixés par la réglementation + nombre d'entreprises s'engageant dans une démarche de substitution ou de technologies propres
	A2-3	Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	Nombre de vérifications de branchements réalisées + nombre d'aurotisations et conventions de déversement signées + nombre d'études entreprises + amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars
	A2-4	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	Nombre de signataire du défi pour l'Allaine + nombre d'adhérents à la charte phytosanitaire + nombre de journées porte ouverte
	A2-5	Animation des actions à destinations des entreprises	Nombre d'actions réalisées sur le volet A2
	A2-6	Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	Quantité de déchets toxiques collectés et éliminés
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	A2-7	Investigations et gestion des sites contaminés	Réalisation des investigations historiques et techniques des décharges et aiers d'exploitation + assainissement des installations de tir à risque
	A2-8	Assainissement de la décharge de Bonfol	Assainissement de la décharge + suivi de la qualité des eaux aux alentours de la décharge
	A2-9	Accord de branche perchloroéthylène	Nombre de vérification + gestion des non-conformités
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	A3-1	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	Nombre de plans de désherbage + nombre de personnes sensibilisées et formées
	A3-2	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	Nombre d'analyses de sols + diffusion de la plaquette + nombre de personnes sensibilisées + nombre de signataire de la charte
	A3-3	Filtration des eaux de drainage	Amélioration de la qualité des rejets d'eau de drainage
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes herbeuses	Amélioration de la qualité des eaux superficielles + superficie engagée dans la mesure
	A3-5	PGEE Eaux de chassées hors localité	Réalisation de l'étude
Restauration pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	B1-1	Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve	Rédaction du PPRE
	B1-2	Restauration et entretien de la ripisylve	Linéaire de berges restaurées ou entretenues
	B1-3	Mise en défends des abords de cours d'eau	Surface de végétation restaurée
	B1-4	Lutte contre les espèces invasives	Linéaire de berges traitées + évolution et mise à jour de la base de données
	B1-5	Rétablissement de la libre circulation piscicole	Remontée piscicole + population piscicole
	B1-6	Plantation et entretien de haies	Linéaire de haies restaurées ou entretenues
	B1-7	Définition de l'espace de mobilité	Cartographie complète des espaces maximum, fonctionnel et minimum sous SIG
	B1-8	Inventaire parcellaire	Cartographie de l'occupation des sols dans le lit majeur, avec parcellaire, propriétaires, surfaces et règles d'urbanisme applicables
	B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	Parcelles acquises ou échangées
	B1-10	Acquisition foncière	Parcelles acquises ou échangées
	B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	Rédaction de la charte
	B1-12	Reconversion de terres arables	Modification de l'exploitation de ces parcelles
	B1-13	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	Surface restaurée pour l'expansion des crues
	B1-14	Nettoyage des délaissés de crues	Surface nettoyée
	B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique
	B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique
	B1-17	Restauration morphologique de la Vendeline à Réchesy	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique
	B1-18	Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Nombre de diagnostics réalisés
	B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	Inventaire réalisé
	B1-20	Suivi des opérations de restauration	Pas d'indicateur défini dans le contrat
	B1-21	Poste de technicien de rivière	Mise en œuvre des opérations de restauration morphologiques
B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique	
B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Boncourt	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique	
B1-24	Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurnevésin	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique	
B1-25	Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais (amont de l'usine Lang)	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques + Evolution de la qualité morphologique	
B1-26	Valorisation de milieux humides	Evolution des la qualité faunistique et floristique, et notamment des peuplements de batraciens	
Risque d'inondation	B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	Nombre de diagnostic et informations (700 €)
	B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	Réalisation des cartes
	B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	Réalisation du plan d'alarme
	B2-4	Plan d'alerte communal crues	Réalisation des plans d'alarme communaux
	B2-5	Aménagements pour la protection contre les crues	Réalisation des aménagements
	B2-6	Etude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-suisse	Réalisation de l'étude
Ressource en eau potable	B3-1	Protection de l'aire d'alimentation de captage de St-Dizier-l'Évêque - Grenelle	Evolution des la qualité des eaux brutes
	B3-2	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Grandvillars - Grenelle	Evolution des la qualité des eaux brutes
	B3-3	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Morvillars - Grenelle	Evolution des la qualité des eaux brutes
	B3-4	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEF	Evolution des la qualité des eaux brutes
	B3-5	Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	Evolution des la qualité des eaux brutes
B3-6	Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	Réalisation des directives et mise en œuvre du programme de gestion + fréquence et importance des étages	
Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine	C1-1	Parcours de découverte "pêche au trésor"	Nombre de chasse au trésor et participants
	C1-2	Mise en valeur du vannage de Réchesy sur la Vendeline	Mise en valeur du vannage
	C1-3	Restauration du lavoir de Delle au bord de la Batte	Restauration du lavoir
	C1-4	Réfection du pont St-Nicolas	Restauration du pont
	C1-5	Mise en valeur du puits de l'Hôtel de Ville de Delle	Mise en valeur du puits
	C1-6	Restauration de la fontaine rue Scherrer à Delle	Mise en valeur de la fontaine
Communication, information et sensibilisation	C2-1	Journée "Ami de l'Allaine" franco-suisse	Nombre d'enfants sensibilisés
	C2-2	Pôle communication	Pas d'indicateur défini dans le contrat
	C2-3	Campagnes éducatives franco-suisse	Nombre d'enfants sensibilisés
	C2-4	Guide de bonne gestion des étangs	Nombre de propriétaires sensibilisés
	C2-5	Création de la Maison de l'Eau	Pas d'indicateur défini dans le contrat
	C2-6	Réseau des étangs - études	Pas d'indicateur défini dans le contrat
Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	C3-1	Coordination du suivi de la qualité des eaux superficielles	Mise en place et fonctionnement de la base
	C3-2	Suivi de la qualité des eaux superficielles	Pas d'indicateur défini dans le contrat
	C3-3	Suivi hydrobiologique des cours d'eau	Pas d'indicateur défini dans le contrat
	C3-4	Suivi piscicole des cours d'eau	Nombre de pêches électriques
	C3-5	Station de mesures automatiques de la qualité des eaux	Mise en place de la station
	C3-6	Poste d'animateur du Contrat de rivière	Mise en œuvre du Contrat de rivière
	C3-7	Conférence franco-suisse de l'Allaine	Réalisation de 3 réunions de la conférence
	C3-8	Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	Mise en place du tableau de bord et des bilans annuels
	C3-9	Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	Réalisation du bilan final
Code couleur		Fiches-actions franco-suisse	
		Fiches-actions françaises	
		Fiches-actions suisses	

## **Annexe 2**

**Article de sensibilisation des  
entreprises parus dans le bulletin de  
la CCI90**

## CONTRAT DE RIVIERE ALLAINES AIDE BONIFIEE

Dans la poursuite des actions déjà conduites, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort avec la Communauté de Communes du Sud Territoire et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ont élaboré et contractualisé une opération collective visant la réduction des pollutions toxiques dispersées sur le bassin versant de l'Allaine. Les objectifs définis dans le cadre du contrat de rivière Allaine se déclineront sous forme d'actions auprès des entreprises et feront l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse avec des conditions d'aides particulières.

Une aide bonifiée à l'élimination des déchets dangereux est notamment disponible depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011. Ainsi, les entreprises implantées sur l'une des 14 communes du bassin de l'Allaine peuvent en bénéficier, sous réserve de respecter les conditions indiquées ci-après. Le taux d'aides passe ainsi de 30 à 50 %.

### Conditions d'éligibilité :

- être une entreprise (PME-PMI ou non) implantée sur l'une des 30 communes de la CAB,
- avoir recours à un prestataire conventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.



### Conditions d'aides :

- Plafond d'aides : 10 tonnes / an / site
- Aides de minimis : au maximum 200 K€ (100 K€ pour les sociétés du secteur transport) sur 3 années glissantes, toutes aides publiques relevant de ce régime cumulées.

**Communes éligibles :** Courcelles, Courlevant, Croix, Delle, Faverois, Florimont, Grandvillars, Jonchère, Lebetain, Morvillars, Rechesy, Saint-Dizier-l'Évêque, Thiancourt, Villars-Le-Sec

### Informations :

Pôle Développement durable  
Alexie LAVALLEE  
alavallee@belfort.cci.fr  
Tél. 03 84 54 54 69  
www.belfort.cci.fr



## PERDEZ VOS KILOWATTS SUPERFLUS !

La maîtrise de l'énergie est plus que jamais une nécessité économique pour les entreprises et une exigence pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Des actions de maîtrise et de réduction sont possibles sur plusieurs postes de consommation : gestion de l'énergie, bâtiments, chauffage des locaux, refroidissement des locaux, éclairage, air comprimé, production de froid, procédés de production. Les coûts d'intervention peuvent aller de zéro euro à des investissements de plusieurs centaines d'euros.

### Gestion de l'énergie : Où en est votre entreprise ?

Niveau de questions	Questions à se poser	Oui	Non	Exemples de conseils et d'actions :
<b>Coût zéro</b>	Avez-vous une bonne connaissance de la répartition de vos consommations d'énergie et des coûts de l'énergie sur votre site ?			Faire un bilan de la répartition de votre consommation en interne ou consulter un spécialiste pour la réalisation d'un prédiagnostic énergétique. Sensibiliser le personnel sur les coûts énergétiques de votre site.
<b>Faibles coûts</b>	Formez-vous le personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie ou au minimum informez-vous les salariés sur les bonnes pratiques et les résultats de la gestion de l'énergie ?			Organiser des formations pour les personnes participant directement aux objectifs d'économies d'énergie. Faire des rappels réguliers sur le sujet (affichages, notes internes, concours, procédures...) Évaluer les retombées sur les performances énergétiques du site.
<b>Investissements</b>	Avez-vous déjà réalisé un prédiagnostic ou un diagnostic sur votre site ? (quelle date ?)			Réaliser un diagnostic Énergie tous les 5 ans environ pour faire au moins l'état des lieux de vos consommations et productions. Contacter votre délégation régionale de l'ADEME pour être conseillé sur la réalisation d'un diagnostic énergie et éventuellement obtenir une aide financière.

**Vous pouvez choisir de mener autant d'actions que vous le souhaitez :**

**Plus vous agirez, plus vous économiserez !**

Retrouvez sur [www.belfort.cci.fr](http://www.belfort.cci.fr) la suite des conseils sur le thème de la gestion de l'énergie ainsi que les outils que nous vous proposons pour vous accompagner dans la réduction de votre facture énergétique !

## **Annexe 3**

**Bulletin n°5 du Contrat de rivière**

# Le bulletin de l'ALLAINE

CONTRAT DE RIVIÈRE n°5 décembre 2012

## Edito

L'eau, élément vital de la vie, fait partie du patrimoine de l'humanité.

Très vite, les élus de la Communauté de Communes du Sud Territoire ont compris la nécessité de protéger cette ressource indispensable, en mettant en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive européenne d'octobre 2000 imposant le bon état des masses d'eau aux horizons de 2015, 2021 et 2027.

Le Contrat de rivière transfrontalier Allaine s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la DCE en mettant en œuvre :  
- Une gestion par bassin versant  
- La définition d'objectifs par « masse d'eau »

- Une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances

Ce bulletin d'information présente les actions menées dans le contrat de rivière sur les enjeux majeurs du bassin versant de l'Allaine : pollutions par les pesticides et les toxiques (rejets d'hydrocarbures, de métaux...), et la modification des lits des cours d'eau.

La route pour atteindre les objectifs est encore longue, mais le temps nous est compté : 2015 ; premières échéances, c'est demain, 2027 ; dernières échéances, c'est après-demain. Signé en juin 2010, le Contrat de rivière franco-

suisse Allaine est aujourd'hui au milieu du gué. Un premier bilan s'impose. Globalement, s'il est positif puisque 2/3 des actions sont engagées, quelques nuages se profilent à l'horizon. En effet, les réductions des budgets des collectivités et de certains organismes partenaires augmentent de quelques difficultés pour le financement de certaines actions.

Notre détermination saura les aplanir.

Hubert ECOFFEY, Président du Comité de rivière Allaine, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire

## SOMMAIRE

Edito

Focus sur les résultats 2010-2011 de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Le Contrat de rivière Allaine : Qu'est-ce que c'est ?

Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve, c'est parti !

Stop aux pesticides !

Les actions en direction des entreprises

Les opérations de restauration morphologique de l'Allaine à Delle et Réchey

Espèces invasives : votre aide est précieuse !

Et chez nos voisins suisses....

## Focus sur les résultats de la qualité des cours d'eau du bassin versant (2010-2011)

Maitre d'ouvrage : Conseil Général 90

Dans le bassin versant de l'Allaine, les analyses réalisées par le Conseil Général du Territoire de Belfort révèlent que les rivières présentent un état globalement "Moyen", au dessous de l'objectif de "Bon état" fixé par la directive européenne. La carte ci-contre précise la situation suivant 3 volets : la qualité physico-chimique, la qualité biologique et la pollution par les toxiques.



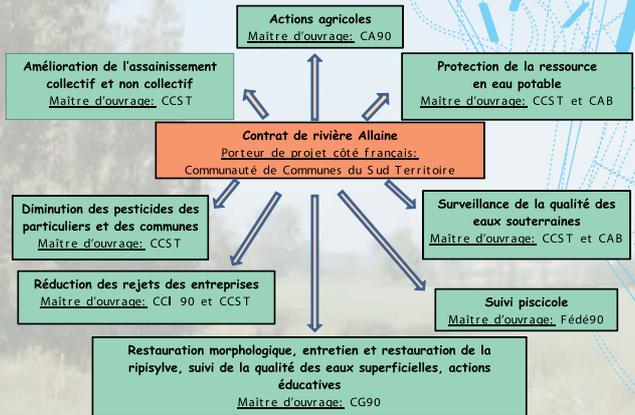
1

## Le contrat de rivière Allaine, qu'est-ce que c'est ?

Le Contrat de rivière transfrontalier Allaine est un projet porté par la Communauté de Communes du Sud Territoire avec des actions menées en direction de tous. Nous pouvons tous agir pour améliorer la qualité de nos rivières. Ce sont les efforts de chacun qui

permettront de retrouver un bon état des eaux et des milieux aquatiques. Le Contrat de rivière Allaine permet de travailler sur tous les axes susceptibles d'être améliorés. Les actions menées sont suivies par un comité de pilotage rassemblant différents partenaires techniques,

et financées par les différents maîtres d'ouvrages avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Régional de Franche-Comté. De l'autre côté de la frontière, nos partenaires suisses travaillent en parallèle sur les mêmes axes.



## Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve, c'est parti !

Maitre d'ouvrage : Conseil Général 90

### Qu'est-ce qu'une ripisylve ?

La ripisylve est la végétation qui borde les cours d'eau (arbres, arbustes, herbes).

### Quel est son rôle ?

- Stabiliser les berges et les sols grâce au système racinaire ancré dans le sol
- Fournir le gîte et le couvert aux animaux (ombrage, habitats, protection, nourriture...)
- Former un filtre naturel contre les pollutions diffuses en provenance des terrains de bordure (nitrates...)

Dans le bassin versant de l'Allaine, la ripisylve est soit de mauvaise qualité, soit absente. De plus, certaines espèces indésirables

(résineux, peupliers) ou envahissantes (Renouée du Japon et Impatiens glanduleuse) sont présentes. Des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve de l'Allaine et ses affluents sont donc prévus pendant les 5 prochaines années avec l'accord des propriétaires concernés. Les premiers travaux, menés par le Centre départemental d'entretien des espaces naturels (service du Conseil général) ont commencé le 9 octobre 2012 dans la zone des Quelets à Jonchery, sur laquelle la Renouée du Japon s'était développée en masse (cf. photos).



Durant l'hiver 2012-2013, deux autres zones seront concernées par des travaux : les zones du Côteau-voisieux et des Prés Dessous sur Lebetain et Delle et la zone des Prés Saint Martin à Courcelles.

2

## Stop aux pesticides !

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Sud Territoire et Chambre de Commerce et d'Industrie 90

Dangereux pour notre santé, toxiques pour l'environnement, coûteux pour les factures de traitement d'eau potable,

l'utilisation des pesticides pose de plus en plus de problèmes. Les actions menées dans le cadre du Contrat de rivière Allaine visent à

réduire, voire stopper leur utilisation. De nombreuses techniques existent, il est urgent de se les approprier.



### Les communes s'engagent

En milieu urbain, les molécules phytosanitaires sont transférées plus rapidement dans les eaux en raison des surfaces imperméables, de la présence de nombreux avaloirs d'eau pluviale ou des fossés situés à proximité des propriétés. De plus, le passage du public à proximité des zones traitées entraîne des risques sanitaires.

En 2012, les communes de Delle, Jonchery et Grandvillars se sont engagées dans des « plans de désherbage communaux » afin de réaliser un diagnostic de leurs pratiques pour réduire à terme les quantités de pesticides utilisées sur leur territoire.

### Les jardinerie partenaires

La Communauté de Communes du Sud Territoire est partenaire technique et financier de la Charte Régionale « Jardinez, naturellement » à destination des jardinerie. Sur le bassin versant de l'Allaine, le magasin Bricomarché de Delle s'est ainsi engagé à promouvoir les solutions sans pesticides et à baisser les quantités de pesticides vendues.

### Les particuliers sensibilisés

Depuis mars 2011, la Communauté de Communes du Sud Territoire propose des animations gratuites et ouvertes à tous sur le jardinage sans pesticides (jardinage biologique). Vous y trouverez, dans une ambiance conviviale, toutes les informations dont vous avez besoin pour vous passer de pesticides dans vos jardins.



Prochaines animations : 5 avril, 4 mai, 14 juin et 14 septembre 2013. Entrée libre et gratuite.

Retrouvez les 10 fiches-conseils à l'entrée du magasin Bricomarché, à la Communauté de Communes ou dans votre mairie. Vous pouvez aussi les télécharger : [www.jardiner-naturellement.org](http://www.jardiner-naturellement.org)



Le saviez-vous ? 30%, c'est le pourcentage estimé de pesticides retrouvés dans les eaux et provenant des utilisateurs non agricoles.

Des actions sont aussi menées en direction du monde agricole. Elles vous seront présentées dans le prochain bulletin d'information du Contrat de rivière Allaine.

3

## Actions en direction des entreprises : réduction des pollutions dispersées liées aux activités économiques

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Sud Territoire et Chambre de Commerce et d'Industrie 90

Depuis septembre 2011, une régularisation des rejets des eaux usées non domestiques (EUND) a été lancée sur l'ensemble du bassin versant de l'Allaine. Cette opération est menée par la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI 90) en direction des 359 entreprises situées sur le bassin versant.

Le but de cette opération est de réduire les effluents toxiques dans les réseaux d'assainissement, via la mise en place d'autorisations et de conventions de raccordement des entreprises et grâce à des aides à l'investissement dans des équipements de prévention et/ou de réduction des pollutions.

### Un exemple de réalisation

Après le diagnostic de la CCST, l'entreprise FC Hydro-Service, spécialisée dans l'installation et la

Cette opération se déroule en trois temps :

Définition des obligations des entreprises pour pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement

Diagnostic individuel de la gestion des eaux usées et des produits dangereux dans l'entreprise

Soutien des entreprises pour prévenir et réduire les pollutions diffuses :  
- Accompagnement gratuit pour la mise en œuvre de solutions adaptées aux entreprises  
- Montage du dossier de demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (aides jusqu'à 70% du montant total de l'équipement pour les pollutions toxiques et selon la taille de l'entreprise).

**Etat d'avancement et perspectives**  
Les diagnostics individuels en entreprise ont débuté en mars 2012. A ce jour, 345 entreprises sur les 359 que compte le bassin versant de l'Allaine ont été contactées. 126 ont déjà été régularisées et 75 sont en cours de régularisation. Le partenariat initial avec l'Agence de l'Eau s'achève fin décembre 2012. La CCST et la CCI90 prévoient de signer un nouveau contrat avec l'Agence dans l'objectif de régulariser l'ensemble des entreprises du bassin versant d'ici fin 2013.

maintenances de systèmes hydrauliques et pneumatiques à Grandvillars a notamment mis en place des bacs de rétention pour le stockage

d'hydrocarbures afin de sécuriser les zones de stockage et éviter les pollutions ponctuelles.



Mise en place d'un bac de rétention pour éviter les fuites de produits dangereux

Equipement aidé à hauteur de 70 % de son montant total par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

4

## Les opérations de restauration morphologique de l'Allaine à Delle et Réchésy

Maitre d'ouvrage : Conseil Général 90

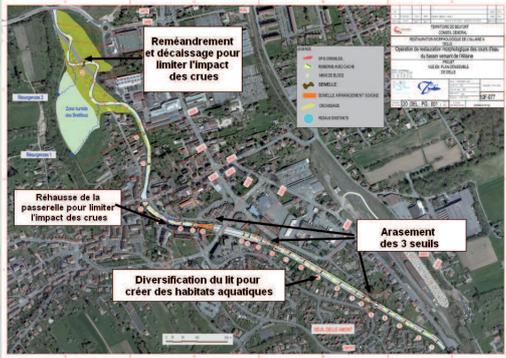
La restauration morphologique des rivières est une opération indispensable pour retrouver une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La canalisation des cours d'eau, la suppression de leurs méandres naturels, la présence de seuils infranchissables font partie des problématiques qui doivent être traitées pour atteindre le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'Eau. Deux tronçons de rivière feront bientôt l'objet de travaux de restauration, pour améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau concernés tout en réduisant l'impact des crues.

Les photos présentent les avant-projets qui pourront être sujets à quelques modifications en fonction des concertations avec les différents propriétaires.



Le projet à Réchésy (rivière Vendeline)



Le projet à Delle (rivière Allaine)

**Calendrier de réalisation:**  
2013 : Enquête publique  
2014 : Travaux  
**Coût des travaux:**  
Delle : 620 000 € HT  
Réchésy : 220 000 € HT

## Et chez nos voisins suisses...

L'opération de restauration morphologique de l'Allaine prévue dans le cadre du Contrat de rivière Allaine à Porrentruy s'est achevée en mai 2012. Ce réaménagement combine des objectifs de protection contre les crues et de revitalisation du cours d'eau sur une longueur de 1 km. Particulièrement vulnérable aux inondations en raison du lit très étroit réservé à l'Allaine qui a été jadis canalisé à cet endroit, le projet visait à protéger la zone d'activités contre les inondations d'une crue centennale, rétablir la circulation piscicole, protéger la digue des voies de chemin de fer contre l'érosion, revitaliser l'Allaine et ses berges, améliorer la morphologie et la dynamique alluviale. Sans mesures de protection, le montant des dommages potentiels ont été évalués à 27 millions de francs suisses. Pour mémoire, la crue de 2007 (crue fréquente avec un temps de retour de

30 ans) avait provoqué à elle seule des dégâts à hauteur de 4.5 millions de francs. Concrètement, le lit de l'Allaine a été élargi en rive droite sur plus d'un kilomètre. L'élargissement du cours d'eau a impliqué la suppression de la route d'accès existante située sur la berge qui est devenu un chemin réservé aux piétons et aux cyclistes. Un nouvel accès à la zone d'activités a été réalisé. Des places de stationnement supplémentaires ont été aménagées de part et d'autre de la nouvelle route. Le risque d'inondation a été ramené à un niveau acceptable pour les industries et l'école présentes dans le secteur. Un montant d'environ de 3,7 millions de francs a été investi pour la réalisation de cet ouvrage de protection contre les crues. Cette dépense a été financée par la Confédération, la commune, le Canton, les CFF-CJ, les Forces motrices bernoises et l'Assurance la Mobilière.



## Partenaires techniques et financiers



Retrouvez toutes les informations sur le contrat de rivière Allaine sur internet : [www.allaine.info](http://www.allaine.info)

## Espèces invasives : votre aide est précieuse !

Près de chez vous ou lors de vos promenades, apprenez à reconnaître les espèces invasives et aidez-nous à les localiser en vous rendant sur le site : <http://www.allaine.info/especes-invasives/>



Renouée du Japon



Balsamine ou Impatiens glanduleuse

5

Directeurs de publication :

Hubert Ecoffey

Comité de rédaction :

Laurence Le Roy

Comité de pilotage Allaine

Maquette :

Laura Ibañez - [www.lis-com.com](http://www.lis-com.com)

Photos :

Contrat de rivière Allaine

Contact :

**Vous souhaitez en savoir plus sur une action particulière du Contrat de rivière ? Contactez :**

Mme Laurence LE ROY

Chargée de mission Contrat de rivière transfrontalier Allaine

Communauté de Communes du Sud Territoire

6, rue de l'Arc

90600 Grandvillars

03 84 23 57 83

[laurence.eroy@cc-sud-territoire.fr](mailto:laurence.eroy@cc-sud-territoire.fr)

6

## **Annexe 4**

# **Tableau récapitulatif de l'état d'avancement des actions du Contrat de rivière**

## **Annexe 5**

**Grille d'analyse et de porter à  
connaissance du Contrat de rivière  
transfrontalier Allaine**

GRILLE DE PORTER A CONNAISSANCE ET D'ANALYSE DU CONTRAT DE RIVIERE TRANSFRONTALIER ALLAINÉ

libellé masse d'eau	L'Allain de sa source à la confluence avec la Savoureuse (Dont Allain)	la Covatte	la Batte	Callouts du Sandoug	Calcaires jurassiques chaîne du Jura	Aluivons du bassin de l'Allain Allain	Basin versant de l'Allain suisse	commentaires - noter éventuellement les principales actions concernées
<b>CODES COULEUR</b>								
Mesures relevant de dispositifs réglementaires (mesures de base du PDM + dispositions liées aux OF)	FRDR630	FRDR12081	FRDR11203	FR_DR_331	FR_DR_120	FR_DR_307	FRDR630	
statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME internationale	
Mesures (complémentaires) du programme de mesures (2010 - 2015)	Etat SDAGE 2009	Etat écologique moyen	Bon état écologique	Bon état écologique	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif	Opérations achevées et ayant répondu au PDM
Mesures d'accompagnement dites "actions locales"	objectif d'état écologique	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	Bon état quantitatif 2015	Bon état quantitatif 2015	Bon état quantitatif 2015	Opérations en cours réalisées et répondant au PDM
Mesure obligatoire inscrite sur la masse d'eau dans le PDM	Etat SDAGE 2009	Etat chimique mauvais	Etat chimique bon	Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état chimique	Mauvais état chimique	Opérations engagées mais répondant partiellement au PDM
X	Action(s) inscrite(s) dans le Contrat de rivière et répondant à la mesure	2027	2015	2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Opérations non engagées
Masses d'eau identifiées dans le SDAGE avec un risque de non atteinte du bon état (Risque NABS)		2027	2015	2015	2015	2015	2021	
causes de dégradation	Conditions naturelles: contraintes morphologie, hydrodynamie, benthos, substances dangereuses, pesticides, substrat prioritaire (NAP seuls)	-	-	-	-	-	-	Faisabilité technique pollutions historiques d'origine industrielle, pesticides

Etat d'avancement du Contrat et réponse au PDM

Fiches-actions répondant au PDM

Problème à traiter	Référence SDAGE	Code mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances									
--------------------	-----------------	-------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

POLLUTION																
Pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses)	OF 5A	R	DERU	X	X	X						X	Elaboration et mise en œuvre des PEEE côté suisse	A1-1: Zonage assainissement Lebatrain, A1-2: Zonage assainissement Thiercourt, A1-3: Contrôle ANC sur ensemble BV A1-7: Réseau de Delle, A 1-8: Réseau de Grandvillars, A1-9: Réseau de Jorchenry, A1-10: Réseau et station Favencin, A1-11: Contrôle branchements et eaux parasites sur ensemble du BV, A1-12: Contrôle déversoirs usage Montvillers		
		5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges	X									X	décharge de Bortli. Travaux de réhabilitation en cours mais risque de rémanence important et mal connu	A2-7: Investigation et gestion de sites contaminés, A2-8: Assainissement de la décharge de Bortli	
Substances dangereuses hors pesticides	OF 5C	SA31	réduction d'ici 2015 de 50% - 30% - 10% des substances dangereuses, prioritaires et préventives	X		X								Investissements prévus dans les équipements de prévention et de réduction des polluants pour un montant de 404 740 euros HT. Une étiquette d'arbitrage de sensibilisation en direction des entreprises dans le magazine bimestriel d'informations des CC60.	A2-1: Prévention, gestion pollutions, A2-2: Réduction polluants entreprises, A2-3: Amélioration réseaux entreprises au réseau, A2-4: Promotion entreprises non-polluantes, A2-5: Amélioration actions entreprises	
			mettre en place des conventions de raccordement	X	X	X							X	147 entreprises régulières, 58 en cours de régularisation.	A2-3: Amélioration réseaux entreprises au réseau	
		SA04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	X									X	inventaire des établissements industriels existants. Côte Suisse: cadastre des sites contaminés	Investigations des sites contaminés en cours sur la partie suisse.	A2-7: Investigation et gestion de sites contaminés
		SA05	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, améliorer le traitement et la pollution résiduelle	X	X	X							X	X	Investissements prévus dans les équipements de prévention et de réduction des polluants pour un montant de 404 740 euros HT. Une étiquette d'arbitrage de sensibilisation en direction des entreprises dans le magazine bimestriel d'informations des CC60.	A2-1: Prévention, gestion pollutions, A2-2: Réduction polluants entreprises, A2-3: Amélioration actions entreprises, A2-4: Promotion entreprises non-polluantes, A2-5: Amélioration actions entreprises
Pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole	OF 5D	SA08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	X									X	Cadastre des sites contaminés côté suisse avec projets de restauration	Deux sites assainis en suisse en 2011-2012: 15 tonnes de plomb + 1200 kg de sélénium citoxés.	A2-7: Investigation et gestion de sites contaminés, A2-8: Assainissement de la décharge de Bortli
		SO27	Réduire les surfaces dés herbicides et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	X	X	X				X	X	X	X	4 Aménagements annuels à destination des particuliers + mise en place d'un jardin biologique à vocation pédagogique + diffusion de bulletins d'information régulièrement dans chaque bulletin municipal + participation à la charte "Jardins, naturellement" + 4 plans de désherbage en cours sur le bassin versant objectif du contrat atteint sur les plans de désherbage	A3-1 et A3-2: Réaliser utilisation phytos par collectivités et particuliers	
Risques pour la santé	OF 5E	SA10	Amélioration de la collecte des déchets toxiques (particulier et entreprises)	X	X	X							X	Dans le cadre des compensations écologiques suisses. En France, dans le cadre des aires d'alimentation de captage	Mise en place d'un comité de pilotage des aires d'alimentation de captage	A2-4: Substans de compensation écologique (bancs enherbés), B3-1: Protection ANC Saint-Dorier, B3-2: Protection ANC Grandvillars, B3-3: Protection ANC Montvillers, B3-4: Surveillance qualité nappes AEP
		SF10	ressources majeures - captages prioritaires	X									X	AAC Montvillers, Grandvillars et St-Dorier l'Évêque	Délimitation des Aires d'alimentation et des zones de protection terminées, MAE contractualisées en 2012 sur l'ANC de Montvillers. Programme MAE défini sur AAC Grandvillars et Saint Dorier l'Évêque pour contractualisation à partir de 2013.	B3-1: Protection ANC Saint-Dorier, B3-2: Protection ANC Grandvillars, B3-3: Protection ANC Montvillers
		SF29	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable	X					X	X	X	X	X	Etude ressources majeures	Etude sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau, en cours de réalisation	Pas de fiches-actions spécifiques dans le Contrat
			Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution	X					X	X	X	X	X	Mise en place d'un réseau de surveillance	Etude en cours	B3-4: Surveillance qualité nappes AEP

FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX																	
Morphologie et restauration des milieux aquatiques,	OF 6A	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	X	X	X								Etude réalisée	Etude écomorphologique terminée		
		3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit majeur et milieux siganaires	X	X									X	Etudes en cours de finalisation sur les tronçons de Delle et Richéty (travaux prévus en 2014), plan de financement à redéfinir pour le tronçon de Grandvillars	B1-9 et B1-10: Acquisitions foncières, B1-15, B1-16, B1-17: Restauration morphologique de l'Allain et de la Vendrière à Delle, Grandvillars et Richéty	
		3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	X	X											Bien qu'il s'agisse d'une action prioritaire du PDM, il y a eu un retard dans le démarrage de cette action. Elle sera lancée courant 2013. Afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostics dès la fin de l'année 2013, ces afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides, ainsi que des actions de bonne gestion des étangs.	B1-8: Inventaire étangs, diags et programme d'action
		3C12	créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	X	X										8 seuils programmés	Etudes en cours de finalisation sur les tronçons de Delle et Richéty (travaux prévus en 2014), plan de financement à redéfinir pour le tronçon de Grandvillars	B1-5: Circulation piscicole, B1-28: Accompagnement des MO prévus sur les ouvrages classés en liste 2
		3C11	créer un dispositif de franchissement pour la montaison	X	X											Etudes en cours de finalisation sur les tronçons de Delle et Richéty (travaux prévus en 2014), plan de financement à redéfinir pour le tronçon de Grandvillars	B1-5: Circulation piscicole, B1-28: Accompagnement des MO prévus sur les ouvrages classés en liste 2
Zones humides	OF 6B	Inventaire des zones humides et programme d'actions	X	X	X									Bien qu'il s'agisse d'une action prioritaire du PDM, il y a eu un retard dans le démarrage de cette action. Elle sera lancée courant 2013. Afin de répondre aux exigences du PDM, des premières propositions de gestion seront faites aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires diagnostics dès la fin de l'année 2013, ces afin de contribuer à faire émerger des actions de restauration ou de préservation des zones humides.	B1-9: Inventaire ZH et élaboration programme d'action		
Biodiversité	OF 6C	Natura 2000	X	X										La fiche-action "nettoyage des décharges de crues" est terminée. La fiche-action "recouvrement des terres arables" n'a pas fait l'objet de contractualisation sur la zone Natura 2000. Elle pourra être remobilisée dans le cadre des MAE relative aux Aires d'alimentation de Captage (elle est considérée comme non engagée à ce jour).	B1-12: Recouvrement terres arables, B1-14: Nettoyage des décharges de crues		
			Etablir le développement des espèces invasives et les éradiquer	X	X	X								Site Internet dédié en ligne avec cartographie interactive en ligne + travaux de lutte contre la renouée du Japon commandés par la commune de Jorchenry.	B1-1: Programme restauration et entretien ripisylve, B1-2: Restauration ripisylve, B1-4: Lutte contre espèces invasives		
			Gestion de la ripisylve	X	X	X								Programme de restauration activée, DVD obtenu, travaux en cours	B1-1: Programme restauration et entretien ripisylve, B1-2: Restauration ripisylve.		

NONDATIONS															
Inondation			Information sur les risques de crues	X	X	X								Mise en place de repères de crues: Cahier des charges finalisé, appel d'offres infiltrobox, réalisation sera faite en interne à partir de 2013	B2-1: Repères de crues

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT																
Gestion locale, socio-économique, aménagement du territoire			Suivi du milieu et qualité eaux	X	X	X							X		Etat des lieux préalable à la restauration morphologique réalisé, suivi eau et milieu, et piscicole en place. Fiche-action sur la coordination de la qualité des eaux en cours. Fiche-action sur la station de mesure automatique des eaux non engagée.	B1-20: Suivi des opérations de restauration, C3-1: Coordination suivi qualité eaux superficielles, C3-2: Suivi qualité eaux superficielles, C3-3: Suivi hydrobiologique, C3-4: Suivi piscicole, C3-5: Station mesure automatique qualité eau
			Mise en valeur des milieux aquatiques	X	X	X									Restauration du lavoir de Delle en cours de finalisation, les autres fiches-actions ne sont pas engagées. La fiche-action "Fiche au réseau" est abandonnée. La fiche-action sur le vannage de Richéty est abandonnée par manque de moyens de la commune.	C1-2: Mise en valeur vannage Richéty, C1-3: Lavoir de Delle, C1-4: Réfection Pont Saint-Acolas-Delle, C1-5: Réfection puis hôtel de ville Delle, C1-6: Restauration fontaine Schéma-Delle
			Communication, éducation à l'environnement	X	X	X								X	Chartes de bonne gestion des étangs et des zones humides en cours de rédaction + 240 entrées, et 40 adhérents participants aux journées de nettoyage annuelles + site internet et édition du bulletin de communication + 5 classes participantes aux campagnes éducatives (8 en 2012-2013) (objectifs du contrat dépassés). Fiches-actions sur la pêche au truite: la maison de l'eau et sur la conférence franco-suisse abandonnées.	C1-1: Fiche au réseau, C3-1: Journée nettoyage, C3-2: Pôles communication, C3-3: Campagnes éducatives, C3-4: Guide de bonne gestion étangs, C3-5: Maison de l'eau, C3-7: Conférence franco-suisse

Commentaires																
			Seule l'étude de réajustage dans les sédiments de l'Allain n'est pas reprise dans les actions du contrat de rivière: étude à une échelle régionale ou supra-régionale à envisager											Pas de mesures dans le PDM	Seule la mesure SAGE n'est pas inscrite dans les actions du contrat de rivière. Cependant, une synthèse des suivis des sites et une étude de résilience est en cours dans le cadre de l'étude "surveillance qualité des rivières". Cette étude pourra aider à prioriser les actions de traitement des sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux.	

## **Annexe 6**

**Délibération du Comité d'Agrément du  
Bassin Rhône Méditerranée Corse du  
10/12/2009**

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

---

DELIBERATION N° 2009-27

---

**PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE TRANSFRONTALIER DE L'ALLAINE (90)**

---

Le Comité d'Agrément du Bassin RHONE MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies,

Vu les délibérations du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, n° 2005-20 du 30 septembre 2005 modifiée par la délibération n° 2006-13 du 30 juin 2006, et n° 2006-12 du 30 juin 2006, relatives au Comité d'Agrément et à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies,

Après avoir entendu le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire et le représentant du Ministre de l'Environnement de la République et Canton du Jura, respectivement porteurs du projet pour la France et la Suisse :

**PREND ACTE** de la volonté des acteurs locaux, français et suisse, de s'engager dans la mise en oeuvre d'un contrat de rivière sur le bassin versant de l'Allaine et souligne le caractère novateur de la démarche ;

**RECONNAIT** sa compatibilité avec le SDAGE 2010-2015 et son programme de mesures associé et sa cohérence avec la mise en oeuvre des autres directives sectorielles ;

**RECONNAIT** la prise en compte des remarques formulées par le Comité d'agrément lors de l'examen du dossier sommaire de candidature.

**ENCOURAGE** la Communauté de communes à engager prioritairement les actions répondant au programme de mesures et à intégrer dans le plan d'actions les modifications qui ont été décidées lors de l'adoption du SDAGE 2010-2015 ;

**ATTIRE L'ATTENTION** de la Communauté de communes sur :

- la nécessité d'engager des actions en faveur :
  - o des zones humides et des étangs. Ces actions devront être présentées lors du bilan à mi-parcours, en fonction des études préalables réalisées en 1<sup>ère</sup> partie du contrat et en lien avec les opérations Natura 2000 du secteur ;
  - o des aires d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE ;

- l'intérêt de monter des opérations transfrontalières (dossier Interreg) afin de poursuivre les efforts engagés par les deux pays ;
- l'intérêt d'intégrer une action relative à la réalisation d'études complémentaires sur les décharges identifiées sur le bassin versant, afin de préciser l'impact de ces sites sur les cours d'eau et de définir des travaux de réhabilitation ;

**SOULIGNE** l'intérêt qu'il portera aux actions engagées par la République et Canton du Jura pour la préservation et la restauration des têtes de bassin versant et la lutte contre la pollution des élevages, et de manière plus générale pour contribuer au montage d'opérations transfrontalières ;

**INSISTE** sur l'importance du maintien d'une structure de coordination compétente sur l'ensemble du bassin versant ;

**SOULIGNE** que le bassin versant de l'Allan, dont le bassin de l'Allaine fait partie, est identifié comme un territoire devant faire l'objet d'un SAGE (constitution de la CLE pour 2011 et approbation en 2015) pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE ;

**AUTORISE** un ajustement des actions retenues pour la 2<sup>ème</sup> phase sur la base du bilan à mi-parcours. Des actions pourront être réorientées en fonction des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase et des actions nouvelles pourront être intégrées si celles-ci sont jugées nécessaires. Sont visés plus particulièrement les travaux de restauration physique à Delle, le programme d'actions sur les zones humides et les étangs, les projets d'actions transfrontalières et les études complémentaires sur les décharges du bassin versant français.

**DEMANDE** à la structure porteuse de :

- tenir un tableau de bord permettant d'évaluer l'efficacité du contrat et de suivre l'avancement des actions au regard des objectifs environnementaux du SDAGE (avec des indicateurs pertinents et mesurables de suivi de la procédure, des objectifs et des milieux) ;
- poursuivre la communication sur l'ensemble du projet ;
- présenter un bilan à mi-parcours comportant une évaluation technique et financière précise des résultats des actions entreprises et l'intégration des conclusions des études réalisées en 1<sup>ère</sup> partie du contrat ;
- réaliser un bilan / évaluation en fin de contrat.

**SOULIGNE** l'importance de poursuivre la coopération transfrontalière pour respecter les objectifs fixés, notamment dans les actions nécessaires au bon état des masses d'eau ;

**EMET** sur ces bases un avis favorable au projet de contrat de rivière transfrontalier de l'Allaine.

**Le Directeur de l'Agence  
chargé du secrétariat**



**Alain PIALAT**

## **Annexe 7**

### **Tableaux de bord des indicateurs de suivi au 31 décembre 2012**

Tableau indicateurs Contrat de rivière Allaine au 31 décembre 2012			
VOLET A1			
Fiches-action	Indicateurs fiche action		Indicateurs renseigné
Fiche-Action A1-1 : Zonage d'assainissement de la commune de Lebetain	Zonage approuvé		Zonage approuvé
Fiche-Action A1-2 : Zonage d'assainissement de la commune de Thiancourt	Zonage approuvé		Non commencé
Fiche-Action A1-3 : Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs	Nombre de dispositifs contrôlés		290 (22 sur Croix, 58 sur Courcelles, 163 sur Saint Dizier, 47 sur Villars-le Sec)
Fiche-Action A1-4 : Réhabilitation de la STEP de Réchény et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	Amélioration de la qualité des eaux		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-5 : Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	Inclus dans la fiche-action A1-4		
Fiche-Action A1-6 : Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	Inclus dans la fiche-action A1-4		
Fiche-Action A1-7 : Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-8 : Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-9 : Amélioration de la collecte sur la commune de Joncherey	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-10 : Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-11 : Contrôle des branchements d'assainissement et recherche des eaux parasites	Nombre de branchements vérifiés		90 contrôles réalisés dans le cadre de vente
	Quantité d'eaux parasites détectée		60 contrôles de branchements existants Non connue
Fiche-Action A1-12 : Contrôle des déversoirs d'orage de Morvillars	Fiche-action abandonnée		
Fiche-Action A1-13 : Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE	Amélioration de la qualité des eaux et de rendements de la STEP du SEPE		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-14 : Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA	Amélioration de la qualité des eaux et de rendements de la STEP de la CCST		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-15 : Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO	Amélioration de la qualité des eaux et de rendements de la STEP du SEVEBO		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-16 : PGEE en cours: Amélioration de la collecte sur les réseaux d'évacuation des eaux	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A1-17 : Etude des priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	Fiche-action abandonnée		

VOLET A2			
Fiches-action	Indicateurs fiche action		Indicateurs renseigné
Fiche-Action A2-1 : Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques :	Nombre d'entreprises sensibilisées		L'ensemble des entreprises du bassin versant de l'Allaine
	Nombre d'entreprises participant aux campagnes d'investissements		10
	Diminution de la pollution rejetée/ amélioration de la qualité des cours d'eau		Indicateur non renseignable à ce stade
	Nombre de journées techniques		Non commencé
Fiche-Action A2-2 : Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	Nombre de participants par journée techniques		Indicateur non renseignable à ce stade
	Atteinte des objectifs fixés par la réglementation		Indicateur non renseignable à ce stade
	Nombre d'entreprises s'engageant dans une démarche de substitution ou de technologies propres		10
Fiche-Action A2-3 : Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	Nombre de vérifications de branchements réalisés		99 vérifications
	Nombre d'autorisations et conventions de déversement signées		8 autorisations, pas de conventions
	Nombre d'études d'entreprises		99 études
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-action A2-4 : Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	Nombre de signataire du défi pour l'Allaine		Non commencé
	Nombre d'adhérents à la charte phytosanitaires		1 magasin
	Nombre de journées porte-ouverte		Non commencé
Fiche-Action A2-5 : Animation des actions à destination des entreprises	Nombre d'actions réalisées sur le volet A2		5
Fiche-Action A2-6 : Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	Quantité de déchets toxiques collectés et éliminés		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A2-7 : Investigations et gestion des sites contaminés	Réalisation des investigations historiques et techniques des décharges et aires d'exploitation		6 investigations réalisées
Fiche-Action A2-8 : Assainissement de la décharge de Bonfol	Assainissement des installations de tir à risque		2 sites assainis
	Assainissement de la décharge		en cours
Fiche-Action A2-9 : Accord de branche perchloroéthylène	Suivi de la qualité des eaux aux alentours de la décharge		en cours
	Vérifier la gestion et l'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings		Action terminée

VOLET A3			
Fiches-action	Indicateurs fiche action		Indicateurs renseigné
Fiche-Action A3-1 : Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	Nombre de plans de désherbage		4
	Nombre de personnes sensibilisées et formées		16 employés communaux
Fiche-Action A3-2 : Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	Nombre d'analyses de sol (réalisé en 2010)		10 analyses de sol réalisées en 2010
	Diffusion de la plaquette		Diffusion d'informations dans l'ensemble des communes + bulletin de l'Allaine
	Nombre de personnes sensibilisées		260 adultes, 240 enfants
	Nombre de signataires de la Charte		1 magasin signataire de la charte (Bricomarché à Delle)
Fiche-Action A3-3 : Filtration des eaux de drainage :	Amélioration de la qualité des rejets des eaux de drainage		Non commencé
Fiche-Action A3-4 : Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes enherbées	Amélioration de la qualité des eaux superficielles		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action A3-5 : PGEE Eaux de chaussées hors localité	Superficie engagée dans la mesure		Indicateur non renseignable à ce stade
	Réalisation de l'étude		Non commencé

VOLET B1			
Fiches-action	Indicateurs fiche action		Indicateurs renseigné
Fiche-Action B1-1 : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	Rédaction du PPRE		PPRE rédigé
Fiche-Action B1-2 : Restauration et entretien de la ripisylve	Linéaire de berges restaurées ou entretenues		70 mètres
Fiche-Action B1-3 : Mise en défens des abords des cours d'eau	Surface de végétation restaurée		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-4 : Lutte contre les espèces invasives	Linéaire de berges traitées		70 mètres
	Evolution et mise à jour de la base de données		En cours
Fiche-Action B1-5 : Rétablissement de la libre circulation piscicole	Remontée piscicole		Indicateur non renseignable à ce stade
	Population piscicole		Etat zéro réalisé par la Fédération de pêche en 2010
Fiche-Action B1-6 : Plantation et entretien de haies	Linéaire de haies restaurées ou entretenues		1,5 km de haies engagées en MAE pour entretien
Fiche-Action B1-7 : Définition de l'espace de mobilité	Cartographie complète des espaces maximum, fonctionnel et minimum, sous SIG		80 % réalisé
Fiche-Action B1-8 : Inventaire parcellaire	Cartographie de l'occupation des sols dans le lit majeur avec parcellaire, propriétaires, surfaces et règles d'urbanisme applicables		Terminé
Fiche-Action B1-9 : Acquisition foncière à l'amiable	Parcelles acquises ou échangées		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-10 : Acquisition foncière	Parcelles acquises ou échangées		Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-11 : Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	Rédaction de la charte		Fiches terminées, mise en forme en cours
Fiche-Action B1-12 : Reconversion des terres arables	Modification de l'exploitation des parcelles		Pas d'ha contractualisés sur le BV de l'Allaine dans le cadre du Natura 2000, repropoés dans le cadre des MAE sur les captages AAC
Fiche-Action B1-13 : Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	Surface restaurée pour l'expansion des crues		Calcul à réaliser suivant les choix retenus pour les actions B1-15, B1-16, B1-17.
Fiche-Action B1-14 : Nettoyage des délaissés de crues	Surface nettoyée		20 ha d'engagés dans la MAETER Natura 2000
Fiche-Action B1-15 : Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques		Indicateur non renseignable à ce stade

FICHE-ACTION B1-15 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE À DELLE		
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade, Etat zéro de l'IAM réalisé
Fiche-Action B1-16 : Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade, Etat zéro de l'IAM réalisé
Fiche-Action B1-17 : Restauration morphologique de la Vendeline à Réchésy	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade, Etat zéro de l'IAM réalisé
Fiche-Action B1-18 : Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Nombre de diagnostics réalisés	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-19 : Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	Inventaire réalisé	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-20 : Suivi des opérations de restauration	Pas d'indicateur de suivi défini sur cette action dans le contrat de rivière	IAM réalisé sur Delle et Réchésy
Fiche-Action B1-21 : Poste de technicien de rivière	Mise en œuvre des actions de restauration morphologique	En cours sur Delle et Réchésy
Fiche-Action B1-22 : Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-23 : Restauration morphologique de l'Allaine à Bancourt	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-24 : Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurnevésin	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-25 : Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B1-26 : Valorisation de milieux humides	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques	Indicateur non renseignable à ce stade
	Evolution de la qualité morphologique	Indicateur non renseignable à ce stade

VOLET B2		
Fiches-action	Indicateurs fiche action	Indicateurs renseigné
Fiche-Action B2-1 : Mise en place de repères de crues et communication	Nombre de repères de crues mis en place	Non commencé
	Nombre de réunions d'information réalisées	Non commencé
	Nombre de plaquettes distribuées	Non commencé
Fiche-Action B2-2 : Evolution des cartes de dangers liés aux crues	Réalisation de cartes	Terminé
Fiche-Action B2-3 : Plan d'alerte cantonal crues	Réalisation du plan d'alarme	Terminé
Fiche-Action B2-4 : Plan d'alerte communaux crues	Réalisation des plans d'alarme communaux	2 plans terminés (Alle et Porrentruy)
Fiche-Action B2-5 : Aménagements pour la protection des crues	Réalisation des aménagements	1 km revitalisé à Porrentruy, 800 mètres à Alle
Fiche-Action B2-6 : Etude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse	Réalisation de l'étude	Maîtres d'ouvrages et financements non définis

VOLET B3		
Fiches-action	Indicateurs fiche action	Indicateurs renseigné
Fiche-Action B3-1 : Protection de l'aire d'alimentation du captage de Grandvillars-Grenelle	Evolution de la qualité des eaux brutes	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B3-2 : Protection de l'aire d'alimentation du captage de Saint-Dizier-Grenelle	Evolution de la qualité des eaux brutes	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B3-3 : Protection de l'aire d'alimentation du captage de Morvillars-Grenelle	Evolution de la qualité des eaux brutes	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B3-4 : Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	Evolution de la qualité des eaux brutes	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action B3-5 : Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	Evolution de la qualité des eaux brutes	Réalisé dans 70 % des communes
Fiche-Action B3-6 : Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	Réalisation des directives et mise en œuvre du programme de gestion	Indicateur non renseignable à ce stade
	Fréquence et importance des étiages	Indicateur non renseignable à ce stade

VOLET C1		
Fiches-action	Indicateurs fiche action	Indicateurs renseigné
Fiche-Action C1-1 : Parcours de découverte « pêche au trésor »	Nombre de chasses au trésor	1
	Nombre de participants	30
Fiche-Action C1-2 : Mise en valeur du vannage de Réchésy sur la Vendeline	Mise en valeur du vannage	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action C1-3 : Restauration du lavoir de Delle au bord de la Batte	Restauration du lavoir	Terminé
Fiche-Action C1-4 : Réfection du pont Saint-Nicolas	Restauration du pont	Non commencé
Fiche-Action C1-5 : Mise en valeur du puits de l'Hôtel de Ville de Delle	Mise en valeur du puits	Non commencé
Fiche-Action C1-6 : Restauration de la fontaine rue Scherrer à Delle	Restauration du pont	Non commencé

VOLET C2		
Fiches-action	Indicateurs fiche action	Indicateurs renseigné
Fiche-Action C2-1 : Journée « Ami de l'Allaine » franco-suisse	Nombre d'enfants	720
Fiche-Action C2-2 : Pôles de communication	Pas d'indicateur défini pour cette action	
Fiche-Action C2-3 : Campagnes éducatives franco-suisse	Nombre d'enfants sensibilisés	500
Fiche-Action C2-4 : Guide de bonne gestion des étangs	Nombre de propriétaires sensibilisés	Indicateur non renseignable à ce stade
Fiche-Action C2-5 : Création de la Maison de l'eau	Fiche-action abandonnée	
Fiche-Action C2-6 : Réseau des étangs-études	Pas d'indicateur défini pour cette action	

VOLET C3		
Fiches-action	Indicateurs fiche action	Indicateurs renseigné
Fiche-Action C3-1 : Coordination de suivi de qualité des eaux superficielles	Mise en place et fonctionnement de la base	Données en cours de récupération et de synthèse
Fiche-Action C3-2 : Suivi de qualité des eaux superficielles	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action	
Fiche-Action C3-3 : Suivi hydrobiologique des cours d'eau	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action	
Fiche-Action C3-4 : Suivi piscicole des cours d'eau	Nombre de pêches électriques	23 pêches réalisées
Fiche-Action C3-5 : Station de mesures automatique de la qualité des eaux	Mise en place de la station	Non commencé
Fiche-Action C3-6 : Animation du Contrat de rivière	Mise en œuvre du contrat de rivière	En cours
Fiche-Action C3-7 : Conférence franco-suisse	Réalisation de 3 réunions de la conférence	Non commencé
Fiche-Action C3-8 : Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	Mise en place du tableau de bord et des bilans annuels	2 tableaux (2011 et 2012)
Fiche-Action C3-9 : Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	Mise en place du tableau de bord et des bilans annuels	Non commencé

Code de lecture	Indicateur non renseignable à ce stade = Action en cours mais indicateur non renseignable
	Non commencé = Action non commencée